

(A)

(N° 96.)

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(Séance du 28 février 1871.)

SITUATION GÉNÉRALE

DU

TRÉSOR PUBLIC,

AU 1^{er} JANVIER 1871,

DÉPOSÉE PAR M. LE MINISTRE DES FINANCES.



BRUXELLES,

F. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE,
Rue de l'Orangerie, 16.

1871

(2)

SITUATION GÉNÉRALE DU TRÉSOR PUBLIC,

AU 1^{er} JANVIER 1871.

EXPOSÉ.

MESSIEURS.

J'ai l'honneur de placer sous les yeux de la Chambre la situation du Trésor public, au 1^{er} janvier 1871.

Dans un aperçu que je lui ai présenté, dans sa séance du 30 août 1870 (n° 57 des *Documents parlementaires*), j'ai donné, sous une forme sommaire, le tableau des ressources extraordinaires que le Gouvernement avait à mettre en regard des crédits, également extraordinaires, qui lui étaient ouverts ou dont il sollicitait l'ouverture, soit pour des travaux d'utilité publique, soit pour les besoins de la défense nationale ; mais on comprend qu'une situation dressée au milieu de deux exercices, dont l'un, 1869, n'était pas clos, et dont l'autre, 1870, n'avait qu'une durée de quelques mois, ne pouvait reposer que sur des données très-incomplètes. Nous pouvons nous baser aujourd'hui sur des éléments plus certains.

Dans l'exposé qu'il a soumis à la Chambre et qui s'arrêtait au 31 décembre 1869, mon honorable prédécesseur avait évalué à fr. 3,621,320 11 c^s l'excédant de recette que laisseraient les Budgets ordinaires de l'exercice 1868, et à fr. 10,587,497 09 c^s celui que présenteraient les Budgets, alors en cours d'exécution, de 1869. Le premier de ces chiffres doit être réduit de fr. 24,573 59 c^s, le second, au contraire, a été dépassé de fr. 2,423,294 16 c^s, de sorte que la réserve dont le Trésor disposait, pour faire face aux crédits spéciaux applicables à des travaux extraordinaires ou à d'autres mesures d'in-

Exercices 1830 à 1869.

Intérêt général, s'élevait en réalité, au 1 ^{er} janvier 1870, à (*) fr.	48,230,766 30
Or, ces crédits n'atteignant, à cette même époque, que le chiffre de (1)	47,991,661 70
la réserve excédait les engagements du Trésor de fr.	<u>239,104 80</u>

En présence de cette situation, on était autorisé à dire que les excédants des exercices 1870 et suivants seraient presque entièrement disponibles et qu'il y avait l'espoir qu'ils se réaliseraient dans des proportions aussi favorables qu'en 1869. Cet espoir se serait, en effet, réalisé en 1870, si une crise, la plus grave que nous ayons traversée depuis notre émancipation politique, n'avait exercé et n'exerce encore sur nos finances une fâcheuse influence.

Exercice 1870. Budgets ordinaires.

Cette influence, quant à nos dépenses, se traduit par un chiffre de 27,326,850 francs, montant des crédits alloués par les Chambres pour des mesures extraordinaires de défense et pour le maintien de notre neutralité. Quant à nos recettes, il serait difficile de l'établir avec la même précision; ce qui est incontestable, c'est que toutes les crises qui, comme la crise actuelle, affectent le commerce et l'industrie, ont pour effet naturel de restreindre la production non moins que la consommation, et que nos revenus indirects, surtout ceux qui dérivent des droits de douane et d'accise, en supportent inévitablement le contre-coup : on ne croit pas être au-dessus de la réalité en supposant que, sous la pression des événements, ces droits seuls ont fléchi de 1,800,000 francs (2).

Mais si les impôts de consommation n'ont été atteints que dans une mesure relativement faible, il n'en est pas de même de ceux qui sont basés sur les transactions civiles, et particulièrement sur les transactions immobilières. Je veux parler des droits d'enregistrement, de timbre et d'hypothèques. Dans l'intervalle du 1^{er} août au 31 décembre 1870, la diminution sur ces droits s'est élevée à fr. 2,565,771 53 c^s.

(1) Dans la situation au 1 ^{er} janvier 1870, ce chiffre était de fr.	48,039,625 87
mais par suite de l'annulation de quelques crédits restés sans destination et s'élevant à	<u>47,962 17</u>
il a été ramené à fr.	<u>47,991,661 70</u>

(2) Par suite d'une circonstance analogue, le chiffre de fr. 48,230,810 30 c^s indiqué dans l'exposé de l'année dernière a été réduit de fr. 45 80 c^s.

(2) D'août à décembre 1870, l'accise sur les vins seuls est tombée à 707,000 francs, tandis qu'elle avait été de 1,218,000 francs pendant la période correspondante de 1869.

Diminution fr. 511,000 »

Pendant les mois d'août à octobre 1870, les droits de douane, comparés à ceux des mêmes mois de 1869, ont fléchi de fr. 1,500,000 »

mais par suite des arrivages plus considérables à Anvers, résultant de la fermeture des ports des nations belligérantes, ils se sont relevés, pendant les deux derniers mois, de fr. 212,000 »

La perte serait ainsi réduite à fr. 1,288,000 »

Somme fr. 1,799,000 »

On peut donc conclure de ces faits que la perte de revenu que la guerre a fait essuyer au Trésor, pendant ces cinq mois, n'est pas inférieure à 4,365,000 francs.

Ce n'est pas à dire cependant que les produits et revenus de l'État, en 1870, soient restés de 4,365,000 francs au-dessous de ceux de 1869. Ils leur sont, au contraire, supérieurs de 4 millions. A l'exception des contributions directes, du chemin de fer et des télégraphes qui présentent un accroissement, en quelque sorte normal, de recette de 415,000 francs, de 1,650,000 francs et de 270,000 francs, cette augmentation de 4 millions est due presque exclusivement aux eaux-de-vie étrangères et aux eaux-de-vie indigènes. Ainsi, les droits de douane à l'entrée sur les eaux-de-vie étrangères, qui n'avaient été que de 685,700 francs en 1869, se sont accrus de 6,488,000 francs en 1870; quant aux eaux-de-vie indigènes, un fait analogue s'est produit. Pour échapper, autant que possible, à l'aggravation des droits décrétée par la loi du 15 mai 1870, les distillateurs ont imprimé à leurs travaux une activité extraordinaire pendant la période qui s'est écoulée entre la présentation et la mise en vigueur de la loi (10 mars au 1^{er} juin). Par contre, la fabrication s'est ralentie depuis cette dernière époque, et les prises en charge peu élevées inscrites aux comptes sous le nouveau régime, ont été en partie apurées par l'exportation avec décharge d'une notable portion de stock résultant à la fois de l'accélération des travaux et du développement qu'avaient pris les importations d'eaux-de-vie étrangères avant le 1^{er} juin. Cette double circonstance a eu pour résultat de faire descendre, malgré l'élévation de l'accise, les recettes du 2^{me} semestre au-dessous de ce qu'elles étaient pendant la période de 1869. En somme, le produit de cette accise en 1870 est, de ce chef, de 741,000 francs supérieur à ce qu'il avait été en 1869. La fabrication et l'importation anormales d'eaux-de-vie ont par conséquent donné au Trésor une recette extraordinaire de 7,200,000 francs. Mais un autre droit, l'accise sur le sel, présente une diminution de près de 700,000 francs, qui est due à la même loi. Cette accise étant supprimée à partir du 1^{er} janvier 1871, les sauniers se sont naturellement attachés à ne déclarer en consommation pendant le 2^{me} semestre 1870 que les quantités strictement nécessaires pour les besoins de la consommation. De là cette diminution.

En résumé, nos Voies et Moyens, abstraction faite des ressources spéciales applicables à des travaux et à des services extraordinaires, auront atteint, en 1870, fr. 489,242,212 39 c^s, chiffre qui dépasse de 12,517,000 francs les évaluations budgétaires de cet exercice.

Nos Budgets des dépenses, dont le montant avait été arrêté à fr. 476,812,837 01
se sont accrus de crédits supplémentaires et extraordinaires, qui, réunis (1), s'élèvent à 26,246,921 94

A REPORTER fr. 203,059,758 95

(1) Savoir . au Budget de la Dette publique fr. 447,500 »
— de la Justice. 517,000 »
A REPORTER. fr. 464,500 »

REPORT. . . . fr. 203,059,758 95

En évaluant les crédits ultérieurs à 1,000,000 »

et sans parler des transferts d'une année à l'autre, qui se balancent généralement, on arrive à un ensemble de crédits de. fr. 204,059,758 95

Mais les crédits ne constituent pas des dépenses. D'après l'expérience des années précédentes, on peut évaluer ceux qui demeureront sans emploi à. 3,000,000 »

Les dépenses imputables sur les Budgets et les crédits supplémentaires s'élevant dès lors à fr. 201,059,758 95
tandis que nos recettes ne sont que de 189,242,212 39

le Trésor aurait finalement à pourvoir à un découvert de fr. 11,817,546 56

1870. Services spéciaux.

Ainsi qu'on l'a fait remarquer tout à l'heure, la réserve que possédait le Trésor et qui est destinée à couvrir ses engagements du chef de travaux extraordinaires ou d'autres mesures décrétées par les Chambres, s'élevait, au 31 décembre 1869, à fr. 48,230,766 50
Elle s'est accrue, en 1870, des quotes-parts des États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut 546,268 88
du produit de la vente des terrains de la citadelle du Sud, et sur lequel il reste à recevoir la somme de fr. 10,849,714 74 c^s 14,000,000 »
du fonds d'amortissement des dettes à 4 1/2 p. % attribué au Trésor par la loi du 12 juin 1869. 1,681,775 01
du produit de l'émission de titres à 4 1/2 p. % pour couvrir le prix d'acquisition du Jardin Botanique de Bruxelles. (Loi du 7 juin 1870.) 1,000,000 »
du capital réservé sur l'emprunt de 1856 à 4 p. %, afin de subvenir au payement, pour solde de la créance de la

A REPORTER. . . . fr. 65,458,810 39

REPORT. . . . fr. 464,500 »

Au Budget des Affaires Étrangères. (Transfert de 1869 à 1870 en exécution de la loi du Budget.) 55,863 71
— de l'Intérieur 169,207 20
— de la Guerre. 1^o fr. 15,220,000 »
2^o 9,956,850 »
Ensemble. . . . fr. 25,176,850 »
— des Finances 379,844 59
— des Non-Valeurs et Remboursements. 656 44
Fr. 26,246,921 94

REPORT. . . fr. 65,458,810 39

Société concessionnaire de la Sambre canalisée. (Loi du 18 juin 1836.) 10,317 34

Les ressources spéciales réalisées ou réalisables à la fin de 1870 étaient donc de fr. 65,469,127 73

Je passe aux crédits spéciaux.

On a vu plus haut qu'ils s'élevaient, au 31 décembre 1869, à fr. 47,991,661 70

Depuis lors il en a été alloué pour une somme de (¹). . . 37,640,723 72

à laquelle il faut ajouter le dernier paiement fait à la Société concessionnaire de la Sambre canalisée 10,317 34

ENSEMBLE . . . fr. 85,642,702 76

Mais sur ces fr. 85,642,702 76 c^s il n'a réellement été dépensé, pendant l'année 1870, que fr. 25,063,874 13 c^s.

En rapprochant ce chiffre de celui de la réserve du Trésor au 31 décembre 1870, on voit que, après déduction du découvert probable que laisseront les Budgets de 1870, soit fr. 11,817,546 56 c^s, nous étions encore, au 1^{er} janvier 1871, en possession d'une réserve de fr. 28,587,707 04 c^s.

Nos engagements étant réduits, à cette même date, à fr. 60,578,828 63 c^s (²), nous n'aurions donc à parer qu'à une insuffisance de ressources de fr. 31,991,121 59 c^s, si la réserve venait à être entièrement absorbée en 1871,

(¹) Loi du 10 janvier	1870. Travaux de défense, enceinte d'Anvers, forts de Merxem, etc.	fr. 14,000,000 »
— 28 mars	— Acquisition, etc., du dépôt de mendicité agricole	800,000 »
— 30 mars	— Construction de deux steamers	1,230,000 »
— 5 mai	— Monnaies divisionnaires, transformation	17,249 48
— 3 juin	— Travaux divers d'utilité publique (déduction faite de crédits sans destination.)	15,593,474 24
— 3 juin	— Premier établissement des caisses de milice, etc.	50,000 »
— 7 juin	— Acquisition du Jardin Botanique de Bruxelles.	1,000,000 »
— 8 juin	— Exposition de Londres.	100,000 »
— 8 septembre	— Armement de la garde civique	500,000 »
— 2 septembre	— Travaux de défense à Anvers et à Termonde.	2,150,000 »
— 3 octobre	— Terrains militaires de Charleroi, nivellement.	200,000 »
— 31 décembre	— Voirie vicinale et travaux d'assainissement.	1,000,000 »
— 31 décembre	— Raccordement des routes aux chemins de fer, etc.	1,000,000 »
		Fr. 37,640,723 72

(²) C'est la différence entre le chiffre de fr. 85,642,702 76 c^s, montant des crédits spéciaux disponibles au 1^{er} janvier 1870, augmentés des crédits nouveaux accordés pendant cette année, et les dépenses qui ont été prélevées sur ces crédits en 1870, et qui s'élèvent à 25,063,874 13 c^s.

par les dépenses. Toutefois, cette éventualité ne doit guère entrer dans les prévisions, si l'on considère surtout que la moyenne des dépenses sur les crédits spéciaux pendant les trois dernières années n'a pas dépassé 24 millions, et même 21,350,000 francs, si l'on en retranche la partie restante de l'emprunt de 1856 à 4 p. % dont le remboursement a été décrété par la loi du 12 juin 1869.

Une autre éventualité, dira-t-on, peut se produire : c'est celle où l'exercice 1871 lui-même se fermerait avec un nouveau découvert sur nos Budgets ordinaires. Cette éventualité non plus ne paraît point à craindre. Sous la réserve des modifications que le cours des événements peut y apporter, voici les résultats probables de l'exercice 1871.

Le Budget des Voies et Moyens est de 178,329,000 francs, tandis que les Budgets des dépenses, en y comprenant les crédits supplémentaires qui sont déjà votés, notamment 2 millions pour la rémunération des miliciens, 3,475,000 francs pour les dépenses extraordinaires de l'armée jusqu'au 15 mars, s'élèvent déjà à fr. 184,118,898 33 c^s. Si les recettes et les dépenses se maintenaient dans ces limites, nous nous trouverions en face d'un nouveau découvert de 5,790,000 francs, mais il ne faut pas s'en tenir à des évaluations qui généralement, quant aux recettes, restent en dessous de la réalité, et qui, quant aux dépenses, les dépassent sensiblement.

Les recettes de 1870, sont, comme on l'a vu, de . . . fr. 189,242,000 »

En en retranchant le produit extraordinaire qui est dû
aux eaux-de-vie. 7,200,000 »

elles eussent été réduites à fr. 182,042,000 »

On peut espérer que, à moins de circonstances calamiteuses, la même recette, soit 182,000,000 de francs, sera atteinte en 1871. Il y a lieu d'y ajouter : 1^o fr. 546,787 10 c^s du chef des quotes-parts que nous aurons à recevoir de divers États pour le rachat du péage de l'Escaut ; 2^o une recette éventuelle de fr. 2,549,050 19 c^s résultant de l'attribution au Trésor des fonds d'amortissement du 4 1/2 p. %, si, comme cela est probable, la côte du 4 1/2 se maintient au-dessus du pair, et 5^o fr. 743,957 50 c^s du chef de la bonification de 5 p. % stipulée au profit de l'État sur un capital de 14,879,150 francs que le Gouvernement s'est engagé à remettre, en titres 4 1/2 p. %, à la Société des chemins de fer des bassins houillers, entre autres, pour la reprise d'une partie de son matériel.

Nos ressources ordinaires et spéciales s'élèveraient, dès lors, à 185,750,000 fr.

Les crédits sont de 184,100,000 francs; on les évalue à 186,500,000 francs, afin de tenir compte des crédits supplémentaires qu'il pourra y avoir lieu de réclamer ultérieurement; mais eu égard aux annulations, — et elles seront d'autant plus importantes que les crédits sont plus considérables, — on peut admettre que les dépenses réelles n'excéderont pas 182,500,000 francs; l'exercice 1871 nous donnerait donc, non pas un nouveau déficit, mais bien un boni de 3,250,000 francs.

Partant de là, l'insuffisance probable que j'ai indiquée plus haut, soit 31,991,000 francs, serait réduite à 28,741,000 francs, soit 28,750,000 francs. En y ajoutant les crédits extraordinaires, récemment votés par la Chambre pour le matériel du chemin de fer, 6,500,000 francs, 1 million pour les mai-

sons d'école et 725,000 francs pour le déplacement de la Monnaie, on arriverait à un chiffre total de 36,975,000 francs.

Dans ces conditions mêmes, la situation de nos finances n'est pas, Messieurs, de nature à trop nous préoccuper dans le présent. L'émission de bons du Trésor pour faire face aux besoins extraordinaires de l'État, est autorisée par la Législature. Nous y recourrons avec circonspection, en tenant compte des charges auxquelles nous aurons à subvenir; mais les Chambres comprendront que ce moyen, tout temporaire, devra, dans un temps donné, faire place à d'autres mesures financières.

Le Gouvernement se réserve de choisir le moment opportun pour les lui proposer et pour les réaliser.

Il me reste à jeter, selon l'usage, un coup d'œil sur la situation de la Dette publique.

La situation du Trésor au 1^{er} janvier 1869 renferme des tableaux détaillés, présentant la division, en quatre catégories, de cette dette,

SAVOIR :

- 1^o Dette résultant du partage des dettes de l'ancien royaume des Pays-Bas;
- 2^o Besoins extraordinaires de l'État;
- 3^o Travaux d'utilité publique;
- 4^o Autres services.

Les modifications qu'ont subies les chiffres de ces diverses catégories de dette n'ayant qu'une importance secondaire, je ne crois pas nécessaire de reproduire ici les tableaux publiés en 1868. Je me borne, comme l'année précédente, à faire connaître à la Chambre l'état actuel de la dette constituée.

A la date du 31 décembre 1869, elle comprenait les capitaux nominaux suivants :

En dette à 2 1/2 p. %	fr.	220,105,631	74
— 3 p. %		14,416,000	»
— 4 1/2 p. %		450,027,382	22

Afin d'acquitter le prix d'achat du Jardin Botanique de Bruxelles, il a été émis, en vertu de la loi du 7 juin 1870, des titres à 4 1/2 p. %, pour un capital nominal de 4,000,000 »

TOTAL. fr. 685,549,013 96

Il a été amorti par achats effectués à la Bourse,

SAVOIR :

Pour la dette à 3 p. %	fr.	2,063,000	»
— 4 1/2 p. %		605,100	»

ENSEMBLE. fr. 2,668,100 »

Capital restant au 31 décembre 1870 fr. 682,880,913 96

Le Ministre des Finances,

V. JACOBS.

TABLEAU

DE

LA SITUATION GÉNÉRALE DU TRÉSOR,

AU 1^{er} JANVIER 1871.

TABLEAU de la situation générale

RECET

EXERCICES.	PRODUITS ET REVENUS ORDINAIRES.			
	PRÉVISIONS.			RÉSULTATS.
	ÉVALUATIONS du BUDGET des Voies et Moyens.	AUGMENTATIONS prévues dans les lois spéciales.	TOTAL.	RECouvreMENTS effectifs ou probables.
1868	169,190,780 "	"	169,190,780 "	176,294,375 54
1869	174,691,700 "	"	174,691,700 "	185,249,876 12
1870	176,725,000 "	"	176,725,000 "	180,242,212 59
TOTAL.	520,607,480 "	"	520,607,480 "	550,786,465 85

du Trésor, au 1^{er} janvier 1871.

TES.

	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ou spéciales.	RÉSULTAT GÉNÉRAL. — PRODUITS ORDINAIRES et ressources extraordinaires ou spéciales.	POUR MÉMOIRE.		Observations.
			EXCÉDANT		
			des RECETTES ORDINAIRES sur les évaluations.	DES ÉVALUATIONS sur les recettes ordinaires.	
53,547,120 07	200,641,495 41	7,103,595 54	•		
25,841,610 04	211,091,486 16	10,558,176 12	»		
14,895,518 25	204,137,530 64	12,517,212 39	»		
74,084,048 56	624,870,512 21	50,178,983 85	•		

Suite du TABLEAU de la situation générale

DÉPEN

EXERCICES.	SERVICE ORDINAIRE.						
	PRÉVISIONS.						
	CRÉDITS ALLOUÉS par les lois de Budgets.	CRÉDITS supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales, déduction faite des crédits annulés.	CRÉDITS complémentaires, à réclamer pour couvrir des dépenses faites au delà des crédits non limitatifs.	CRÉDITS transférés des exercices antérieurs, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	TOTAL.	A RETRANCHER : Crédits transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	RESTE ou CRÉDITS RATTACHÉS définitivement à l'exercice.
1868.	171,011,649 77	5,240,519 16	1,964,150 05	2,125,748 16	180,541,847 14	5,401,465 82	177,140,585 32
1869.	176,511,641 65	1,550,499 63	880,525 15	5,401,465 82	182,553,128 25	1,855,097 65	180,518,030 60
1870.	176,812,857 01	26,246,921 94	1,000,000 .	1,855,097 65	205,804,856 60	1,855,097 65	204,059,758 95
TOTAUX.	525,256,128 45	53,057,740 75	5,155,655 18	7,562,509 63	568,789,851 99	7,071,659 12	561,718,172 87

du Trésor, au 1^{er} janvier 1874.

SER.

DÉPENSES effectives ou probables.	SERVICES SPÉCIAUX en dehors des Budgets.	DÉPENSES GÉNÉRALES.	POUR MÉMOIRE.	OBSERVATIONS.
	DÉPENSES EFFECTIVES et dépenses probables.	SERVICE ORDINAIRE et services spéciaux.	EXCÉDANT à annuler, DES CRÉDITS ALLOUÉS pour les services ordinaires et extraordinaires sur les dépenses des mêmes services.	
172,697,628 82	19,923,311 50	191,920,940 32	4,442,754 50	
172,259,084 87	27,596,688 93	199,635,773 80	8,278,943 75	
201,059,758 95	25,063,874 15	226,123,633 08	5,000 000 "	
549,995,472 64	71,683,874 56	617,680,347 20	15,721,700 25	

Suite du TABLEAU de la situation générale

RÉSULTATS

		BUDGETS ORDINAIRES.		SERVICES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIAUX.		BUDGETS ET	
		RECETTES.	DÉPENSES.	RECETTES.	DÉPENSES.	RECETTES.	
Exercices clos. (Résultats définitifs)	1850 à 1857 incl						
	1858	155,154,108 22 $\frac{1}{4}$	159,154,509 70	726,651 15	5,610,495 66	155,880,759 57 $\frac{1}{2}$	
	1859	156,628,276 70	148,574,184 93	1,721,569 15	4,515,494 69	158,549,645 85	
	1860	155,612,571 17 $\frac{1}{2}$	142,880,769 90	14,096,647 44	16,144,607 42	169,709,218 61 $\frac{1}{2}$	
	1861	156,771,924 87	145,774,861 53	15,462,486 97	17,657,007 78	172,234,411 84	
	1862	161,116,559 51 $\frac{1}{2}$	149,551,221 29	5,421,575 01	27,751,059 51	164,557,914 52 $\frac{1}{2}$	
	1863	163,241,641 14	151,096,577 15	5,685,679 55	35,965,945 02	168,925,520 49	
	1864	164,249,550 74 $\frac{1}{2}$	153,715,678 89	17,264,924 23	32,507,450 69	118,514,254 97 $\frac{1}{2}$	
	1865	169,054,984 78	156,741,911 70	9,051,966 59	52,051,825 01	178,086,951 17	
	1866	168,841,101 34	165,481,967 11	18,206,576 99	57,724,704 85	187,047,478 55	
	1867	172,971,952 24	169,700,707 24	50,432,961 18	21,903,608 68	225,404,895 42	
	1868	176,294,575 54	172,697,628 82	55,547,120 07	19,225,311 50	209,641,495 41	
	1869	185,249,876 12	172,259,084 87	25,841,610 04	27,596,688 95	211,091,486 14	
Exercice en cours d'exécution. (Résultats probables)	1870	189,242,212 59	201,059,758 95	14,895,518 25	25,065,874 15	204,157,550 64	

du Trésor, au 1^{er} janvier 1871.

GÉNÉRAUX.

SERVICES RÉUNIS.		EXCÉDANTS					
		SUR LES BUDGETS ORDINAIRES :		SUR LES SERVICES EXTRAORDINAIRES et spéciaux :		SUR LES BUDGETS ET SERVICES RÉUNIS :	
		de recette.	de dépense.	de recette.	de dépense.	de recette.	de dépense.
							7,412,621 65
144,745,005 56	10,019,598 52 $\frac{1}{2}$	"	"	4,885,864 51	11,155,754 01 $\frac{1}{2}$	"	"
152,889,079 62	8,254,091 77	"	"	2,794,125 54	5,459,966 25	"	"
159,025,577 52	12,751,801 27 $\frac{1}{2}$	"	"	2,047,939 98	10,685,841 20 $\frac{1}{2}$	"	"
165,451,869 51	10,997,065 54	"	"	2,794,520 81	8,802,542 55	"	"
177,082,280 60	11,785,118 22 $\frac{1}{2}$	"	"	24,529,481 50	"	12,544,566 07 $\frac{1}{2}$	"
187,062,522 17	12,145,265 99	"	"	50,582,265 67	"	18,157,001 68	"
186,225,129 58	10,555,651 85 $\frac{1}{2}$	"	"	15,242,526 46	"	4,708,874 60 $\frac{1}{2}$	"
188,795,756 71	12,515,075 08	"	"	25,019,858 62	"	10,706,784 51	"
205,206,671 94	5,559,154 25	"	"	19,518,527 84	"	16,159,195 61	"
191,604,515 92	5,271,225 "	"	"	28,529,552 50	51,800,577 50	"	"
191,920,940 52	5,596,746 52	"	"	14,125,808 57	17,720,555 09	"	"
199,655,775 80	15,010,791 25	"	"	1,555,078 89	11,455,712 56	"	"
226,125,635 08	"	11,817,546 56	"	10,168,555 88	"	21,986,102 44	"
					97,058,929 02	91,651,944 58	

Il y aurait par conséquent un excédant de ressources sur l'ensemble des opérations des années 1858 à 1870, fr. 5,403,984 44
auquel on peut ajouter :

1^o La partie non encore employée au 1^{er} janvier 1871, sur le produit des emprunts, savoir :

Emprunt du 8 septembre 1859. fr. 599,148 16
Id. du 28 mai 1865. 11,954,859 70

ENSEMBLE. fr. 12,554,007 86

2^o La somme restant à recouvrer sur le produit de la vente des terrains de la citadelle du Sud à Anvers . . . 10,849,714 74

Ce qui élève la réserve, au 1^{er} janvier 1871, à fr. 28,587,707 04

Mais le Trésor ayant à faire face aux dépenses résultant de crédits votés, pour des services spéciaux pendant les
années antérieures à 1871 60,578,828 65

Il résulte, en définitive, de la balance des ressources liquides avec les engagements existants à la date du 1^{er} jan-
vier 1871, une insuffisance de fr. 31,991,121 59

ANNEXE N° 1.

— —

ÉTAT DE LA SITUATION

DU

BUDGET GÉNÉRAL DES RECETTES DE L'EXERCICE 1869,

AU 31 OCTOBRE 1870.

ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES. IMPÔTS. CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	
Foncier Personnel Patentes Droit de débit des boissons alcooliques — des tabacs Redevances sur les mines Douanes Accises Sel et eau de mer Vins étrangers Eau-de-vie indigène Bières et vinaigres Sucres de canne et de betterave Glucoses et autres sucres non cristallisables Garantie. — Droits de marque des matières d'or et d'argent Recettes diverses : { Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État Recettes extraordinaires et accidentelles, etc.	19,010,000 » 11,700,000 » 4,655,000 » 1,525,000 » 245,000 » 600,000 » 15,415,000 » 5,750,000 » 2,500,000 » 8,500,000 » 8,950,000 » 4,290,000 » 50,000 » 500,000 » 60,000 »
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Enregistrement Greffe Hypothèques Successions Droits de mutation en ligne directe Droits dus par les époux survivants Timbres Naturalisations Amendes en matière d'impôts — de condamnation en matières diverses	16,500,000 » 550,000 » 3,000,000 » 11,500,000 » 1,800,000 » 200,000 » 4,150,000 » 5,000 » 250,000 » 300,000 »
A REPORTER. fr.	
	119,545,000 »

recettes de l'exercice 1869, au 31 octobre 1780.

DROITS CONSTATÉS.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE à RECOURIR.	COMPARAISON des évaluations avec les droits constatés.		Observations.
	EN 1869.	EN 1870 (au 31 octobre).	TOTAL.		EXCÉDANT des ÉVALUATIONS	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS.	
19,097,893 63	18,557,094 70	540,798 95	19,097,893 63	"	"	87,893 63	
11,858,252 42	11,267,196 57	591,055 85	11,858,252 42	"	"	158,252 42	
4,285,996 76	3,989,557 65	296,439 13	4,285,996 76	"	307,005 24	"	
1,488,100 75	1,594,712 17	93,588 58	1,488,100 75	"	36,899 25	"	
210,595 25	227,485 86	15,109 59	210,595 25	"	4,404 75	"	
496,026 56	495,966 45	2,060 11	496,026 56	"	103,975 44	"	
16,585,517 70	16,585,517 70	"	16,585,517 70	"	"	2,968,517 70	
5,885,548 02	5,885,520 94	27 08	5,885,548 02	"	"	155,548 02	
2,680,591 52	2,680,591 52	"	2,680,591 52	"	"	580,591 52	
8,712,559 41	8,608,047 54	104,512 07	8,712,559 41	"	"	212,559 41	
9,170,428 17	9,170,521 65	106 52	9,170,428 17	"	"	220,428 17	
4,052,998 60	4,051,876 22	1,122 58	4,052,998 60	"	257,001 40	"	
40,964 07	40,964 07	"	40,964 07	"	"	10,964 07	
50,957 46	50,957 46	"	50,957 46	"	249,042 54	"	
97,447 17	96,953 47	515 70	97,447 17	"	"	57,447 17	
18,655,252 94	18,655,252 94	"	18,655,252 94	"	"	2,155,252 94	
555,900 55	555,900 55	"	555,900 55	"	"	5,900 55	
5,471,781 92	5,471,781 92	"	5,471,781 92	"	"	471,781 92	
12,809,875 74	12,642,750 51	167,145 45	12,809,875 74	"	"	1,509,875 74	
2,688,921 80	2,675,595 80	13,326 "	2,688,921 80	"	"	888,921 80	
251,297 69	250,924 74	372 95	251,297 69	"	"	51,297 69	
4,538,822 69	4,405,825 14	152,999 55	4,538,822 69	"	"	588,822 69	
17,500 "	17,500 "	"	17,500 "	"	"	12,500 "	
242,708 64	253,655 54	9,075 50	242,708 64	"	"	12,708 64	
472,712 49	472,712 49	"	472,712 49	"	"	172,712 49	
127,984,229 77	126,018,178 78	1,966,050 99	127,984,229 77	"	1,018,524 62	9,659,554 59	

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.
REPORT. fr.	119,343,000 »
PÉAGES.	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Rivières et canaux	1,800,000 »
Routes appartenant à l'État	12,000 »
TRAVAUX PUBLICS.	
Produits des postes.	4,030,000 »
MARINE.	
Produits du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	460,000 »
CAPITAUX ET REVENUS.	
TRAVAUX PUBLICS.	
Chemins de fer	39,000,000 »
Télégraphe électrique	1,150,000 »
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Domaines (valeurs capitales)	1,100,000 »
Forêts.	900,000 »
Dépendances de chemin de fer	110,000 »
Établissements et services régis par l'État.	250,000 »
Produits divers et accidentels, y compris ceux des examens universitaires	500,000 »
Revenus des domaines.	580,000 »
TRAVAUX PUBLICS.	
Abonnements au <i>Moniteur</i> , etc., perçus par l'administration des postes	25,000 »
TRÉSOR PUBLIC.	
Produits divers des prisons (pistoles, cantines, vente de vieux effets)	75,000 »
— de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	1,000,000 »
— des actes des commissariats maritimes.	70,000 »
— des droits de chancellerie.	4,000 »
— des droits de pilotage	950,000 »
— des droits de fanal.	250,000 »
— de la fabrication de monnaies de cuivre	515,700 »
Part réservée à l'État, par la loi du 5 mai 1850, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale	400,000 »
A REPORTER. fr.	172,524,700 »

recettes de l'exercice 1869, au 31 octobre 1870.

DROITS CONSTATÉS	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE à RECOUVRER.	COMPARAISON des évaluations avec les droits constatés.		Observations.
	EN 1869.	EN 1870 (au 31 octobre).	TOTAL.		EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS.	
127,984,229 77	126,018,178 78	1,066,050 99	127,981,229 77	"	1,018,524 62	9,659,551 59	
1,851,824 14	1,844,075 57	7,748 57	1,851,824 14	"	"	51,824 14	
9,581 25	9,581 25	"	9,581 25	"	2,418 75	"	
4,242,785 82	4,083,462 91	159,320 91	4,242,785 82	"	"	212,785 82	
520,720 71	520,720 71	"	520,720 71	"	"	60,720 71	
59,849,772 91	56,874,577 82	2,975,195 09	59,849,772 91	"	"	849,772 91	
1,551,595 07	1,276,032 97	55,560 10	1,551,595 07	"	"	181,595 07	
1,098,620 83	1,087,550 68	11,070 15	1,098,620 83	"	1,579 17	"	
857,644 89	846,297 07	11,347 82	857,644 89	"	42,555 11	"	
255,475 78	257,544 45	16,151 55	255,475 78	"	"	145,475 78	
557,509 65	205,468 99	152,040 64	557,509 65	"	"	87,509 65	
1,521,051 68	1,520,714 22	517 46	1,521,051 68	"	"	821,051 68	
805,018 27	775,405 87	29,612 40	805,018 27	"	"	225,018 27	
59,511 58	59,511 58	"	59,511 58	"	"	14,511 58	
66,522 41	57,124 15	29,598 26	66,522 41	"	8,477 59	"	
879,476 05	879,476 05	"	879,476 05	"	120,525 95	"	
71,505 65	71,505 65	"	71,505 65	"	"	1,505 65	
5,025 50	5,999 "	1,024 50	5,025 50	"	"	1,025 50	
990,667 20	990,667 20	"	990,667 20	"	"	40,667 20	
269,898 55	269,898 55	"	269,898 55	"	"	19,898 55	
50,645 41	40,000 "	10,645 41	50,645 41	"	265,056 59	"	
589,449 51	"	589,449 51	589,449 51	"	10,550 69	"	
185,226,504 19	177,451,595 25	5,794,910 94	185,226,504 19	"	1,469,086 47	12,570,690 66	

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES.
REPORT. fr.	172,324,700 »
REMBOURSEMENTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	
Prix d'instruments fournis par l'administration des contributions, etc.	»
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances	9,000 »
Frais de perception des centimes provinciaux et communaux.	200,000 »
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	55,000 »
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Reliquats de comptes arrêtés par la Cour des comptes. — Déficit des comptables	15,000 »
Recouvrement d'avances faites par les divers Départements	600,000 »
TRÉSOR PUBLIC.	
Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières	1,250,000 »
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle.	20,000 »
Recettes accidentelles	100,000 »
Abonnement des provinces pour le service des ponts et chaussées.	76,000 »
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier	21,000 »
Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances	1,000 »
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement du Département des Travaux publics, à titre de remboursement d'avances	»
Recette du chef d'ordonnances prescrites	40,000 »
TOTAL. fr.	174,691,700 »
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.	
Quotes-parts payées par les États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut, en vertu des traités conclus en exécution de la loi du 15 juin 1863 (1)	572,575 84
Partie du produit de l'emprunt de 45 millions de francs, à 4 1/2 p. 0/0, autorisé par la loi du 8 septembre 1859, correspondant aux dépenses spéciales que cet emprunt est destiné à couvrir, et qui sont rattachées au présent exercice, savoir :	
, Loi du 8 septembre 1859.	452,935 45
, Loi du 2 juin 1861.	16,512 57
A REPORTER. fr.	1,042,025 64

recettes de l'exercice 1869, au 31 octobre 1870. .

DROITS CONSTATÉS.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE à RECOURVER.	COMPARAISON des évaluations avec les droits constatés.		Observations.
	EN 1869.	EN 1870 (au 31 octobre).	TOTAL.		EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS	
183,226,504 19	177,431,593 25	5,794,910 94	183,226,504 19	"	1,469,086 47	12,370,690 66	(1) A voir le développement, p. 26.
"	"	"	"	"	"	"	
9,000 "	9,000 "	"	9,000 "	"	"	"	
223,605 10	214,288 "	9,317 10	223,605 10	"	"	23,605 10	
52,156 07	52,156 07	"	52,156 07	"	"	17,156 07	
6,951 36	5,727 87	1,223 49	6,951 36	"	8,048 64	"	
603,025 34	592,816 03	10,209 31	603,025 34	"	"	3,025 34	
770,086 12	421,080 76	349,005 36	770,086 12	"	479,913 88	"	
18,661 14	18,661 14	"	18,661 14	"	1,558 86	"	
198,560 67	198,560 67	"	198,560 67	"	"	98,560 67	
76,286 15	58,510 92	17,975 23	76,286 15	"	"	286 15	
31,558 "	26,508 "	5,250 "	31,558 "	"	"	10,558 "	
"	"	"	"	"	1,000 "	"	
9,000 "	9,000 "	"	9,000 "	"	"	9,000 "	
24,901 98	24,901 98	"	24,901 98	"	15,098 02	"	
185,249,876 12	179,061,984 60	6,187,891 43	185,249,876 12	"	1,974,485 87	12,532,661 99	
					10,558,176 12		
572,575 84	572,575 84	"	572,575 84	"	"	"	
452,935 43	452,935 43	"	452,935 43	"	"	"	
16,512 37	16,512 37	"	16,512 37	"	"	"	
1,042,023 64	1,042,023 64	"	1,042,023 64	"	"	"	

Suite de l'état de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	
REPORT. fr.	1,042,025 64	
Partie du produit de l'emprunt de 60 millions de francs, à 4 1/2 p. %, autorisé par la loi du 28 mai 1865, correspondant aux dépenses spéciales que cet emprunt est destiné à couvrir, et qui sont rattachées au présent exercice.	3,125,207 19	
Produit de la fabrication de monnaies divisionnaires d'argent. (Loi du 7 mars 1867.).	840,000 »	
Partie recouvrée, en 1869, du produit de l'emprunt de 60,000,000 de francs, à 4 1/2 p. %, contracté en vertu de la loi du 10 juin 1867	4,910,550 »	
Fonds d'amortissement des dettes, à 4 1/2 p. %, attribués au Trésor par l'article 4 de la loi du 12 juin 1869.	9,111,755 21	
Produit de l'émission de titres à 4 1/2 p. %, pour couvrir le prix de la rétrocession à l'État des embranchements du canal de Charleroi. (Loi du 50 juin 1869.).	162,096 »	
Prix de cession de l'entrepôt public d'Anvers à la société anonyme dite: <i>Compagnie des docks, entrepôts et magasins généraux d'Anvers</i> . (Loi du 22 décembre 1869)	2,450,000 »	
	2,200,000 »	
TOTAUX. fr.	25,841,610 04	
	174,691,700 »	
TOTAUX GÉNÉRAUX fr.	200,535,310 04	

recettes de l'exercice 1869, au 13 octobre 1870.

DROITS CONSTATÉS.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE à RECOURVER.	COMPARAISON des évaluations avec les droits constatés.		Observations.
	EN 1869	EN 1870 (au 31 octobre).	TOTAL.		EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS.	
1,042,025 64	1,042,025 64	"	1,042,025 64	"	"	"	
5,125,207 19	5,125,207 19	"	5,125,207 19	"	"	"	
840,000 "	840,000 "	"	840,000 "	"	"	"	
4,910,550 "	4,910,550 "	"	4,910,550 "	"	"	"	
9,111,755 21	9,111,755 21	"	9,111,755 21	"	"	"	
162,096 "	162,096 "	"	162,096 "	"	"	"	
2,450,000 "	2,450,000 "	"	2,450,000 "	"	"	"	
2,200,000 "	2,200,000 "	"	2,200,000 "	"	"	"	
25,841,610 04	25,841,610 04	"	25,841,610 04	"	"	"	
185,249,876 12	179,061,984 69	6,187,891 45	185,249,876 12	"	"	"	
211,091,486 16	214,905,594 75	6,187,891 45	211,091,486 16	"	1,974,485 87	12,552,661 99	
					10,558,176 12		

OBSERVATIONS.

—

Les sommes payées par les puissances, en 1869, sont celles qui suivent :

Grèce, 5 ^e annuité	2,356 95
— 6 ^e annuité	2,419 20
Italie, 6 ^e annuité	58,585 50
Norwége, 6 ^e annuité	105,749 »
Suède, 4 ^e annuité	56,835 »
Oldenbourg, 6 ^e et dernière annuité.	24,000 »
États-Unis, 5 ^e annuité	342,650 19
Total. fr.	572,575 84

ANNEXE N° 2.



ÉTAT DE LA SITUATION

DU

BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 1869,

AU 31 OCTOBRE 1870,

CONTENANT LES TRANSFERTS DES EXERCICES 1865 A 1868.



ÉTAT de la situation du Budget général des dépenses de l'exercice 1869,

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS VOTÉS PAR LA LÉGISLATURE.				
	BUDGET primitif.	AUGMENTATION	DIMINUTION.	Art 50 de la loi de comptabilité et 187 de l'arrêté royal du 10 décembre 1868 SOMMESTRANSFÉRÉS des exercices 1865, 1866, 1867 et 1868	SOMMESTRANSFÉRÉS à l'exercice 1870. RESTE.
TRANSFERTS DE					
Département des Travaux publics	»	»	»	11 96	» 11 96
— de l'Intérieur	»	»	»	76,628 34	» 76,628 34
	»	»	»	76,640 30	» 76,640 30
TRANSFERTS DE					
Dette publique	»	»	»	21,446 »	21,446 » »
Département des Travaux publics	»	»	»	7,846 25	2,652 25 5,214 »
	»	»	»	29,292 25	24,078 25 5,214 »
TRANSFERTS DE					
Dette publique	»	»	»	488,000 »	175,000 » 315,000 »
Département de l'Intérieur	»	»	»	344 64	» 344 64
— des Travaux publics	»	»	»	50,807 50	7,801 01 23,006 38
— de la Guerre.	»	»	»	5,115 95	» 5,115 95
	»	»	»	524,265 98	180,801 01 345,464 97
TRANSFERTS DE					
Dette publique	»	»	»	1,558,000 »	178,000 » 1,360,000 »
Département des Travaux publics	»	»	»	1,006,577 81	85,851 82 922,725 99
— de la Justice.	»	»	»	157,454 56	41,729 40 115,725 16
— de la Guerre.	»	»	»	45,791 27	» 45,791 27
— des Affaires Étrangères.	»	»	»	17,495 50	» 17,495 50
— des Finances.	»	»	»	5,946 15	2,200 » 3,746 15
	»	»	»	2,771,265 29	305,781 22 2,465,484 07

au 31 octobre 1870, comprenant les transferts des exercices 1865 à 1868.

DÉPENSES AUTORISÉES par la Trésorerie.			SOMMES à annuler.	SOMMES régularisées par la Cour des comptes.	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		Observations.
EN 1869.	EN 1870.	TOTAL.			Sur ordonnances en circulation au 31 octobre 1870.	Sur ordonnances d'ouverture de crédits.	

L'EXERCICE 1865.

»	11 96	11 96	»	»	»	»
»	15,403 72	15,403 72	61,224 62	»	»	»
»	15,415 08	15,415 68	61,224 62	»	»	»

L'EXERCICE 1866.

»	»	»	»	»	»	»
»	2,816 15	2,816 15	2,397 85	»	»	»
»	2,816 15	2,816 15	2,397 85	»	»	»

L'EXERCICE 1867.

515,000 »	»	515,000 »	»	»	»	»
»	544 61	544 61	» 05	»	»	»
9,682 58	13,298 80	22,981 58	25 »	»	»	»
5,894 54	»	5,894 54	1,219 41	»	»	»
528,577 12	13,643 41	542,220 53	1,244 44	»	»	»

L'EXERCICE 1868.

560,000 »	986,465 97	1,546,465 97	15,554 05	»	»	»
265,875 04	642,795 82	906,668 86	16,057 15	»	»	»
»	115,151 69	115,151 69	573 47	»	»	»
15,715 29	26,318 41	42,031 70	5,759 57	»	»	»
17,495 50	»	17,495 50	»	»	»	»
»	5,746 15	5,746 15	»	»	»	»
657,081 85	1,774,478 04	2,431,559 87	55,924 20	»	»	»

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des dépenses de l'exercice 1869.

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS VOTÉS PAR LA LÉGISLATURE.				
	BUDGET primitif	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	SOMMES TRANSFÉRÉES à l'exercice 1870. Art. 50 de la loi de comptabilité et 107 de l'arrêté royal du 10 décembre 1868.	RESTE.
BUDGET DE					
Dette publique	48,702,759 39	417,781 74	•	253,000 »	48,867,541 15
Dotations. — Liste civile	3,500,000 »	•	»	»	3,500,000 »
— Dotation de S. A. R. le comte de Flandre	200,000 »	»	»	»	200,000 »
— Sénat	60,000 »	»	»	»	60,000 »
— Chambre des Représentants	642,047 25	»	»	»	642,047 25
— Cour des Comptes	188,850 »	»	»	»	188,850 »
Département de la Justice	15,525,198 »	427,500 »	»	325,885 58	15,628,814 42
— des Affaires Étrangères	5,451,612 »	141,261 45	(¹) 55,865 71	»	5,517,009 74
— de l'Intérieur	15,465,985 01	46,859 92	»	2,590 »	15,508,454 93
— des Travaux publics	40,125,110 »	553,678 88	»	727,599 75	50,740,389 15
— de la Guerre	56,885,000 »	85,952 89	»	17,765 86	56,951,169 03
— des Finances	15,201,880 »	135,095 72	»	»	15,336,975 72
Non-Valeurs et Remboursements	787,200 »	252 76	»	»	787,452 76
TOTAL. . . . fr.	176,511,641 65	1,606,565 56	55,865 71	1,524,457 17	176,757,704 15
Excédants des dépenses sur les crédits non limitatifs :					
1° Sur les articles 29, 33, 54 et 57 du Budget des Affaires Étrangères				522,289 07	
2° Sur les articles 15, 28 et 29 du Budget des Finances				176,042 45	
3° Sur les articles 7 et 9 du Budget des Non-Valeurs et Remboursements.				591,191 61	
Il y aura donc lieu d'ouvrir des crédits pour					889,525 13
(¹) Cette somme de fr. 55,865 71 a été transférée à 1870 en exécution de l'article 2 de la loi du Budget.				ENSEMBLE . . fr.	177,627,227 26

RÉCAPITU

Dépenses arriérées de l'exercice 1865	76,640 30
— — 1866	5,214 »
— — 1867	343,464 97
— — 1868	2,465,484 07
Budget de l'exercice 1869	177,627,227 26
TOTAUX GÉNÉRAUX. . . fr.	180,518,050 60

au 31 octobre 1869, comprenant les transferts des exercices 1865 à 1868.

DÉPENSES AUTORISÉES par la Trésorerie.			SOMMES " annuel.	SOMMES régularisées par la Cour des comptes.	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		Observations.
EN 1869.	EN 1870.	TOTAL.			Sur ordonnances en circulation au 31 octobre 1870	Sur ordonnances d'ouverture de crédits.	

L'EXERCICE 1869.

38,128,075 74	6,947,058 19	45,076,011 95	3,701,529 20	"	"	"	A.
5,500,000 "	"	5,500,000 "	"	"	"	"	
200,000 "	"	200,000 "	"	"	"	"	
47,000 "	15,000 "	60,000 "	"	"	"	"	B.
511,062 56	55,060 25	566,122 81	75,924 44	"	"	"	
184,812 79	2,837 21	187,650 "	1,200 "	"	"	"	
12,507,780 85	2,087,099 56	14,595,480 39	1,033,554 03	"	"	"	C.
5,527,475 75	253,725 26	5,781,199 01	58,099 80	"	"	"	D.
11,399,190 75	1,687,418 85	13,086,609 58	421,845 55	"	"	"	E.
32,014,808 47	5,809,034 82	37,823,843 29	1,925,545 86	"	"	"	F.
55,959,910 88	792,209 95	56,752,120 83	219,048 20	"	"	"	G.
4,557,066 98	3,484,691 58	15,041,761 56	471,256 81	"	"	"	H.
58,475 11	957,798 53	996,273 44	182,370 95	"	"	"	I.
142,555,655 86	27,091,416 78	169,447,072 64	8,180,154 62	"	"	"	

Voir
ci-après.

LATION.

"	15,415 68	15,415 68	61,224 62	"	"	"
"	2,816 15	2,816 15	2,597 85	"	"	"
528,577 12	15,645 41	542,220 53	1,244 44	"	"	"
657,081 85	1,774,478 04	2,431,559 87	55,924 20	"	"	"
142,355,655 86	27,091,416 78	169,447,072 64	8,180,154 62	"	"	"
145,341,514 81	28,897,770 06	172,239,084 87	8,278,945 75	"	"	"

OBSERVATIONS.

A. Le Budget de la Dette publique a été fixé, par la loi du 20 décembre 1868,	
<i>Moniteur</i> du 23, n° 338, à	fr. 48,702,759 39
1° Par l'art. 3 de la loi du 30 juin 1869, <i>Moniteur</i> du 2 juillet, n° 183, des crédits supplémentaires sont ouverts aux art. 4 et 5 de ce Budget, pour	62,750 »
2° Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 13 mai 1870, <i>Moniteur</i> du 17, n° 137, des crédits supplémentaires sont alloués au même Budget (art. 1, 2 et 3), montant à	353,031 74
ENSEMBLE	fr. 49,120,541 13
dont il faut déduire la somme transférée à l'exercice 1870, en exécution de l'art. 30 de la loi du 13 mai 1846, ci	253,000 »
RESTE	fr. 48,867,541 13
 B. Le Budget des Dotations a été fixé, par la loi du 23 février 1869, <i>Moniteur</i>	
du 28, n° 59, à	fr. 4,390,897 25
 C. Le Budget du Département de la Justice a été fixé, par la loi du 17 mars	
1869, <i>Moniteur</i> du 19, n° 78, à	fr. 15,525,198 »
1° Par l'art. 2 de la loi du 18 juin 1869, <i>Moniteur</i> du 22, n° 173, ce Budget a été augmenté de 370,000 francs, à ajouter aux art. 30, 39, et à former jusqu'à concurrence de 80,000 francs, un chap. XIII nouveau, art. 64, 65, 66, 67 et 68, ci.	370,000 »
2° Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 1 ^{er} juin 1870, <i>Moniteur</i> du 3, n° 136, le même Budget est augmenté, sur divers articles, de	57,500 »
ENSEMBLE	fr. 15,952,698 »
dont il faut déduire la somme transférée à l'exercice 1870, en exécution de l'art. 30 de la loi du 13 mai 1846, ci.	325,885 58
RESTE	fr. 15,628,814 42
 D. Le Budget du Département des Affaires Étrangères a été fixé, par la loi du	
1^{er} mai 1869, <i>Moniteur</i> des 7 et 8, n°s 127 et 128, à	fr. 3,431,612 »
1° Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 6 juillet 1869, <i>Moniteur</i> du 8, n° 189, il est mis à la disposition du Ministre des Affaires Étrangères, pour indemniser les propriétaires du navire anglais <i>Antagonist</i> coulé par le steamer le <i>Rubis</i> , un crédit de	20,004 80
2° Par arrêté royal du 1 ^{er} novembre 1869, pris en exécution de l'art. 2 de la loi du Budget, il a été transféré, de l'exercice 1868 à l'exercice 1869, une somme disponible, aux art. 22, 26 et 27, de	56,229 69
3° Par l'article unique de la loi du 31 mai 1870, <i>Moniteur</i> du 4 juin, n° 133, trois crédits supplémentaires sont accordés au Département des Affaires Étrangères, s'élevant ensemble à	83,026 96
ENSEMBLE	fr. 3,572,873 45
dont il faut déduire la somme transférée à l'exercice 1870, en exécution de l'art. 2 de la loi du Budget, ci	55,863 71
RESTE	fr. 3,517,009 74

E. Le Budget du Département de l'Intérieur a été fixé, par la loi du 18 mars 1869,	
<i>Moniteur</i> du 20, n° 79, à	13,463,983 01
Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 1 ^{er} avril 1870, <i>Moniteur</i> du 2, n° 92, ce Budget est augmenté de	46,859 92
ENSEMBLE. . . fr.	13,510,844 93

dont il faut déduire la somme transférée à l'exercice 1870, en exécution de l'art. 30 de la loi du 15 mai 1846, ci	2,590 »
RESTE. . . fr.	13,508,454 93

F. Le Budget du Département des Travaux publics a été fixé, par la loi du 21 juin 1869, <i>Moniteur</i> du 26, n° 177, à		40,123,110 »
1 ^o Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 3 juin 1870, <i>Moniteur</i> du 9, n° 160, il est alloué à ce Département pour couvrir les dépenses effectuées par suite de l'accident survenu près de la station du chemin de fer de Boussu, le 27 janvier 1868, un crédit supplémentaire de	128,550 67	
2 ^o Par le même article, des dépenses se rapportant à des exercices clos (1868 et antérieurs) pourront être imputés à charge de ce Budget, pour. . .	22,884 29	
3 ^o Par l'art. 2 de la même loi, des crédits supplémentaires sont alloués au même Département, pour couvrir les insuffisances que présentent certaines allocations du Budget, ci.	202,245 92	
ENSEMBLE. . . fr.	40,476,788 88	

dont il faut déduire la somme transférée à l'exercice 1870, en exécution de l'art. 30 de la loi du 15 mai 1846, ci	727,599 73
RESTE. . . fr.	59,749,389 15

G. Le Budget du Département de la Guerre a été fixé, par la loi du 28 avril 1869, <i>Moniteur</i> du 30, n° 120, à.		56,883,000 »
1 ^o Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 14 juin 1869, <i>Moniteur</i> n° 167, il est ouvert à ce Département, pour paiement d'une somme restée due au Département des Travaux publics, un crédit de	5,987 19	
2 ^o Par l'arrêté royal du 7 novembre 1869, n° 1437, <i>Moniteur</i> du 13, n° 317, pris en exécution des lois des 8 mai 1861 et 17 mars 1869, M. le Ministre de la Guerre est autorisé à prélever sur le crédit de 14,461,170 francs, une somme, à porter à l'art. 20 du Budget, s'élevant à	77,945 70	
ENSEMBLE. . . fr.	56,968,952 89	

dont il faut déduire la somme transférée à l'exercice 1870, en vertu de l'art. 30 de la loi du 15 mai 1846, ci.	17,765 86
RESTE. . . fr.	56,951,169 05

H. Le Budget du Département des Finances a été fixé, par la loi du 20 décembre 1868, <i>Moniteur</i> du 23, n° 158, à		13,201,880 »
1 ^o Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 24 juin 1869, <i>Moniteur</i> du 26, n° 177, des crédits supplémentaires sont alloués à ce Département pour pourvoir à des dépenses sur des exercices clos, ci	84,875 20	
2 ^o Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 15 mai 1870, <i>Moniteur</i> du 17, n° 137, des crédits supplémentaires sont accordés sur les art. 4, 7 et 8 du même Budget, ci	50,222 52	
ENSEMBLE. . . fr.	13,336,975 72	

I. Le Budget des Non-Valeurs et Remboursements a été fixé, par la loi du 24 décembre 1868, <i>Moniteur</i> du 25, n° 360, à fr.		787,200 »
Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 24 juin 1869, <i>Moniteur</i> du 26, n° 177, il est accordé, pour pourvoir à des dépenses de l'exercice clos de 1866, un crédit supplémentaire de.		252 76
ENSEMBLE. . . fr.		787,452 76

ANNEXE N° 5.



ÉTAT DE LA SITUATION

DU

BUDGET GÉNÉRAL DES RECETTES DE L'EXERCICE 1870,

AU 31 DÉCEMBRE 1870.

ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATION des RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.		
—		
IMPÔTS.		
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.		
Foncier		19,145,000 »
Personnel		11,800,000 »
Patentes		4,400,000 »
Droit de débit des boissons alcooliques		1,500,000 »
— des tabacs		245,000 »
Redevances sur les mines		600,000 »
Douanes		15,515,000 »
Sel et eau de mer		5,850,000 »
Vins étrangers		2,300,000 »
Eau-de-vie étrangère		»
Accises	— — indigène	8,500,000 »
Bières et vinaigres		8,950,000 »
Sucres		5,770,000 »
Glucoses et autres sucres non cristallisables		50,000 »
Timbres sur les permis de circulation		»
Garantie. — Frais d'essai des matières d'or et d'argent		100,000 »
Recettes di- verses	Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État Recettes extraordinaires et accidentelles, etc.	60,000 »
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.		
Enregistrement		17,500,000 »
Greffe		540,000 »
Hypothèques		5,000,000 »
Successions		11,500,000 »
Droits de mutation en ligne directe		1,800,000 »
Droit dû par les époux survivants		200,000 »
Timbre		4,200,000 »
Naturalisations		5,000 »
Amendes en matière d'impôts		250,000 »
— de condamnation en matières diverses		400,000 »
A REPORTER. fr.		119,940,000 »

recettes de l'exercice 1870, au 31 décembre 1870.

RECETTES PROBABLES.	RECouvreMENTS effectués au 31 décembre 1870.	RESTE A RECOURIR au 1 ^{er} janvier 1871.	COMPARAISON des évaluations avec les recettes probables.		Observations.
			EXCÉDANTS des ÉVALUATIONS sur les recettes probables.	EXCÉDANTS des RECETTES PROBABLES sur les évaluations	
19,176,009 52	18,606,617 15	569,392 17	»	51,009 52	
12,122,196 49	11,550,717 59	571,479 10	»	522,196 49	
4,578,552 64	4,045,230 52	533,322 12	21,417 56	»	
1,516,950 »	1,417,693 95	99,256 05	»	16,950 »	
246,070 50	231,855 24	14,215 26	»	1,070 50	
440,019 85	436,693 54	3,326 31	149,980 15	»	
22,057,151 61	22,057,151 61	»	»	8,542,151 61	
5,020,581 84	5,020,581 84	»	829,418 16	»	
2,292,534 65	2,292,534 65	»	7,465 55	»	
»	»	»	»	»	
9,519,910 89	9,519,910 89	»	»	819,910 89	
9,154,562 85	9,154,562 85	»	»	204,562 85	
5,621,225 56	5,621,225 56	»	148,776 44	»	
59,199 65	59,199 65	»	»	9,199 65	
»	»	»	»	»	
49,207 95	49,207 95	»	50,792 05	»	
59,581 45	59,581 45	»	618 55	»	
16,755,965 74	16,755,965 74	»	746,036 26	»	
555,578 90	555,578 90	»	6,621 10	»	
2,967,964 87	2,967,964 87	»	52,055 15	»	
12,582,511 92	12,582,511 92	»	»	882,511 92	
2,614,755 98	2,614,755 98	»	»	814,755 98	
500,896 25	500,896 25	»	»	100,896 25	
4,078,505 18	4,078,505 18	»	121,496 82	»	
8,500 »	8,500 »	»	»	5,500 »	
252,540 72	252,540 72	»	»	2,540 72	
432,804 76	432,804 76	»	»	52,804 76	
129,598,971 51	128,008,010 50	1,590,961 01	2,124,687 57	11,783,658 88	

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES.
REPORT. fr.	119,940,000 »
PÉAGES.	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Rivières et canaux	1,800,000 »
Routes appartenant à l'État	10,000 »
TRAVAUX PUBLICS.	
Produits des postes.	4,130,000 »
MARINE.	
Produits du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	460,000 »
CAPITAUX ET REVENUS.	
TRAVAUX PUBLICS.	
Chemins de fer	40,000,000 »
Télégraphe électrique	1,350,000 »
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Domaines (valeurs capitales).	1,200,000 »
Forêts.	900,000 »
Dépendances des chemins de fer	110,000 »
Établissements et services régis par l'État.	250,000 »
Produits divers et accidentels, y compris ceux des examens universitaires	500,000 »
Revenus des domaines.	600,000 »
TRAVAUX PUBLICS.	
Abonnements au <i>Moniteur</i> , etc., perçus par l'administration des postes	40,000 »
TRÉSOR PUBLIC.	
Produits divers des prisons (pistoies, cantines, vente de vieux effets)	75,000 »
— de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	1,000,000 »
— des actes des commissariats maritimes.	70,000 »
— des droits de chancellerie.	4,000 »
— des droits de pilotage	950,000 »
— des droits de fanal.	250,000 »
— de la fabrication de monnaies de cuivre	200,000 »
Part réservée à l'État, par la loi du 5 mai 1850, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale	400,000 »
A REPORTER. fr.	174,239,000 »

recettes de l'exercice 1870, au 31 décembre 1870.

RECETTES PROBABLES.	RECOUVREMENTS effectués au 31 décembre 1870.	RESTE A RECOURIR au 1 ^{er} janvier 1871.	COMPARAISON des évaluations avec les recettes probables.		Observations.
			EXCÉDANTS des ÉVALUATIONS sur les recettes probables	EXCÉDANTS des RECETTES PROBABLES sur les évaluations.	
129,598,971 51	128,008,010 50	1,590,961 01	2,124,687 57	11,783,658 88	
1,917,557 55	1,917,557 55	»	»	117,557 55	
8,406 28	8,406 28	»	1,593 72	»	
4,150,000 »	4,150,000 »	»	»	»	
892,648 50	892,648 50	»	»	452,648 50	
41,500,000 »	41,500,000 »	»	»	1,500,000 »	
1,600,000 »	1,600,000 »	»	»	250,000 »	
1,450,044 55	1,450,044 55	»	»	250,044 55	
707,965 78	707,965 78	»	192,034 22	»	
75,216 51	75,216 51	»	56,785 49	»	
189,524 48	189,524 48	»	60,475 52	»	
1,427,346 11	1,427,346 11	»	»	927,346 11	
700,666 06	700,666 06	»	»	100,666 06	
40,000 »	40,000 »	»	»	»	
40,518 45	38,078 07	2,440 36	34,481 57	»	
992,682 80	992,682 80	»	7,317 20	»	
76,292 58	76,292 58	»	»	6,292 58	
4,000 »	665 »	3,335 »	»	»	
1,044,708 42	1,044,708 42	»	»	94,708 42	
285,506 16	285,506 16	»	»	35,506 16	
354,000 »	306,000 »	48,000 »	»	154,000 »	
454,196 28	»	454,196 28	»	54,196 28	
187,488,251 56	185,580,318 91	2,098,932 65	2,457,373 09	15,706,624 65	

Suite de l'état de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES.
REPORT. fr.	174,239,000 »
REMBOURSEMENTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances	9,000 »
Frais de perception des centimes provinciaux et communaux.	200,000 »
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	55,000 »
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Reliquats de comptes arrêtés par la Cour des comptes. — Déficit des comptables	15,000 »
Recouvrement d'avances faites par les divers Départements	600,000 »
TRÉSOR PUBLIC.	
Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières	1,250,000 »
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle.	20,000 »
Recettes accidentelles	200,000 »
Abonnement des provinces pour le service des ponts et chaussées.	76,000 »
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier	21,000 »
Prélèvement sur le fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances	1,000 »
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement du Département des Travaux publics, à titre de remboursement d'avances	9,000 »
Recette du chef d'ordonnances prescrites	50,000 »
TOTAUX. fr.	176,725,000 »
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.	
—	
Quotes-parts payées par les États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut, en vertu des traités conclus en exécution de la loi du 15 juin 1863 (1)	546,268 88
Partie du produit de l'emprunt de 45 millions de francs, à 4 1/2 p. 0/0, autorisé par la loi du 8 septembre 1859, correspondant aux dépenses spéciales que cet emprunt est destiné à couvrir, et qui sont rattachées au présent exercice (2)	657,791 81
A REPORTER. fr.	1,204,060 69

recettes de l'exercice 1870, au 31 décembre 1870.

RECETTES PROBABLES.	RECOUVREMENTS effectués au 31 décembre 1870.	RESTE A RECOURIR au 1 ^{er} janvier 1871.	COMPARAISON des évaluations avec les recettes probables.		Observations.
			EXCÉDANTS des ÉVALUATIONS sur les recettes probables.	EXCÉDANTS des RECETTES PROBABLES sur les évaluations.	
187,488,351 50	185,389,318 91	2,098,932 65	2,437,373 09	15,706,624 65	
9,000 "	9,000 "	"	"	"	
253,433 86	224,145 "	9,388 36	"	33,433 86	
41,227 46	41,227 46	"	"	6,227 46	
35,450 53	35,450 53	"	"	18,450 55	
567,764 66	567,764 66	"	52,255 54	"	
511,521 41	265,915 59	247,605 82	758,478 59	"	
26,666 40	26,666 40	"	"	6,666 40	
199,570 86	199,570 86	"	429 14	"	
70,286 15	23,398 05	52,888 10	"	286 15	
31,558 "	21,308 "	10,250 "	"	10,558 "	
"	"	"	1,000 "	"	
9,000 "	"	9,000 "	"	"	
14,481 50	14,481 50	"	55,518 50	"	
189,242,212 59	186,814,246 96	2,427,965 43	5,265,634 66	15,782,247 05	
546,268 88	543,760 04	2,499 84	"	"	
657,791 81	657,791 81	"	"	"	
1,204,060 69	1,201,560 85	2,499 84	"		

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.
REPORT. fr.	1,204,060 69
Partie du produit de l'emprunt de 60 millions de francs, à 4 1/2 p. %, autorisé par la loi du 28 mai 1865, correspondant aux dépenses spéciales que cet emprunt est destiné à couvrir, et qui sont rattachées au présent exercice a).	(2) 6,176,999 95
Produit de la vente des terrains de la citadelle du Sud à Anvers. (Loi du 10 janvier 1870.).	3,150,283 26
Fonds d'amortissement des dettes, à 4 1/2 p. %, attribués au Trésor par l'article 4 de la loi du 12 juin 1869.	1,681,775 01
Produit de l'émission des titres à 4 1/2 p. %, pour couvrir le prix d'acquisition du Jardin Botanique à Bruxelles (Loi du 7 juin 1870.)	1,000,000 »
Restant recouvré, en 1870, du produit de l'emprunt de 60,000,000 de francs, à 4 1/2 p. %, contracté en vertu de la loi du 10 juin 1867	(3) 1,671,880 »
Fonds réservé sur le produit de l'emprunt, à 4 p. %, du 18 juin 1836, et rattaché au présent exercice pour y faire face au paiement effectué pour solde à la Société concessionnaire de la Sambre canalisée	10,517 54
TOTALS. fr.	14,895,518 25
	176,725,000 »
TOTALS GÉNÉRAUX fr.	191,620,518 25

recettes de l'exercice 1870, au 31 décembre 1870.

RECETTES PROBABILES.	RECOUVREMENTS effectués au 31 décembre 1870.	RESTE A RECOURIR au 1 ^{er} janvier 1871.	COMPARAISON des évaluations avec les recettes probables.		Observations.
			EXCÉDANTS des ÉVALUATIONS sur les recettes probables.	EXCÉDANTS des RECETTES PROBABLES sur les évaluations.	
1,204,060 09	1,201,560 85	2,499 84	"	"	(a) Y compris les sommes de 62 centimes, et de fr. 38,79 représentant les sommes non employées sur les crédits alloués aux §§ 22 et 24 et qui doivent être annulées. (3) Voir page 46.
6,176,999 95	6,176,999 95	"	"	"	
5,150,285 26	5,150,285 26	"	"	"	
1,681,775 01	1,681,775 01	"	"	"	
1,000,000 "	1,000,000 "	"	"	"	
1,671,880 "	1,671,880 "	"	"	"	
10,517 34	10,517 54	"	"	"	
14,805,318 25	14,802,818 41	2,499 84	"	"	(4) Voir page 47.
180,242,212 59	186,814,246 96	2,427,965 45	5,265,054 66	15,782,247 05	
204,137,550 64	201,707,065 37	2,450,465 27	5,265,054 66	15,782,247 05	
			12,517,212 59		

OBSERVATIONS.

(¹) Les sommes payées par les puissances, en 1870, sont celles qui suivent :

Grèce, 7 ^e annuité	fr.	2,499 84
Italie, 7 ^e annuité		58,584 85
Norwège, 5 ^e annuité		103,749 »
Suède, 5 ^e annuité		36,853 »
États-Unis, 6 ^e annuité		342,650 19
TOTAL.	fr.	546,268 88

(²) L'emprunt de 45 millions de francs, à 4 1/2 p. %, contracté en vertu de la loi du 8 septembre 1859, a été affecté, pour une somme de 37,800,000 francs, à couvrir une portion équivalente des dépenses spéciales qui font l'objet de l'article 1^{er} de cette loi, et pour une somme de 7,200,000 francs aux dépenses de même nature, autorisées par la loi du 2 juin 1861.

Sur la somme de fr. 37,800,000

il a été dépensé et rattaché :

Aux exercices 1859 à 1868	fr.	36,290,124 60
A l'exercice 1869		452,955 43
— 1870		657,791 81
ENSEMBLE.		37,400,851 84

Et au 1^{er} janvier 1871, il restait disponible une somme de fr. 399,148 16

La somme de 7,200,000 francs a été dépensée et rattachée aux exercices 1859 à 1869.

(³) L'emprunt à 4 1/2 p. %, contracté en vertu de la loi du 28 mai 1865, a été affecté aux dépenses autorisées par la loi du 8 juillet de la même année, jusqu'à concurrence d'une somme de 60 millions de francs.

Les titres créés pour la réalisation de cet emprunt s'élèvent à un capital nominal de 59,525,000 francs, dont l'émission, à divers taux, a produit une somme de fr. 60,000,295 05 c².

Il a donc été réalisé en plus que la somme nécessaire pour couvrir les dépenses, une différence de fr. 295 05 c², qui a été rattachée :

Au Budget de l'exercice 1865, à concurrence de fr.	87 53
— — 1867, —	207 50
	295 05

Les prélèvements faits sur cet emprunt en somme égale aux dépenses effectuées en vertu de la loi précitée ont eu lieu ainsi qu'il suit :

Budgets de l'exercice 1865 à 1868, à . . fr.	36,762,955 16
Budget de l'exercice 1869, à	5,125,207 19
— 1870, à	6,176,999 95
	48,065,140 30
	48,065,435 33

De sorte qu'il reste disponible, au 1^{er} janvier 1871 fr. 11,934,859 70

(*) La loi du 10 juin 1867 a autorisé le Gouvernement à contracter un emprunt d'un capital effectif de 60,000,000 de francs.

Les titres créés pour la réalisation de cet emprunt se sont élevés à un capital nominal de 58,540,000 francs, dont l'émission, au taux de fr. 102 50 c^s pour cent, a produit une somme de 60,003,500 francs.

Les versements effectués par les preneurs ont produit, savoir :

En 1867	29,182,340 »
En 1868	24,238,530 »
En 1869	4,910,550 »
En 1870	1,671,880 »
ENSEMBLE. . . . fr.	<u>60,003,500 »</u>

ÉTAT de la situation du Budget général des dépenses de l'exercice 1870,

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS LÉGISLATIFS.			
	BUDGET primitif.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	SOMMES TRANSFÉRÉES des exercices 1866, 1867, 1868 et 1869 (Art. 50 de la loi de comp- tabilité et 167 de l'arr. royal du 10 déc. 1868.)
SOMMES TRANSFÉRÉES				
Dette publique.	»	»	»	21,440 »
Département des Travaux publics	»	»	»	2,652 25
	»	»	»	24,078 25
SOMMES TRANSFÉRÉES				
Dette publique.	»	»	»	175,900 »
Département des Travaux publics	»	»	»	7,801 01
	»	»	»	180,801 01
SOMMES TRANSFÉRÉES				
Dette publique.	»	»	»	178,000 »
Département des Travaux publics	»	»	»	83,851 82
— de la Justice	»	»	»	41,729 40
— des Finances	»	»	»	2,200 »
	»	»	»	505,781 22
SOMMES TRANSFÉRÉES				
Dette publique.	»	»	»	255,000 »
Département des Travaux publics	»	»	»	727,599 75
— de la Guerre	»	»	»	17,763 86
— de la Justice	»	»	»	323,885 58
— de l'Intérieur	»	»	»	2,590 »
	»	»	»	1,324,437 17

au 31 décembre 1870, comprenant les transferts des exercices 1866 à 1869.

SOMMES inscrites et dont le paiement a été autorisé PAR LA TRÉSORERIE.	RESTANTS disponibles SUR LES CRÉDITS au 31 décembre 1870.	OBSERVATIONS.
--	---	---------------

DE L'EXERCICE 1866.

»	21,446 »
»	2,632 25
»	24,078 25

DE L'EXERCICE 1867.

»	173,000 »
»	7,801 01
»	180,801 01

DE L'EXERCICE 1868.

»	178,000 »
9,075 30	74,770 52
21,118 79	20,610 61
»	2,300 »
30,194 09	275,587 13

DE L'EXERCICE 1869.

50,000 »	203,000 »
123,298 55	604,101 18
»	17,763 86
29,584 08	294,299 50
»	2,390 »
202,882 63	1,121,554 54

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des dépenses de l'exercice 1870,

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS LÉGISLATIFS.			
	BUDGET primitif.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	RESTE.
BUDGET DE				
Dette publique	48,807,489 55	147,500 »	»	48,954,989 55
Dotations — Liste civile	3,500,000 »	»	»	3,500,000 »
— Dotation de S. A. R. le comte de Flandre . .	200,000 »	»	»	200,000 »
— Sénat	60,000 »	»	»	60,000 »
— Chambre des Représentants	642,047 25	»	»	642,047 25
— Cour des Comptes	188,850 »	»	»	188,850 »
Département de la Justice	15,586,798 »	517,000 »	»	15,903,798 »
— des Affaires Étrangères.	3,415,112 »	55,863 71	»	3,470,975 71
— de l'Intérieur.	15,445,800 21	169,207 20	»	15,615,007 41
— des Travaux publics.	40,521,160 »	»	»	40,521,160 »
— de la Guerre	56,873,500 »	25,176,850 »	»	62,050,350 »
— des Finances	13,174,580 »	579,844 59	»	13,554,324 59
Non-Valeurs et Remboursements	797,700 »	656 44	»	798,356 44
TOTAUX. . . . fr.	176,812,837 01	26,246,921 94	»	203,059,758 95

au 31 décembre 1870, comprenant les transferts des exercices 1866 à 1869.

SOMMES inscrites et dont le paiement a été autorisé PAR LA TRÉSORERIE.	RESTANTS disponibles SUR LES CRÉDITS, au 31 décembre 1870	OBSERVATIONS.
L'EXERCICE 1870.		
36,108,584 55	12,846,605 »	A. Voir d'autre part.
5,500,000 »	»	
200,000 »	»	
48,000 »	12,000 »	Fixé par la loi du 1 ^{er} juillet 1869, <i>Moniteur</i> du 5, n° 184
570,282 36	71,764 89	
182,027 05	6,822 97	
12,205,027 15	3,698,770 87	B. Voir d'autre part.
3,481,275 18 (1)	»	C. Voir d'autre part. (1) Ce Budget présente un excédant de dépense sur les crédits de fr. 10,297 47 c.
11,714,482 67	1,900,524 74	D. Voir d'autre part.
55,225,795 52	7,095,564 48	Fixé par la loi du 24 juin 1869, <i>Moniteur</i> du 29, n° 180.
52,089,993 60	9,060,356 40	E. Voir d'autre part.
5,011,435 48	8,542,789 11	F. Id.
556,037 08	462,519 56	G. Id.
159,372,758 60	45,607,517 82	

OBSERVATIONS.

A. Le Budget de la Dette publique a été fixé, par la loi du 20 juin 1869, <i>Moniteur</i> du 22, n° 173, à fr.		48,807,489 55
1° Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 15 mai 1870, <i>Moniteur</i> du 17, n° 137, des crédits supplémentaires sont alloués à l'art. 5 de ce Budget, ci . . .	122,500 »	
2° Par l'art. 3 de la loi du 7 juin 1870, <i>Moniteur</i> du 10, n° 161, un crédit supplémentaire est ouvert au même Budget pour l'intérêt et amortissement d'un capital de 1 million de francs, prix d'acquisition du Jardin Botanique de Bruxelles	25,000 »	
ENSEMBLE. . . fr.		<u>48,954,989 55</u>
B. Le Budget du Département de la Justice a été fixé, par la loi du 28 juin 1869, <i>Moniteur</i> du 2 juillet, n° 183, à		45,586,798 »
1° Par l'art. 2 de la loi du 1 ^{er} juin 1870, <i>Moniteur</i> du 5, n° 156, ce Budget est augmenté de	267,000 »	
2° Par l'article unique de la loi du 8 septembre 1870, <i>Moniteur</i> du 11, n° 254, le même Budget est augmenté, à l'art. 60, de	50,000 »	
ENSEMBLE. . . fr.		<u>45,903,798 »</u>
C. Le Budget du Département des Affaires Étrangères a été fixé, par la loi du 20 juin 1869, <i>Moniteur</i> du 25, n° 176, à		5,415,112 »
Par l'arrêté royal du 1 ^{er} novembre 1870, pris en exécution de la loi du Budget de l'exercice 1869, la somme qui était disponible aux art. 21, 25 et 26 de ce dernier Budget, est transférée à l'exercice 1870, ci.	55,865 71	
ENSEMBLE. . . fr.		<u>5,470,975 71</u>
D. Le Budget du Département de l'Intérieur a été fixé, par la loi du 15 juin 1869, <i>Moniteur</i> du 18, n° 169, à		15,445,800 21
1° Par l'art. 2 de la loi du 1 ^{er} avril 1870, <i>Moniteur</i> du 2, n° 92, ce Budget est augmenté, à l'art. 122, de	145,707 20	
2° Par l'art. 4 de la loi du 7 juin 1870, <i>Moniteur</i> du 10, n° 161, il est alloué à ce Département, pour frais d'acquisition du Jardin Botanique de Bruxelles, travaux d'entretien de ce Jardin et des bâtiments, etc., un crédit de	25,500 »	
ENSEMBLE. . . fr.		<u>15,615,007 41</u>
E. Le Budget du Département de la Guerre a été fixé, par la loi du 18 décembre 1869, <i>Moniteur</i> du 22, n° 356, à		56,873,500 »
1° Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 2 septembre 1870, <i>Moniteur</i> n° 249, il est ouvert à ce Département des crédits supplémentaires destinés à faire face aux dépenses résultant de diverses mesures extraordinaires, montant à	45,220,000 »	
2° Par les art. 1, 2 et 3 de la loi du 30 septembre 1870, <i>Moniteur</i> du 3 octobre suivant, n° 276, des crédits extraordinaires s'élevant ensemble à 9,956,850 francs sont accordés au Département de la Guerre. Par l'art. 4, ces crédits seront répartis, par des arrêtés royaux, entre les articles du Budget de 1870	9,956,850 »	
ENSEMBLE. . . fr.		<u>62,050,350 »</u>

F. Le Budget du Département des Finances a été fixé, par la loi du 20 juin 1869,	
<i>Moniteur</i> du 22, n° 273, à	15,174,380 »
1° Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 13 mai 1870, <i>Moniteur</i> du 17, n° 137, des crédits supplémentaires sont alloués aux art. 5, 6, 9 et 10 de ce Budget, ci . .	152,747 51
2° Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 7 septembre 1870, <i>Moniteur</i> du 9, n° 232, un crédit est accordé à ce Département pour couvrir les frais de fabrication des monnaies de cuivre de 1 et de 2 centimes, ci	180,000 »
3° Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 28 décembre 1870, <i>Moniteur</i> du 30, n° 564, il est ouvert au même Département un crédit, montant de l'indemnité stipulée au profit des héritiers Motte, suivant acte de transaction du 19 septembre 1870, ci	47,097 08
ENSEMBLE. . . fr.	15,554,224 59

G. Le Budget des Non-Valeurs et Remboursements a été fixé, par la loi du 20 juin 1869, <i>Moniteur</i> du 22, n° 173, à	
	797,700 »
Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 13 mai 1870, <i>Moniteur</i> du 17, n° 137, un crédit supplémentaire est alloué à l'art. 12 de ce Budget, ci	636 44
ENSEMBLE. . . fr.	798,336 44

ANNEXE N° 5.

ÉTAT

DES

CRÉDITS ALLOUÉS POUR DES TRAVAUX D'UTILITÉ PUBLIQUE.

(SERVICES SPÉCIAUX.)

Situation au 1^{er} janvier 1871.

ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1871.
		1868 ET ANNÉES antérieures.	1869.	1870.	
Ministère des Travaux publics.					
Loi du 1 ^{er} juillet 1858 :					
Élargissement et approfondissement de la première section des canaux de la Campine, et élargisse- ment de la tête d'écluse de Bocholt . . . 50,000 »					
Excédant de crédit sans emploi, à an- nuler, ci 11,483 56					
RESTE. . fr. 38,516 44	38,516 44	38,516 44	»	»	»
Loi du 8 septembre 1859 et arrêtés royaux du 26 dé- cembre 1861, n° 1, et du 5 novembre 1862, n° 5 :					
§ 5. Approfondissement du canal de Gand à Bruges :					
Partie imputable sur l'emprunt. (Art. 1 ^{er}) 1,540,000	2,105,000 »	695,546 19	»	1,025,000 »	586,455 81
Idem sur les ressources ordi- naires. (Art. 4.) 765,000					
§ 5. Amélioration du port d'Ostende :					
Partie imputable sur l'emprunt. (Art. 1 ^{er}) 650,000	1,245,000 »	1,195,825 52	19,664 59	288 52	29,225 57
Idem sur les ressources ordi- naires. (Art. 4.) 595,000					
§ 6. Travaux de canalisation de la Lys. (Art. 1 ^{er})	500,000 »	281,705 49	697 80	15,558 »	4,260 71
§ 7. Approfondissement de la Sambre dans la partie comprise entre Mornimont et la frontière de France :					
Partie imputable sur l'emprunt. (Art. 1 ^{er}) 1,000,000	1,600,000 »	1,600,000 »	»	»	»
Idem sur les ressources ordi- naires. (Art. 4.) 600,000					
§ 8. Amélioration du régime de la grande Nèthe, de l'Yser et du canal de Plasschendaele et de Nieuport, par Furnes, à la frontière de France :					
Partie imputable sur l'emprunt. (Art. 1 ^{er}) 900,000	1,450,000 »	598,602 71	585,621 »	556,175 18	111,601 11
Idem sur les ressources ordi- naires. (Art. 4.) 550,000					
A REPORTER. . . . fr.	6,738,516 44	4,410,192 35	405,985 19	1,592,801 70	551,559 20

*Suite de l'état des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1871.
		1868 ET ANNÉES antérieures.	1869.	1870.	
REPORT. . . . fr	6,738,516 44	4,410,192 35	403,983 19	1,392,801 70	531,539 20
Ministère des Travaux publics (suite).					
§ 10. Travaux à exécuter à l'Escaut supérieur, dans le but d'améliorer l'écoulement des eaux, la navigation et le halage :					
Partie imputable sur l'emprunt. (Art. 1 ^{er}) 550,000	900,000 »	399,159 66	324,527 57	160,849 54	15,665 43
Idem sur les ressources ordinaires. (Art. 4.) 550,000					
§ 12. Travaux de raccordement de routes, tant au chemin de fer de l'État qu'aux chemins de fer concédés :					
Partie imputable sur l'emprunt. (Art. 1 ^{er}) 500,000	1,000,000 »	996,000 »	2,006 »	»	1,904 »
Idem sur les ressources ordinaires. (Art. 4.) 500,000					
Ministère de l'Intérieur.					
§ 16. Agrandissement du Palais royal à Bruxelles :					
Partie imputable sur l'emprunt. (Art. 1 ^{er}) 675,000	1,775,000 »	1,759,815 26	15,184 74	»	»
Idem sur les ressources ordinaires. (Art. 4.) 1,100,000					
§ 19. Subsidés destinés à des travaux d'amélioration du régime de la Vesdre et de la Mandel, dans un intérêt industriel et hygiénique. (Art. 1 ^{er} .)	500,000 »	105,112 55	»	»	594,887 45
Ministère des Travaux publics.					
Loi du 6 juillet 1860 :					
Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Demer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut. 10,000 »					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler 1,263 28					
RESTE. . fr. 8,736 72	8,736 72	8,736 72	»	»	»
A REPORTER. . . fr.	10,922,255 16	7,679,016 54	745,591 50	1,553,651 04	943,994 08

*Suite de l'état des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1871.
		1868 ET ANNÉES antérieures.	1869.	1870.	
REPORT. . . . fr.	10,922,353 16	7,679,016 54	745,591 50	1,553,051 04	945,004 08
Ministère de l'Intérieur.					
Loi du 2 juin 1861 :					
§ 2. Acquisitions pour la galerie des plâtres du Musée royal de peinture et de sculpture	25,000 »	15,000 »	»	3,000 »	7,000 »
§ 6. Agrandissement et restauration du monument de la porte de Hal, servant au Musée royal d'antiquités, d'armures et d'artillerie	250,000 »	3,000 00	85,305 86	112,629 34	49,065 90
Ministère des Travaux publics.					
Loi du 2 juin 1861 :					
§ 2. Établissement d'un port de refuge et construction d'écluses à Blankenberghe	1,500,000 »	1,483,487 65	16,512 57	»	»
Loi du 6 août 1862 :					
Reconstruction partielle du mur de quai s'étendant sur la rive gauche de l'Ourthe, depuis le pont de Londoos jusqu'au pont d'Amercœur à Liège, et consolidation de la partie à conserver de ce mur de quai	250,000 »				
Excédant de crédit sans emploi, à annuler	24,495 26				
RESTE. . fr. 205,506 74	205,506 74	205,506 74	»	»	»
Loi du 14 août 1862. (Art. 1 ^{er}) :					
4 ^e Amélioration du port de Nieupoort	300,000 »	10,272 99	48,456 75	241,270 28	»
7 ^e Construction du canal de Turnhout à Anvers, par St-Job in 't Goor	1,000,000 »	948,652 99	5,107 95	46,259 06	»
10 ^e Achèvement des stations et de leurs dépendances, et prolongement du quai du Rhin, à Anvers	5,000,000 »				
Excédant de crédit sans emploi, à annuler	2,915 55				
RESTE. . fr. 2,997,084 45	2,997,084 45	2,984,161 65	5,812 80	7,110 »	»
A REPORTER. . . . fr.	17,199,844 55	15,529,079 44	906,785 21	1,965,919 72	1,000,059 98

*Suite de l'état des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1871
		1868 et années antérieures	1869	1870	
REPORT . . . fr.	17,199,844 55	13,529,079 41	906,785 21	1,967,919 72	1,000,059 98
Ministère des Travaux publics (suite). —					
Loi du 14 août 1862. (Art. 2)					
Subside pour la souscription d'actions de la Société concessionnaire d'un canal à grande section, for- mant jonction de la Lys à l'Yperlee	2,800,000 »	1,600,000 »	400,000 »	600,000 »	200,000 »
Loi du 21 avril 1864					
Art 5 Chemin de fer Renouvellement extraordi- naire du matériel de transport 1,075,000 »					
Excédant de crédit sans emploi, à an- nuler 553 01					
RESTE. fr 1,074,446 99	1,074,446 99	1,074,446 99	»	»	»
Ministère de la Guerre. —					
Loi du 12 septembre 1864 .					
Achèvement des travaux d'agrandissement de la ville d'Anvers et des travaux de défense.	5,575,000 »	5,565,976 40	10,630 »	595 60	»
Ministère des Travaux publics —					
Loi du 14 septembre 1864					
§ 1 ^{er} . Continuation de la canalisation de la Meuse, depuis l'embouchure de la Sambre, à Namur, jusqu'à la limite supérieure du bassin houiller de Chokier 2,000,000 »					
Excédant de crédit sans emploi, à an- nuler 10 76					
RESTE. fr 1,999,989 24	1,999,989 24	1,849,989 24	»	»	150,000 »
A REPORTER . . . fr	28,649,280 58	25,417,492 07	1,517,415 21	2,564,315 52	1,550,059 98

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1871
		1868 ET ANNÉES antérieures.	1869.	1870.	
REPORT. . . . fr.	28,649,280 58	23,417,492 07	1,317,415 21	2,364,313 32	1,350,059 98
Ministère des Travaux publics (suite).					
§ 2. Part de l'État dans les frais de construction d'un aqueduc latéral à la Meuse, entre le bassin d'Avroy et le canal de Liège à Maestricht	195,000 "	162,249 61	"	"	52,750 39
§ 3. Construction, à l'intersection du canal de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord, et de celui de Gand à Bruges, d'ouvrages destinés à isoler les eaux de la Lys de celles de ce dernier canal	350,000 "	229,452 65	"	"	120,547 37
§ 4. Construction d'une nouvelle écluse à sas sur la Lys, à Harlebeke 250,000 "					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler 756 58					
RESTE. . fr. 249,265 42	249,265 42	248,842 80	420 62	"	"
Loi du 14 septembre 1864 :					
Exécution des travaux stipulés dans le traité conclu entre la Belgique et les Pays-Bas, le 12 mai 1863, pour régler le régime des prises d'eau à la Meuse.	1,200,000 "	1,200,000 "	"	"	"
Acquisition d'un immeuble destiné à l'installation d'une partie des bureaux de l'administration centrale des chemins de fer, postes et télégraphes 210,000 "					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler " 17					
RESTE. . fr. 209,999 83	209,999 83	209,999 83	"	"	"
Loi du 30 décembre 1864 :					
2 ^e Renouvellement extraordinaire du matériel des chemins de fer de l'État 1,000,000 "					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler 601 21					
RESTE. . fr. 999,398 79	999,398 79	995,222 79	4,176 "	"	"
Ministère de l'Intérieur.					
Loi du 7 avril 1865 :					
Construction et ameublement de maisons d'école 1,000,000 "					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler 1,087 "					
RESTE. . fr. 998,913 "	998,913 "	988,385 "	10,528 "	"	"
A REPORTER. . . fr.	32,851,855 62	27,451,644 73	1,332,539 85	2,364,313 32	1,503,557 74

Suite de l'état des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible - au 1 ^{er} janvier 1871.
		1868 ET ANNÉES antérieures.	1869.	1870.	
REPORT. . . . fr.	52,851,855 62	27,451,044 75	1,552,459 85	2,564,515 52	1,505,557 74
Ministère des Travaux publics.					
Loi du 8 juillet 1865 :					
ART. 1 ^{er} . — § 1. Amélioration du régime de la Dendre.	2,500,000 »	2,500,000 »	»	»	»
§ 2. Amélioration de la Lys	250,000 »	68,679 46	154,728 84	46,591 70	»
§ 3. Canal de Turnhout à Anvers, par St-Job in 't Goor	1,000,000 »	»	106 80	269,947 25	729,945 95
§ 4. Canalisation de la Mandel	1,000,000 »	898,957 56	101,042 64	»	»
§ 5. Exécution des travaux stipulés dans le traité du 12 mai 1865, conclu avec les Pays-Bas.	600,000 »	9,026 87	165,741 85	215,210 02	210,021 26
§ 6. Travaux de défense des ouvrages du port d'Ostende et de ses abords, et de la côte, contre l'action de la mer	500,000 »	500,000 »	»	»	»
§ 7. Achèvement du port de refuge de Blankenberghe.	500,000 »	»	120,097 65	179,902 57	»
§ 8. Exhaussement et renforcement de la digue du comte Jean	450,000 »	545,946 65	»	»	106,055 57
§ 9. Part d'intervention de l'État dans les travaux d'assainissement de la Senne	5,000,000 »	666,666 67	500,000 »	1,000,000 »	833,333 55
§ 10. Construction de barrages dans la Meuse, en amont de Namur, et complément de la canalisation en aval de cette ville	2,000,000 »	56,891 66	425,155 17	100,554 72	1,419,658 45
§ 11. Réservoirs d'eau destinés à améliorer le régime de la Vesdre	5,250,000 »	147,561 92	158,149 58	514,422 50	2,649,866 40
§ 12. Agrandissement du bassin d'échouage des bateaux pêcheurs, à Ostende.	550,000 »	564,698 62	185,501 58	»	»
§ 13. Amélioration du port de Nieuport	1,000,000 »	»	»	59,905 18	960,096 82
§ 14. Routes affluentes au chemin de fer de l'État et aux chemins de fer concédés. — Construction de routes dans le Luxembourg	2,000,000 »	1,790,581 96	144,451 71	56,986 46	28,179 87
§ 15. Continuation des travaux de restauration et d'appropriation du Palais de Liège	400,000 »	552,125 85	46,501 24	1,572 95	»
§ 16. Chemin de fer direct de Bruxelles à Louvain	2,800,000 »	2,795,802 50	4,197 50	»	»
§ 17. Parachèvement du réseau actuel.	8,000,000 »	7,877,526 02	104,780 47	17,695 51	»
§ 18. Travaux nouveaux, savoir :					
1 ^o Raccordement entre les stations du Nord et du Midi, à Bruxelles	5,000,000 »	5,474,769 45	1,098,955 62	424,269 24	2,005 71
2 ^o Raccordement entre les stations des Guillemins et Vivegnis, à Liège	5,000,000 »	1,075,805 54	819,950 78	806,267 58	2,500,876 10
A REPORTER. . . . fr.	72,251,855 62	50,172,485 20	5,518,780 84	6,017,214 58	10,745,575 »

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible ou 1 ^{er} janvier 1871
		1868 ET ANNÉES antérieures.	1869	1870.	
REPORT . . . fr.	72,251,855 62	50,172,185 30	5,318,780 84	6,017,214 58	10,743,575 "
Ministère des Travaux publics (suite).					
—					
5° Installations pour le service des établissements maritimes, à Anvers.	4,000,000 "	1,050,788 11	20,526 90	510,904 74	2,607,780 25
4° Chemin de fer de ceinture, à Gand	4,000,000 "	1,895,119 78	555,624 55	1,512,515 01	458,742 66
5° Raccordement de la station d'Ostende au nouveau quai des bateaux à vapeur.	600,000 "	415,710 16	101,451 02	15,475 04	69,585 78
6° Jonction des voies en dehors de la station de Ver- viers	500,000 "	265,580 61	5,728 98	28,418 21	2,272 20
Ministère des Affaires Étrangères. —					
§ 19. Éclairage de l'Escaut	500,000 "	478,667 25	21,002 75	"	550 02
Ministère de la Justice. —					
§ 20. Construction d'un Palais de justice à Bruxelles.	5,000,000 "	2,925,772 16	76,227 84	"	"
Ministère de l'Intérieur —					
§ 21. Continuation des travaux au Palais du Roi, y compris une allocation de 100,000 francs pour dé- penses urgentes d'ameublement	1,000,000 "	597,814 56	94,767 16	117,755 62	589,664 86
§ 22. Construction d'un manège . . . 200,000 "					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler " 62					
RESTE . fr. 199,999 58	199,999 58	184,579 18	14,778 98	641 22	"
§ 25. Subsidés pour des travaux de voirie vicinale et d'hygiène publique	2,000,000 "	1,955,575 "	46,427 "	"	"
§ 24. Subsidés aux communes, pour construction et ameublement d'écoles 5,000,000 "					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler. 58 79					
RESTE. . fr. 4,999,961 21	4,999,961 21	4,500,488 10	424,451 "	75,022 11	"
A REPORTER . . . fr	92,851,816 21	61,214,577 89	6,457,747 02	7,907,940 55	14,271,550 77

*Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1871.
		1868 ET ANNÉES antérieures.	1869.	1870.	
REPORT. . . . fr.	92,851,816 21	64,214,577 89	6,457,747 02	7,907,940 55	14,271,530 77
Ministère des Travaux publics. —					
ART. 2. — Chemin de fer direct, avec embranche- ments éventuels, de Châtelineau à Bruxelles, par Luttre	5,000,000 »	13,005 95	169,000 45	1,872,334 06	2,940,660 96
Ministère de l'Intérieur. —					
Loi du 30 juin 1865 :					
§ 1. Acquisitions d'œuvres d'art anciennes . . .	200,000 »	194,500 »	5,500 »	»	»
§ 2. Acquisitions pour la section ethnologique au Musée royal d'antiquités, d'armures et d'artillerie.	100,000 »	95,151 »	5,250 »	600 »	1,019 »
Ministère des Travaux publics. —					
Loi du 12 juillet 1865 :					
2° Établissement d'une branche de raccordement entre le canal de Bruges à Gand et le bassin de commerce de cette dernière ville.	59,000 »	59,000 »	»	»	»
5° Travaux destinés à relier les charbonnages et éta- blissements industriels sur la rive droite de la Meuse, à l'aval de Liège, avec le canal de Liège à Maastricht	40,000 »	40,000 »	»	»	»
4° Construction du canal de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord	50,000 »	48,596 58	1,605 62	»	»
5° Élargissement de la 2 ^{me} section et achèvement de la 3 ^{me} section du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut	140,000 »	65,869 40	»	»	76,130 60
6° Élargissement de la partie du canal de Charleroi à Bruxelles, comprise entre la 9 ^{me} écluse et la Sambre canalisée.	165,000 »	134,528 87	»	5,858 71	22,812 42
Acquisition et appropriation d'un immeuble destiné notamment au service de la poste aux lettres et au bureau central des petites marchan- dises, à Mons 80,000 »	80,000 »	»	»	»	»
Excédant de crédit sans emploi, à annuler. 161 »	161 »	»	»	»	»
RESTE. . fr. 79,859 »	79,859 »	79,859 »	»	»	»
A REPORTER. . . . fr.	98,665,635 21	64,927,646 47	6,637,101 09	9,786,753 90	17,512,175 75

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1871.
		1868 ET ANNÉES antérieures.	1869.	1870.	
REPORT. . . fr.	98,665,655 21	64,927,616 47	6,637,101 09	9,786,733 90	17,312,175 75
Ministère des Finances. —					
Restauration intérieure des habitations royales et ameublement. (Loi du 12 juillet 1865). . . .	700,000 "	700,000 "	"	"	"
Ministère des Travaux publics. —					
Loi du 15 février 1866 :					
1 ^o Extension du matériel de traction et de transport.	9,000,000 "	8,930,791 22	"	49,208 78	"
2 ^o Renouvellement extraordinaire du matériel de transport	1,000,000 "	998,909 87	"	"	1,090 13
Ministère des Affaires Étrangères. —					
Loi du 5 mars 1866 :					
A. Construction d'un steamer . . . 625,000 "					
B. Travaux à effectuer au steamer <i>Belgique</i> 50,000 "					
ENSEMBLE. . . fr. 655,000 "					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler 379 64					
RESIDE. . fr. 654,620 36	654,620 36	610,532 36	29,702 "	14,366 "	"
Ministère de l'Intérieur. —					
Loi du 6 mars 1866 :					
Dépenses résultant de la participation des producteurs belges à l'Exposition universelle de Paris, en 1867	600,000 "	413,367 70	"	186,632 30	"
A REPORTER. . . fr.	110,618,275 57	76,601,267 62	6,666,803 09	10,036,940 98	17,313,263 88

*Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1871.
		1868 ET ANNÉES antérieures.	1869.	1870.	
REPORT. . . fr.	110,618,273 57	76,601,267 62	6,666,803 09	10,036,940 98	17,313,263 88
Ministère des Travaux publics.					
Loi du 9 mai 1866 :					
Extension des lignes et des appareils télégraphiques.	650,000 »	597,986 97	28,459 82	10,664 56	12,888 85
Loi du 11 mai 1866 :					
Achat du matériel, du mobilier et de l'outillage nécessaires à l'exploitation des lignes de Hal à Ath, Tournai à Blandain, Braine-le-Comte à Gand (Melle) et Bruxelles à Louvain.	150,000 »	138,548 11	606 52	»	10,843 37
Ministère de l'Intérieur.					
Loi du 29 mai 1866 :					
Erection d'un monument à feu S. M. le Roi Léopold I ^{er}	1,000,000 »	858,700 07	67,177 25	62,521 87	11,800 81
Loi du 29 mai 1866 : *					
Frais des funérailles de S. M. Léopold I ^{er} , ainsi que quelques dépenses relatives à l'inauguration du Roi Léopold II.	275,753 36				
Excédant de crédit sans emploi, à annuler, ci	5,501 24				
RESTE. . fr.	270,252 12	270,252 12	»	»	»
Loi du 29 mai 1866 :					
1 ^o Dépenses à résulter de l'exécution des charges imposées au legs fait à l'État par M. Wiertz, peintre d'histoire	10,000 »				
2 ^o Dépenses relatives à la conservation des tableaux et sculptures délaissés par M. Wiertz, à la publication de son œuvre et aux travaux d'appropriation intérieure et extérieure du bâtiment et au service de surveillance	75,000 »				
ENSEMBLE. . . fr.	85,000 »	66,925 76	8,371 14	9,151 59	551 71
Loi du 29 mai 1866 :					
Frais du recensement général à effectuer au 31 décembre 1866.	555,000 »	156,445 17	177,494 76	171,606 05	69,454 04
A REPORTER. . . fr.	113,528,527 69	78,670,125 82	6,948,912 58	10,290,651 63	17,418,804 66

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1871.
		1868 ET ANNÉES antérieures.	1869.	1870.	
REPORT. . . . fr.	113,528,527 69	78,670,125 82	6,948,912 58	10,290,684 63	17,418,804 66
Ministère des Travaux publics.					
Loi du 30 mai 1866 :					
Crédit destiné à solder le montant des sommes au payement desquelles l'État a été condamné en principal, ainsi que du chef des intérêts judiciaires et des dépens, par un arrêt rendu, le 16 avril 1866, par la Cour d'appel de Bruxelles, dans le procès qui lui a été intenté par la dame veuve Dutoit, à l'oc- casion de l'entreprise des travaux d'établissement, à Heyst, du chenal de l'écluse maritime dépendante du canal de dérivation de la Lys. . . 106,000 »					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler 2,557 71					
RESTE. . fr. 105,462 29	105,462 29	105,462 29	»	»	»
Loi du 30 mai 1866 :					
A. Reconstruction du pont en charpente, établi à Waelhem, sur la Nèthe, pour le passage de la route de 1 ^{re} classe de Bruxelles à Anvers	200,000 »	155,771 50	1,046 42	»	43,182 08
B. Reconstruction du pont de Dinant, sur la Meuse, et construction de nouveaux ponts sur le même fleuve	200,000 »	200,000 »	»	»	»
C. Continuation des travaux de restauration et d'ap- propriation des hôtels ministériels situés rues de la Loi, Ducale et de l'Orangerie . . 150,000 »					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler » 05					
RESTE. . fr. 129,999 97	129,999 97	129,999 97	»	»	»
D. Continuation des travaux de restauration, d'amé- lioration, etc., du palais des anciens princes-évê- ques de Liège	450,000 »	252,148 55	154,511 85	63,259 64	»
E. Construction d'un nouveau mur orné, le long du jardin du palais royal, à Bruxelles	180,000 »	154,395 01	25,606 99	»	»
Ministère de la Justice.					
Loi du 1 ^{er} juin 1866 :					
Continuation des travaux de construction de l'église de Laeken.	150,000 »	150,000 »	»	»	»
A REPORTER. . . . fr.	114,741,989 95	79,816,201 12	7,109,877 82	10,553,924 27	17,461,986 74

*Suite de l'état des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1871.
		1868 ET ANNÉES antérieures.	1869.	1870.	
REPORT. . . fr.	114,741,989 95	79,816,201 12	7,109,877 82	10,555,921 27	17,461,986 74
Ministère des Travaux publics.					
Loi du 4 juin 1866 :					
Augmentation du crédit alloué par le paragraphe 9 de l'art. 1 ^{er} de la loi du 8 juillet 1865, part d'in- tervention de l'État dans les travaux d'assainisse- ment de la Seine.	5,000,000 »	»	»	1,000,000 »	2,000,000 »
Ministère de l'Intérieur.					
Loi du 4 juin 1866 :					
Part de l'État dans les frais d'érection par la ville de Bruxelles, d'une salle d'exposition des beaux-arts et de fêtes ou cérémonies publiques.	1,000,000 »	»	»	»	1,000,000 »
Ministère des Finances.					
Loi du 7 mars 1867 :					
Fabrication de nouvelles monnaies divisionnaires d'argent et retrait des anciennes. . . 500,000 »					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler, ci. » 96					
RESTE. . fr. 499,999 04	499,999 04	455,010 67	59,812 41	27,175 96	»
Ministère des Travaux publics.					
Loi du 8 mars 1867 :					
Continuation des travaux de défense de la côte con- tre l'action de la mer	250,000 »	224,654 79	25,545 21	»	»
Loi du 9 mars 1867 :					
Acquisition et appropriation d'un immeuble destiné au logement et aux bureaux du directeur des con- tributions directes, à Namur	120,000 »	90,558 62	15,586 97	7,282 45	6,971 96
A REPORTER. . . fr.	119,611,988 99	80,564,225 20	7,190,423 41	11,588,582 68	20,468,958 70

Suite de l'état des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des crédits.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1871.
		1868 ET ANNÉES antérieures.	1869.	1870.	
REPORT. . . . fr.	119,611,988 99	80,561,225 20	7,190,422 41	11,388,582 68	20,468,958 70
Ministère de l'Intérieur. —					
Loi du 6 juin 1867 :					
Frais relatifs à l'enquête hygiénique et récompenses à décerner à l'occasion de l'épidémie du choléra de 1866	100,000 »	34,584 85	19,500 »	8,000 »	58,115 15
Ministère de la Guerre. —					
Loi du 5 juin 1867 :					
Transformation de l'armement de l'infanterie. . . .	8,400,000 »	5,205,284 71	5,068,521 40	47,518 40	18,875 49
Loi du 28 décembre 1867 :					
Construction de bâtiments militaires destinés à rem- placer la caserne du pont Maghin, à Liège	92,000 »	81,765 16	10,254 84	»	»
Ministère des Finances. —					
Loi du 10 juin 1867 :					
Frais de confection et d'émission des titres de l'em- prunt de 60 millions de francs à 4 1/2 p. 0/0. . . .	120,000 »	80,362 85	20,796 78	18,840 57	»
Ministère des Travaux publics. —					
Loi du 8 juin 1867 :					
Acquisition et appropriation d'un immeuble destiné au service de la poste et des petites marchandises, à Namur	75,000 »	65,903 18	9,195 45	»	1,903 37
Ministère des Finances. —					
Loi du 28 décembre 1867 :					
Crédit destiné au service de la caisse générale d'épargne et de retraite.	75,000 »	20,000 »	»	»	55,000 »
A REPORTER. . . . fr.	128,475,988 99	86,109,935 95	10,518,668 88	11,402,541 45	20,582,852 71

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1871
		1868 ET ANNÉES antérieures.	1869.	1870	
REPORT. . . fr.	128,475,988 99	86,109,925 95	10,518,668 88	11,462,541 43	20,582,852 71
Ministère des Travaux publics.					
—					
Loi du 31 mars 1868 :					
§ 1. Continuation des travaux de la station de Bruxelles (Midi)	1,000,000 »	174,852 50	658,567 91	186,579 59	»
§ 2. Établissement d'une station définitive à Tournai	500,000 »	80,814 56	222,052 75	196,117 51	1,035 20
§ 3. Id. id. à Charleroi.	500,000 »	149,555 15	266,256 78	84,072 19	157 90
§ 4. Continuation des travaux de la station de Mons	700,000 »	46,421 95	565,517 17	256,810 01	55,450 87
§ 5. Id. id. de Bruges	400,000 »	1,594 79	154,525 51	120,067 05	144,012 67
§ 6. Agrandissement de la station de Courtrai	200,000 »	27,014 22	54,555 20	115,918 54	24,514 01
§ 7. Continuation des travaux à la station de Liège	500,000 »	150,722 56	97,065 58	55,025 79	19,190 47
§ 8. Travaux divers de parachèvement sur l'ensemble du réseau	250,000 »	»	180,726 07	67,298 81	1,975 12
Ministère de la Justice					
—					
§ 9. Continuation des travaux de construction d'un palais de justice, à Bruxelles.	1,000,000 »	»	918,069 97	66,465 40	15,464 65
Ministère de l'Intérieur					
—					
§ 10. Continuation des travaux au palais du Roi.	500,000 »	110,494 40	72,101 02	179,770 80	157,635 78
Ministère de la Guerre.					
—					
Loi du 27 mai 1868 :					
Construction d'un hôpital militaire à Bruges, appropriation des bâtiments destinés à celui de Termonde et amélioration de divers établissements hospitaliers	507,000 »	»	98,461 01	82,025 54	126,515 65
Ministère de la Justice.					
—					
Loi du 30 mai 1868 :					
Continuation des travaux de construction, d'ornementation et d'ameublement de l'église de Laeken.	550,000 »	204,506 72	145,695 28	»	»
A REPORTER. . . fr.	154,480,988 99	87,055,480 58	15,490,056 91	12,848,688 46	21,086,785 04

ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1871.
		1868 ET ANNÉES antérieures.	1869.	1870.	
REPORT. . . . fr.	134,480,988 99	87,055,480 58	13,490,056 91	12,848,688 46	21,086,785 04
Ministère des Travaux publics.					
Loi du 28 mai 1868 :					
Travaux de démolition et de nivellement pour la mise en valeur des terrains militaires de la place de Charleroi	500,000 »	20,096 60	255,104 69	157,865 41	86,935 50
Ministère des Affaires Étrangères.					
Loi du 25 mai 1868 :					
Construction d'un steamer destiné au transport des voyageurs et des dépêches entre Ostende et Douvres. 625,000 »					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler. 20 »					
Reste. . fr. 624,980 »	624,980 »	504,500 »	520,480 »	»	»
Loi du 29 mai 1868 :					
Complément des dépenses de premier établissement de l'éclairage de l'Escaut	250,000 »	160,902 89	26,146 47	35,454 55	9,516 99
Ministère des Travaux publics.					
Loi du 5 juin 1868 :					
§ 1. Reconstruction du pont de Dinant sur la Meuse et construction de deux nouveaux ponts sur le même fleuve et de deux ponts sur l'Ourthe.	500,000 »	90,419 95	399,755 07	9,825 »	»
§ 2 Continuation des travaux de restauration et d'amélioration du palais des anciens Princes de Liège	250,000 »	»	»	71,551 »	178,660 »
§ 3. Prolongement du nouveau mur orné le long du palais royal de Bruxelles, dans la rue Bre- derode, jusqu'à la porte du palais	99,000 »	»	12,505 95	65,508 80	14,585 27
§ 4 Amélioration du régime de la Dendre, y com- pris les travaux à exécuter à Termonde	1,800,000 »	1,026,501 80	265,025 41	17,743 58	492,729 41
§ 5. Canalisation de la Mandel, depuis la Lys jus- qu'à Roulers	500,000 »	»	86,258 86	151,571 60	62,589 54
§ 6. Solde de créances résultant de la construction du chemin de fer direct de Bruxelles à Louvain.	560,000 »	70,888 84	94,328 19	144,755 19	50,027 78
A REPORTER. . . fr.	130,155,968 99	88,728,790 64	14,927,421 55	15,498,521 19	21,981,435 65

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1871.
		1868 ET ANNÉES antérieures.	1869.	1870.	
REPORT. . . . fr.	139,135,968 90	88,728,790 64	14,927,421 53	13,408,521 19	21,981,433 63
Ministère des Travaux publics (suite).					
§ 7. Achèvement du port de refuge à Blanken- berghe	240,000 »	»	»	30,554 45	209,445 55
§ 8. Continuation des travaux de défense de la côte contre l'action de la mer.	100,000 »	»	80,518 75	8,980 »	10,501 25
§ 9. Agrandissement du bassin d'échouage des bateaux pêcheurs, à Ostende	480,000 »	»	384,698 62	48,700 »	46,601 38
§ 10. Embarcadère à établir le long du quai du Rhin, à Anvers.	120,000 »	678 52	98,128 75	21,192 73	»
§ 11. Reconstruction des parties écroulées des mu- sors du chenal de l'écluse maritime, à Anvers.	260,000 »	»	68,698 62	156,840 »	54,461 38
§ 12. Travaux d'amélioration de l'écoulement des eaux de la Senne, de l'amont vers l'aval de la ville de Bruxelles	60,000 »	40,000 »	20,000 »	»	»
§ 13. Renforcement de la grande digue de mer devant Ostende	150,000 »	2,400 »	90,161 33	47,995 55	9,443 54
§ 14. Établissement d'une branche de raccordement entre le canal de Bruges à Gand et le bassin de commerce de cette dernière ville. 8,670 »					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler. 420 53					
RESTE. . fr. 8,249 47	8,249 47	8,249 47	»	»	»
§ 15. Travaux destinés à relier les charbonnages et établissements industriels sur la rive droite de la Meuse à l'aval de Liège, avec le canal de Liège à Maestricht. 11,718 »					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler. 15 16					
RESTE. . fr. 11,702 84	11,702 84	11,452 84	250 »	»	»
§ 16. Construction du canal de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord. . . 14,000 »					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler 1,452 50					
RESTE. . fr. 12,567 41	12,567 41	»	12,567 41	»	»
§ 17. Amélioration de la Senne. . . . 16,267 »					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler » 48					
RESTE. . fr. 16,266 52	16,266 52	16,266 52	»	»	»
A REPORTER. . . . fr.	140,594,755 23	88,807,837 99	15,682,443 01	13,792,583 70	22,511,888 53

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1871.
		1868 ET ANNÉES antérieures.	1869.	1870.	
REPORT . . fr.	140,594,755 25	88,897,857 99	15,082,445 01	13,792,585 70	22,311,888 55
Ministère des Travaux publics (suite).					
§ 18. Approfondissement de la Sambre	40,000 »	31,986 70	8,013 50	»	»
§ 19. Construction à Ostende, sur le nouveau quai des bateaux à vapeur, d'un bâtiment destiné au service de la douane et du chemin de fer.	150,000 »	»	1,792 »	88,659 20	59,568 80
§ 20. Construction de hangars et dépendances pour remisage de voitures à voyageurs	520,000 »	»	28,724 84	149,604 44	341,670 72
§ 21. Construction à Bruxelles (Nord) d'une remise pour 42 machines, avec voies et dépendances.	550,000 »	»	115,787 46	115,918 98	100,295 56
§ 22. Construction à Courtrai d'une remise pour 6 locomotives	55,000 »	»	»	»	55,000 »
§ 23. Agrandissement pour 6 locomotives en plus de la remise d'Anvers.	45,000 »	»	»	30,882 65	14,117 57
Ministère des Finances.					
Loi du 12 juin 1869 :					
Frais résultant du remboursement des titres de l'em- prunt de 50,000,000 de francs à 4 p. $\frac{0}{10}$, et de la modification du régime de l'amortissement des dettes à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{10}$	55,000 »	»	5,000 »	5,000 »	27,000 »
Ministère de l'Intérieur.					
Loi du 14 juin 1869 :					
Frais relatifs aux obsèques du Duc de Brabant	60,495 74				
Excédant de crédit sans emploi, à annuler	1,205 51				
RESTE . . fr.	68,292 45	»	68,292 45	»	»
Ministère des Travaux publics.					
Loi du 12 juin 1869 :					
§ 1. 1 ^o Démolition et reconstruction du pont de Di- nant sur la Meuse, et construction de nou- veaux ponts sur le même fleuve et sur l'Ourthe	500,000 »	»	51,304 97	586,101 79	82,595 24
A REPORTER . . fr.	142,338,047 66	88,859,824 69	15,959,360 01	14,506,750 74	22,992,132 22

*Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1871.
		1868 ET ANNÉES antérieures	1869	1870.	
REPORT. . . fr.	142,538,047 66	88,839,824 69	15,939,560 01	14,566,730 74	22,992,132 22
Ministère des Travaux publics (suite).					
2 ^o Travaux de raccordement de routes, tant au chemins de fer de l'Etat qu'aux chemins de fer concédés et subside pour aider à l'éta- blissement de chemins vicinaux aboutissant à des stations.	100,000 "	"	109,061 20	253,529 21	57,609 59
3 ^o Achats d'immeubles a a Bruges et à Arlon, pour le service des directions provinciales des contributions directes, douanes et ac- cises; b à Bruxelles, pour l'agrandissement du Ministère de la Guerre Travaux d'appro- priation et de restauration à exécuter à ces propriétés.	470,000 "	"	100,546 61	353,715 43	15,709 93
c Agrandissement des locaux du palais de la Nation pour le service de la Chambre des Représentants. 83,000 "					
Excédant de crédit sans em- ploi, à annuler. "	75				
RESTE. . fr.	82,999 25	82,999 25	71,056 30	11,942 95	"
4 ^o Travaux d'appropriation d'une partie des lo- caux du Jardin Botanique à Bruxelles, pour l'exposition triennale des Beaux-Arts de 1869 Indemnité à la Société royale d'Horti- culture pour l'occupation de ces locaux 55,000 "					
Excédant de crédit sans em- ploi, à annuler	1,611 98				
RESTE . fr.	55,558 02	55,558 02	52,075 02	1,285 "	"
5 ^o Construction aux Musées de Bruxelles de deux locaux destinés à l'agrandissement des ga- leries de tableaux et d'histoire naturelle. . .	125,000 "	"	"	112,499 70	12,500 30
6 ^o Travaux de raccordement du nouveau pont- barrage établi sur le canal de Bruges à Os- tende avec le bassin de commerce à Ostende Construction de maisons pour les agents préposés au service de l'écluse de ce bassin Construction de deux embarcadères au nou- veau quai des bateaux à vapeur, à Ostende	80,000 "	"	3,910 86	52,117 51	18,971 63
7 ^o Part de l'Etat dans les travaux à exécuter à la Trouille, à Mons	550,000 "	"	"	15,646 94	534,353 06
8 ^o Etablissement d'embarcadères au quai du Rhin le long de l'Escaut, à Anvers	50,000 "	"	12,939 26	37,040 74	"
9 ^o Transformation en canal d'écoulement de la dérivation de la Sambe dans laquelle est établie l'écluse de Charleroi	580,000 "	"	72,408 45	68,980 51	238,611 24
A REPORTER. . . . fr.	144,329,404 93	88,839,824 69	16,566,575 71	15,435,516 55	23,609,887 97

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1871.
		1868 ET ANNÉES antérieures.	1869.	1870.	
REPORT. . . . fr.	144,329,404 93	88,839,824 69	16,366,375 74	15,455,310 55	25,660,887 97
Ministère des Travaux publics (suite).					
§ 2. 10 ^e Continuation des travaux de raccordement entre les stations du Nord et du Midi à Bru- xelles	500,000 »	»	»	119,866 52	380,133 48
11 ^e Travaux de parachèvement sur l'ensemble du réseau de l'État	3,500,000 »	»	»	1,119,351 71	2,380,648 29
12 ^e Extension des lignes et appareils télégra- phiques	160,000 »	»	»	143,750 16	16,249 84
Ministère des Affaires Étrangères.					
Loi du 28 juin 1869 :					
Construction d'un steamer destiné au transport des voyageurs et des dépêches entre Ostende et Douvres.	625,000 »	»	500,000 »	500,000 »	125,000 »
Ministère de l'Intérieur.					
Loi du 29 juin 1869 :					
Construction et ameublement de mai- sons d'école. 1,000,000 »					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler 229 61					
RESRE. . . . fr. 999,770 59	999,770 59	»	999,770 59	»	»
Organisation de quatre nouvelles écoles normales de l'État, conformément à la loi du 29 mai 1866. .	500,000 »	»	»	»	500,000 »
Continuation des travaux d'agrandissement et d'ap- propriation du palais royal	700,000 »	»	»	287,476 08	412,523 92
Loi du 29 juin 1869 :					
Complément des frais du recensement général effec- tué au 31 décembre 1866	155,000 »	»	»	14,518 62	140,481 38
Solde dû au conseil de fabrique de l'église cathédrale de Gand, pour l'acquisition de deux volets. . .	40,000 »	»	10,000 »	»	30,000 »
Ministère des Travaux publics.					
Loi du 30 juin 1869 :					
Construction d'un chemin de fer d'Ath à Blaton . .	1,500,000 »	»	1,542 80	668,272 89	850,584 31
A REPORTER. . . . fr.	153,009,175 32	88,839,824 69	17,677,488 95	18,106,552 51	28,385,509 19

*Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1871.
		1868 ET ANNÉES antérieures.	1869.	1870.	
REPORT. . . fr.	155,009,175 32	88,830,824 69	17,677,488 95	18,106,352 51	28,585,509 19
Ministère de la Guerre.					
Loi du 5 juillet 1869 :					
Renforcement et complément des défenses de l'Escaut sous Anvers	1,500,000 »	»	200 »	318 »	1,499,482 »
Ministère des Finances.					
Loi du 12 juin 1869 :					
Remboursement du capital restant de l'emprunt de 50 millions de francs, à 4 p. %	7,269,000 »	»	7,269,000 »	»	»
Loi du 30 juin 1869 :					
Rachat des embranchements du canal de Charleroi.	2,450,000 »	»	2,450,000 »	»	»
Ministère des Travaux publics.					
Loi du 18 juin 1856 :					
Solde de l'emprunt de 1 million de francs tenu en réserve pour la rétrocession de la Sambre cana- lisée.	10,517 54	»	»	10,517 54	»
Ministère de la Guerre.					
Loi du 10 janvier 1870 :					
Travaux nécessaires pour compléter l'enceinte de la place d'Anvers et pour reconstruire les forts de Merxem, de Burght, de Zwyndrecht, ainsi qu'une digue définitive entre ce dernier fort, le fort Sainte- Marie et l'Escaut.	14,000,000 »	»	»	2,270,612 66	11,729,387 54
Ministère de la Justice.					
Loi du 28 mars 1870 :					
Acquisition et appropriation d'un dépôt de mendicité agricole	800,000 »	»	»	1,106 80	798,895 20
Ministère des Affaires Étrangères.					
Loi du 30 mars 1870 :					
Construction de deux steamers	1,250,000 »	»	»	600,000 »	650,000 »
A REPORTER. . . fr.	180,268,492 66	88,830,824 69	27,396,688 95	20,983,707 51	45,045,271 75

*Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1871.
		1868 ET ANNÉES antérieures.	1869.	1870.	
REPORT. . . fr.	180,268,492 66	88,859,824 69	27,596,688 95	20,088 707 51	43,043,271 73
Ministère des Finances.					
Loi du 15 mai 1870 :					
Transformation en pièces de cinq francs de l'excédant de l'argent fin provenant de la refonte d'une partie de nos anciennes monnaies divisionnaires retirées de la circulation	17,249 65				
Excédant de crédit sans emploi, à annuler	" 15				
RESTE. . . 17,249 48	17,249 48	"	"	17,249 48	
Ministère des Travaux publics.					
Loi du 3 juin 1870 :					
§ 1. Construction et reconstruction de ponts appartenant à des routes.	500,000 "	"	"	47,916 62	252,085 58
§ 2. Travaux de raccordement de routes, tant au chemin de fer de l'État qu'aux chemins de fer concédés; redressement et amélioration de routes à la traverse des chemins de fer; subsides pour aider à l'établissement de chemins vicinaux aboutissant à des stations.	500,000 "	"	"	521,500 66	178,699 54
§ 3. Achat d'immeubles rue de Louvain et rue de l'Orangerie, à Bruxelles, pour l'agrandissement du Sénat et des Ministères des Affaires Étrangères, de l'Intérieur, de la Guerre et des Travaux publics; travaux de construction et travaux de restauration, tant aux bâtiments précités qu'à ceux de la Chambre des Représentants.	550,000 "	"	"	92,054 55	437,965 47
§ 4. Musée de Bruxelles : a. Construction de deux locaux destinés à l'agrandissement des galeries de tableaux et d'histoire naturelle (2 ^{me} crédit)	125,000 "	"	"	450 "	124,550 "
b. Travaux d'appropriation d'un des bâtiments pour l'installation des collections entomologiques et achèvement, à la Bibliothèque royale, de la salle de lecture et de la salle destinée au dépôt des ouvrages; installation de la bibliothèque de l'Académie	69,000 "	"	"	55,802 44	55,197 56
§ 5. Travaux d'appropriation d'une partie des locaux du Jardin Botanique, à Bruxelles, pour l'exposition triennale des Beaux-Arts de 1869.	49,000 "				
Excédant de crédit sans emploi, à annuler	25 76				
RESTE. . fr. 48,974 24	48,974 24	"	"	48,974 24	"
A REPORTER. . fr.	181,878,716 58	88,859,824 69	27,596,688 95	21,550,455 28	44,091,767 48

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1871.
		1868 ET ANNÉES antérieures.	1869.	1870.	
Report. . fr.	181,878,716 38	88,850,824 69	27,596,688 95	21,550,455 28	14,091,767 48
Ministère des Travaux publics (suite).					
§ 6. Continuation des travaux de restauration du palais des anciens princes-évêques de Liège.	200,000 »	»	»	»	200,000 »
§ 7. Construction, à Nieupoort et à Beveren lez-Rombrugge, de bâtiments pour le service de la douane	52,000 »	»	»	2,924 43	20,075 57
§ 8. Amélioration du canal de Bruges à Ostende, en vue de donner plus de facilité à la navigation maritime	250,000 »	»	»	»	250,000 »
§ 9. Agrandissement des écluses établies sur la Meuse en aval de Namur jusqu'à Liège	350,000 »	»	»	»	350,000 »
§ 10. Reconstruction du pont de Taminies, sur la Sambre	140,000 »	»	»	»	140,000 »
§ 11. Travaux à l'Escaut dans le but d'améliorer l'écoulement des eaux, la navigation et le halage	450,000 »	»	»	»	450,000 »
§ 12. Réunion des embarcadères établis le long des quais du Kattendyck et du Rhin bordant l'Escaut, à Anvers.	500,000 »	»	»	5,259 05	496,760 97
§ 13. Amélioration de la Lys	140,000 »	»	»	115,145 69	24,856 31
§ 14. Canalisation de la Mandel.	75,000 »	»	»	»	75,000 »
§ 15. Travaux d'amélioration du régime du canal de Gand à Terneuzen au point de vue de la navigation maritime.	3,000,000 »	»	»	1,557 75	2,998,442 25
§ 16. Travaux d'amélioration de l'écoulement des eaux de la Senne de l'amont vers l'aval de la ville de Bruxelles.	40,000 »	»	»	»	40,000 »
§ 17. Amélioration du régime de l'Yser	400,000 »	»	»	»	400,000 »
§ 18. Agrandissement du bassin d'échouage des bateaux pêcheurs, à Ostende	500,000 »	»	»	72,278 14	227,721 86
§ 19. Amélioration du port d'Ostende	75,000 »	»	»	221 97	74,778 05
§ 20. Part d'intervention de l'État dans la reconstruction en maçonnerie des murs de quai des bassins de commerce, à Ostende	158,500 »	»	»	»	158,500 »
§ 21. Port de refuge de Blankenberghe	55,000 »	»	»	»	55,000 »
§ 22. Travaux de défense de la côte	500,000 »	»	»	9,250 54	290,750 46
§ 23. Établissement de nouveaux phares à Blankenberghe et à Heyst.	175,000 »	»	»	595 06	174,606 94
§ 24. Continuation des travaux du chemin de fer de raccordement entre les stations du Nord et du Midi, à Bruxelles.	500,000 »	»	»	9,551 50	490,668 70
A REPORTER. . fr.	188,979,216 38	88,850,824 69	27,596,688 95	21,764,755 19	50,977,947 57

*Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1871.
		1868 ET ANNÉES antérieures.	1869.	1870.	
REPORT. . . fr.	188,979,216 58	88,839,824 69	27,596,688 93	21,764,755 19	50,977,947 57
Ministère des Travaux publics (suite).					
§ 25. Continuation des travaux de la station de Charleroi	500,000 »	»	»	155,189 53	566,810 47
§ 26. Continuation des travaux de la station de Tournai	500,000 »	»	»	48,677 08	451,322 92
§ 27. Continuation des travaux à la station de Bruxelles (Midi)	500,000 »	»	»	254,184 06	245,815 94
§ 28. Établissement d'une nouvelle station à l'extrémité est de la ville de Verviers; travaux dans la traversée de cette ville ainsi que dans la station actuelle et travaux d'extension dans les stations de Chênée, du Trooz, de Walkenraedt et de Dolhain	900,000 »	»	»	4,295 17	895,704 85
§ 29. Aménagement de la station d'Ostende	550,000 »	»	»	»	550,000 »
§ 30. Continuation des travaux de la station de Liège	550,000 »	»	»	»	550,000 »
§ 31. Travaux d'agrandissement et d'amélioration dans les stations de Bruxelles (Nord) et Schaerbeek	550,000 »	»	»	»	550,000 »
§ 32. Travaux dans la station de Gand	200,000 »	»	»	»	200,000 »
§ 33. Continuation des travaux de la nouvelle station de Mons	150,000 »	»	»	»	150,000 »
§ 34. Travaux d'amélioration et d'agrandissement de l'arsenal de Malines et de ses abords	500,000 »	»	»	44,898 55	255,101 45
§ 35. Extension du matériel de transport des chemins de fer de l'État.	1,500,000 »	»	»	897,749 55	602,250 45
Ministère de l'Intérieur.					
§ 36. Continuation des travaux du palais du Roi.	500,000 »	»	»	»	500,000 »
§ 37. Construction et ameublement d'écoles	1,000,000 »	»	»	875,145 »	124,855 »
Ministère des Finances.					
Loi du 5 juin 1870 :					
Frais de premier établissement de la Caisse de la milice ainsi que de la Caisse de remplacement	50,000 »	»	»	10,000 »	40,000 »
A REPORTER. . . fr.	195,929,216 58	88,839,824 69	27,596,688 93	24,052,894 13	55,659,808 63

ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1871.
		1868 ET ANNÉES antérieures.	1869.	1870.	
REPORT. . . fr.	195,929,216 38	88,830,824 69	27,396,688 93	24,032,804 13	55,650,808 65
Ministère de l'Intérieur. —					
Loi du 8 juin 1870 :					
Dépenses résultant de la participation des artistes, industriels et horticulteurs à l'exposition internationale qui doit avoir lieu à Londres en 1871 . . .	100,000 »	»	»	»	100,000 »
Loi du 8 septembre 1870 :					
Amélioration de l'armement de la garde civique . .	500,000 »	»	»	50,980 »	469,020 »
Ministère de la Guerre. —					
Loi du 2 septembre 1870 :					
Travaux de défense à Anvers et à Termonde . . .	2,150,000 »	»	»	»	2,150,000 »
Ministère des Travaux publics. —					
Loi du 5 octobre 1870 :					
Achèvement des travaux de démolition et de nivellement des terrains militaires, à Charleroi . . .	200,000 »	»	»	»	200,000 »
Ministère de l'Intérieur. —					
Loi du 31 décembre 1870 :					
Amélioration à apporter à la voirie vicinale et travaux d'assainissement	1,000,000 »	»	»	»	1,000,000 »
Ministère des Travaux publics. —					
Loi du 31 décembre 1870 :					
Raccordements de routes au chemin de fer de l'État et aux chemins de fer concédés; redressements et améliorations de routes à la traverse des chemins de fer; subsides pour aider à l'établissement de chemins vicinaux aboutissant à des stations . .	1,000,000 »	»	»	»	1,000,000 »
Ministère de l'Intérieur. —					
Loi du 7 juin 1870 :					
Acquisition du Jardin Botanique, à Bruxelles . . .	1,000,000 »	»	»	1,000,000 »	»
TOTAUX. . . fr.	201,879,216 58	88,830,824 69	27,396,688 93	25,063,874 13	60,578,828 63

ANNEKE N° 6.



TABLEAU

DES

RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS

DE 1830 A 1867 INCLUSIVEMENT.



TABLEAU des résultats des Budgets des

EXERCICES.	RECET				
	PRÉVISIONS.				
	ÉVALUATIONS du BUDGET des VOIES ET MOYENS.	AUGMENTATIONS par des lois spéciales.	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES consistées dans le cours de l'exercice en dehors des évaluations du Budget. (Montant effectif.)	FONDS AFFECTÉS à des dépenses spéciales. (Montant effectif.)	TOTAL.
1830 (4 ^{me} trimestre)	26,502,221 36	»	»	»	26,502,221 36
1831	66,942,211 82	46,205,554 62	78,248 59	»	113,225,815 05
1832	77,811,942 41	74,592,463 76	60,090 80	»	152,404,505 97
1833	86,057,982 »	»	54,603 48	»	86,092,585 48
1834	84,279,578 »	»	321,259 55	10,000,000 »	94,600,817 35
1835	83,142,519 »	4,785,149 22	415,891 40	1,490,000 »	91,851,559 62
1836	84,557,151 »	»	1,444,799 73	15,574,163 74	101,576,114 47
1837	85,911,700 »	»	2,508,656 25	10,000,000 »	98,220,356 25
1838	94,606,526 »	»	44,855 50	25,778,053 70	120,429,195 »
1839	104,093,531 »	»	151,714 65	15,896,897 40	120,144,145 05
1840	101,955,569 »	»	5,745,247 64	63,074,257 65	170,775,074 27
1841	101,464,464 »	»	39,052 92	»	101,503,516 92
1842	105,850,612 »	50,000 »	71,054 77	22,537,424 68	128,509,071 45
1843	109,650,055 »	50,000 »	16,556,755 56	1,699,763 61	127,916,571 97
1844	109,581,084 »	»	3,728,820 54	84,656,000 »	197,965,904 54
1845	111,158,170 »	»	10,692,961 92	6,886,541 07	128,717,472 99
1846	115,014,070 »	»	489,001 09	528,005 56	115,851,076 65
1847	115,473,650 »	»	83,705 12	100,000 »	115,657,353 12
1848	118,412,250 »	290,000 »	57,014,121 10	165,916 91	155,882,288 01
1849	116,797,020 »	800,000 »	»	24,500 06	117,621,520 06
1850	115,910,820 »	2,000,000 »	16,547,668 60	»	134,258,488 69
1851	117,532,550 »	450,000 »	255,145 39	85,159 45	118,122,854 84
1852	118,510,250 »	»	2,882,959 97	1,240,201 02	122,453,590 99
1853	124,224,250 »	550,000 »	6,698,622 27	3,931,724 53	135,404,596 80
1854	126,002,150 »	500,000 »	15,913,255 20	6,408,517 26	146,823,820 46
1855	129,596,590 »	950,000 »	143,182 01	4,990,791 12	135,680,563 13
1856	132,698,540 »	1,264,000 »	123,248 65	3,108,865 86	137,194,654 49
1857	139,604,999 »	2,150,000 »	77,489 84	2,284,992 08	144,117,471 92
1858	141,910,790 »	2,250,000 »	56,067 62	726,631 15	144,903,488 77
1859	147,652,990 »	1,000,000 »	»	1,721,569 15	150,354,559 15
1860	149,188,790 »	1,728,000 »	74,055 91	14,096,647 44	165,087,475 35
1861	149,029,190 »	1,929,417 95	»	15,462,486 97	166,421,094 92
1862	155,614,490 »	1,000,000 »	»	3,421,575 01	158,036,065 01
1863	156,046,790 »	1,000,000 »	850,920 »	4,852,759 55	162,750,469 55
1864	157,782,790 »	800,000 »	12,504,805 42	4,760,118 81	175,847,714 23
1865	159,612,790 »	800,000 »	5,867,257 25	3,180,053 64	169,460,080 89
1866	164,089,490 »	»	1,049,486 42	17,156,890 57	182,295,866 99
1867	166,046,290 »	»	10,259,231 58	59,923,729 80	216,229,251 18
	4,447,858,644 59	145,104,385 55	150,560,120 81	585,143,477 57	5,128,406,628 52
	4,592,963,030 14				

exercices clos de 1850 à 1867 inclusivement.

TRES.

FAITS RÉALISÉS. — RECouvreMENTS effectués.	RÉSULTATS de la comparaison des prévisions avec les faits réalisés.		Observations.
	EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements effectués, y compris les recettes probables.	
20,502,221 50	»	»	
113,225,815 03	»	»	
152,464,505 97	»	»	
88,058,515 92	»	1,965,728 44	
96,701,537 70	»	2,100,520 41	
91,075,225 70	756,335 92	»	
102,652,632 50	»	1,256,517 92	
101,715,250 24	»	3,494,915 99	
123,509,914 81	»	3,080,719 81	
115,857,428 97	4,506,714 08	»	
169,376,255 86	1,596,820 41	»	
101,342,826 17	160,660 75	»	
126,766,956 58	1,542,114 90	»	
125,289,847 48	4,626,724 49	»	
108,810,508 75	»	814,604 59	
129,855,951 97	»	1,138,478 98	
114,061,045 37	»	252,966 72	
115,528,065 84	2,129,820 28	»	
146,117,886 53	9,764,401 46	»	
115,871,437 58	5,749,882 48	»	
152,877,187 86	1,581,500 85	»	
119,545,651 94	»	1,220,817 10	
128,451,208 79	»	6,017,817 80	
159,468,270 19	»	4,065,675 59	
152,675,052 50	»	5,849,252 04	
144,502,166 65	»	8,821,603 50	
140,259,211 91	»	9,044,557 42	
149,145,925 93	»	5,026,452 01	
155,880,759 57 $\frac{1}{2}$	»	10,977,250 60 $\frac{1}{2}$	
158,549,645 85	»	7,995,286 70	
169,709,218 61 $\frac{1}{2}$	»	4,621,745 26 $\frac{1}{2}$	
172,254,411 84	»	5,815,516 92	
164,537,914 52 $\frac{1}{2}$	»	6,501,949 51 $\frac{1}{2}$	
168,925,520 49	»	6,194,851 14	
181,514,254 97 $\frac{1}{2}$	»	5,666,540 74 $\frac{1}{2}$	
178,086,951 17	»	8,626,870 28	
187,047,478 55	»	4,751,611 54	
223,404,895 42	»	7,175,642 24	
5,221,135,924 59	29,814,272 60	122,485,568 67	
	92,669,296 07		

TABLEAU des résultats des Budgets des exercices

EXERCICES.	DÉPENSES.						
	PRÉVISIONS.						
	SERVICE ORDINAIRE.						
	CRÉDITS accordés par la loi du Budget primitif.	CRÉDITS supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales, deduction faite des annulations de crédit.	CRÉDITS complémentaires pour couvrir les dépenses faites au delà des allocations non limitatives des budgets.	CRÉDITS transférés des exercices antérieurs, en vertu de l'art 30 de la loi de comptabilité	TOTAL.	CRÉDITS transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi de comptabilité.	RESIDE, ou crédits affectés à l'exercice.
1850 4 ^{me} trimestre.	27,981,168 79	"	"	"	27,981,168 79	"	27,981,168 79
1851.	115,806,850 65	"	"	"	115,806,850 65	"	115,806,850 65
1852.	a) 151,505,175 28	12,802,226 55	"	"	164,595,401 81	"	164,595,401 81
1853.	94,149,855 55	"	"	"	94,149,855 55	"	94,149,855 55
1854.	85,272,610 52	5,601,590 11	"	"	88,874,000 45	"	88,874,000 45
1855.	86,569,195 77	1,699,740 51	"	"	88,069,554 28	"	88,069,554 28
1856.	85,058,557 45	1,167,450 59	"	"	86,225,788 04	"	86,225,788 04
1857.	91,048,102 16	4,177,701 55	"	"	95,226,105 69	"	95,226,105 69
1858.	94,947,052 10	1,849,906 98	"	"	96,796,959 08	"	96,796,959 08
1859.	104,899,097 55	7,795,917 90	"	"	112,695,015 45	"	112,695,015 45
1860.	99,150,590 94	6,454,054 64	"	"	105,584,425 58	"	105,584,425 58
1861.	105,791,842 58	15,617,459 14	58,142 25	"	117,467,425 97	"	117,467,425 97
1862.	105,506,762 81	5,522,447 65	"	"	109,089,410 44	"	109,089,410 44
1863.	108,855,572 01	11,168,455 71	285,920 25	"	120,289,725 95	"	120,289,725 95
1864.	110,125,796 67	6,659,150 59	12,775 60	"	116,795,700 66	"	116,795,700 66
1865.	110,571,585 49	4,169,479 25	551,474 01	"	114,872,558 75	"	114,872,558 75
1866.	112,904,215 11	5,615,455 66	575,517 46	"	118,895,188 25	"	118,895,188 25
1867.	116,452,575 58	8,200,515 59	565,645 10	"	125,216,752 87	"	125,216,752 87
1868.	118,195,870 63	15,187,567 61	275,427 52	"	151,652,865 81	"	151,652,865 81
1869.	111,655,105 81	5,566,095 66	554,255 64	"	115,555,451 11	556,555 60	114,997,095 51
1850.	114,677,172 09	4,404,468 49	655,069 65	556,555 60	120,051,045 85	520,562 56	119,750,485 27
1851.	115,456,059 16	4,797,745 12	169,924 04	520,562 56	120,725,588 88	527,416 21	120,197,952 67
1852.	115,524,706 95	17,626,170 49	415,551 85	527,456 21	154,091,885 48	2,625,149 25	151,468,756 25
1853.	125,615,269 51	7,954,425 77	425,591 17	2,625,149 25	154,594,255 50	2,127,599 51	152,466,654 19
1854.	125,249,057 07	8,219,454 95	819,552 10	2,127,599 51	156,406,665 45	1,449,181 75	154,957,481 68
1855.	127,900,547 24	10,214,528 72	672,045 61	1,449,181 75	140,256,101 52	1,645,625 55	158,599,475 79
1856.	155,484,616 91	10,022,941 98	1,400,544 57	1,645,625 55	146,553,528 99	1,574,588 67	144,978,940 52
1857.	155,056,047 56	5,464,878 19	1,225,964 99	1,574,588 67	145,501,479 41	1,884,759 09	141,416,720 52
1858.	156,858,076 15	5,252,108 92	1,070,957 84	1,884,759 09	145,065,902 "	2,521,437 10	142,544,414 90
1859.	156,642,607 28	14,524,290 29	845,877 55	2,521,437 10	154,552,962 02	1,955,870 45	152,596,591 57
1860.	158,642,456 05	6,591,924 04	850,111 71	1,955,870 45	148,500,542 25	1,720,804 55	146,579,557 92
1861.	141,376,456 70	5,551,509 92	1,558,860 18	1,720,804 55	150,287,570 15	1,551,755 46	148,755,654 67
1862.	145,176,590 67	6,517,509 60	504,026 05	1,551,755 46	155,520,661 76	1,002,160 54	152,527,501 22
1865.	148,747,221 72	6,855,801 75	225,875 48	1,002,160 54	156,807,059 47	1,009,590 64	155,797,668 85
1864.	151,885,210 45	5,808,095 52	516,879 75	1,009,590 64	157,017,574 12	1,051,919 04	157,985,654 48
1865.	154,244,540 16	7,278,951 55	587,797 "	1,051,919 04	162,942,988 55	1,701,660 51	161,241,528 02
1866.	158,579,256 91	9,562,519 67	452,556 27	1,701,660 51	170,275,595 16	1,594,855 98	168,880,757 18
1867.	166,774,028 49	7,529,884 02	756,626 28	1,594,855 98	176,455,574 77	2,125,748 16	174,529,626 61
	4,502,104,950 70	255,455,911 99	14,710,150 64	26,559,122 42	4,798,588,155 75	28,464,870 58	4,770,125,265 17

clos de 1830 à 1867 inclusivement (suite).

SBS.

SERVICES SPÉCIAUX. — CRÉDITS rattachés à l'exercice.	TOTAL DES PRÉVISIONS de dépenses.	FAITS RÉALISÉS.		Excédants DE CRÉDITS à annuler.	Observations.
		DÉPENSES résultant des services faits.	—		
•	27,981,168 79	27,981,168 79	•	•	
•	115,806,830 65	112,413,903 31	3,392,867 14		
•	164,595,401 81	158,500,918 95	5,894,482 86		
•	91,149,833 53	91,904,974 94	2,244,860 39		
10,000,000 •	98,874,000 43	96,515,600 96	2,360,399 47		a) Après déduction de fr. 37,546,340 74 c ^{ts} pour les allocations portées au Budget de la Dette publique, en vue de l'exécution des articles 41 et 42 du traité du 15 novembre 1831, lesquelles doivent être considérées comme non avenues.
b) 1,490,000 •	89,559,534 28	87,104,004 96	2,455,529 32		b) Paiement fait aux concessionnaires de la Sambre canalisée, en vertu de l'article 2 de la loi du 26 septembre 1835, sur le produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1836.
c) 15,374,163 74	101,599,951 78	99,328,487 96	2,071,463 82		c) Y compris 500,000 francs payés aux concessionnaires de la Sambre canalisée, sur le million de francs réservé par l'article 10 de la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1835, et provenant du produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1836.
10,000,000 •	105,226,105 69	103,551,731 64	1,894,372 05		d) Non compris fr. 103,102 60 c ^{ts} annulés sur les crédits pour des services spéciaux (prêt à la Banque de Belgique).
25,778,033 70	122,574,992 78	120,198,378 44	2,376,614 34		
15,896,897 40	128,589,912 85	124,196,508 51	4,393,404 34		
65,074,237 63	168,658,683 21	163,914,370 95	2,744,312 26		
•	117,467,423 97	114,976,386 11	2,490,837 86		
25,278,995 17	152,568,405 61	129,375,909 88	2,994,495 73		
e) 1,699,763 61	121,989,489 56	119,855,950 33	2,133,539 23		e) Y compris 250,000 francs payés aux concessionnaires de la Sambre canalisée, sur le million de francs réservé par l'article 10 de la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1835, et provenant du produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1836.
84,636,000 •	201,451,700 66	195,185,657 29	6,266,043 37		f) Y compris fr. 114,682 66 c ^{ts} , même objet que ci-dessus.
f) 21,552,566 85	156,224,703 56	134,589,549 89	1,855,355 67		
5,221,700 09	124,116,888 52	122,752,999 29	1,363,889 03		
g) 3,768,642 11	128,985,374 98	127,572,374 99	1,412,999 99		g) Y compris 100,000 francs, comme ci-dessus.
h) 8,924,490 68	140,577,536 49	135,060,593 57	3,516,761 12		h) Y compris 25,000 francs, comme ci-dessus.
946,977 90	115,944,073 41	112,267,069 13	3,677,004 28		
2,559,753 29	122,290,216 56	118,750,904 76	3,539,311 80		i) Non compris fr. 22,636 34 c ^{ts} annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
1,106,143 11	121,502,077 78	118,627,460 84	2,874,616 94		j) Non compris fr. 4 37 c ^{ts} annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
2,540,568 99	153,809,105 22	131,848,564 93	1,960,540 29		k) Non compris fr. 0 81 c ^{ts} annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
4,969,827 76	157,436,461 95	154,510,907 41	2,925,554 54		
9,656,500 56	144,613,782 24	143,172,377 02	1,441,505 22		
10,561,522 01	148,951,797 80	146,926,211 95	2,025,585 85		
8,878,878 91	155,837,819 23	149,727,649 92	4,150,169 31		
8,891,907 80	150,508,628 12	146,291,158 91	4,017,489 21		l) Les annulations déduites des crédits comprennent une somme de 261,525 francs pour le montant des annulations opérées en exécution de la loi du 6 mars 1838, sur les portions de crédits transférées de l'exercice 1836, en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'Etat.
5,610,495 66	148,154,910 56	144,745,005 36	3,409,905 20		
4,515,494 69	137,111,886 26	152,889,679 62	4,222,206 64		
16,144,607 42	162,724,145 34	159,025,377 32	3,698,768 02		
17,657,007 78	166,412,642 45	165,451,869 31	2,980,773 14		
27,751,039 51	180,278,560 53	177,082,280 60	3,196,279 93		m) Non compris fr. 120,587 18 c ^{ts} annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
35,965,943 02	191,765,613 85	187,062,522 17	4,701,291 68		n) Non compris fr. 2,003,567 39 c ^{ts} annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
52,507,450 69	190,493,103 17	186,225,129 58	4,269,973 59		o) Non compris fr. 5 30 c ^{ts} annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
52,051,825 01	193,293,133 03	188,795,736 71	4,499,416 32		p) Non compris fr. 360 86 c ^{ts} annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
57,724,704 85	206,605,462 01	203,206,671 94	3,398,790 07		q) Non compris 1,003 francs annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
21,903,608 68	196,233,233 29	191,604,313 92	4,628,919 37		
572,058,972 38	5,542,182,257 53	5,222,922,106 16	119,260,151 39		

TABLEAU des résultats des Budgets des exercices

RÉSULTATS								
EXERCICES.	BUDGETS ORDINAIRES.		SERVICES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIAUX.		BUDGETS ET SERVICES RÉUNIS.		SUR LES BUDGETS	
	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	de recette.	
1850. (4 ^e trimestre)	25,869,417 15	27,548,564 56	652,804 25	652,804 25	26,502,221 56	27,981,168 79	"	
1851.	66,942,211 82	66,208,608 91	46,285,605 21	46,205,554 60	115,225,815 65	112,415,965 51	755,602 91	
1852.	77,811,942 41	85,908,455 19	74,652,565 56	74,592,463 76	152,461,505 97	153,500,918 93	"	
1853.	88,005,710 44	91,904,974 94	54,605 48	"	88,058,515 92	91,904,974 94	"	
1854.	86,580,098 41	86,515,600 96	10,521,259 55	10,000,000 "	96,701,537 76	96,515,600 96	"	
1855.	87,171,554 50	85,614,004 96	1,905,891 40	1,490,000 "	91,075,225 70	87,104,004 96	5,557,529 54	
1856.	85,815,668 92	84,154,521 25	16,818,965 47	15,574,165 71	102,652,652 59	99,528,487 96	1,659,544 67	
1857.	89,406,615 90	95,551,751 64	12,508,656 25	10,000,000 "	101,715,250 24	105,551,751 64	"	
1858.	97,687,045 81	94,420,544 74	25,822,869 "	25,778,055 70	125,509,914 81	120,198,378 44	5,266,701 07	
1859.	99,788,816 92	108,299,611 11	16,048,612 05	15,896,897 40	115,837,428 97	124,196,508 51	"	
1860.	100,558,748 59	102,840,115 52	68,817,505 27	65,074,257 65	169,576,255 86	165,914,370 93	"	
1861.	101,505,775 25	114,976,586 11	59,052 92	"	101,542,826 17	114,976,586 11	"	
1862.	104,558,497 10	106,094,914 71	22,408,459 45	25,278,995 17	126,766,956 35	129,575,909 88	"	
1863.	105,055,528 51	118,156,186 72	18,556,518 97	1,699,765 61	125,289,847 48	119,815,950 55	"	
1864.	110,425,688 59	110,529,657 29	88,584,820 54	84,656,000 "	198,810,508 75	195,185,657 29	"	
1865.	112,276,648 98	115,056,955 06	17,579,502 99	21,552,566 85	129,855,951 97	154,589,549 89	"	
1866.	115,247,056 72	117,551,299 20	817,006 65	5,221,700 09	114,064,045 57	122,752,999 29	"	
1867.	115,544,560 72	125,805,752 88	185,705 12	3,768,642 11	115,528,065 84	127,572,574 99	"	
1868.	108,957,848 54	126,156,104 69	57,180,058 01	8,924,490 68	146,117,886 55	155,060,595 57	"	
1869.	115,847,157 52	111,520,091 25	24,500 06	946,977 90	115,871,457 38	112,267,069 15	2,527,046 29	
1870.	116,529,519 17	116,171,171 47	16,347,668 69	2,559,755 29	132,877,187 86	118,750,904 76	558,547 70	
1871.	119,005,567 10	117,521,515 75	540,284 84	1,106,145 11	119,545,651 94	118,627,460 84	1,482,051 57	
1872.	124,528,067 80	129,508,195 94	4,125,140 99	2,340,568 99	128,451,208 79	151,848,564 95	"	
1873.	128,857,925 59	129,541,079 65	10,650,546 80	4,969,827 76	159,468,270 19	154,510,907 41	"	
1874.	152,551,582 04	155,515,976 46	20,521,670 46	9,656,500 56	152,675,032 50	145,172,277 02	"	
1875.	159,568,195 50	156,561,889 94	5,153,975 15	10,561,522 01	144,502,166 65	146,926,211 95	2,805,505 56	
1876.	145,007,097 42	140,848,771 01	5,252,114 49	8,878,878 91	146,259,211 91	149,727,649 92	2,158,526 41	
1877.	146,781,442 01	157,599,251 11	2,562,481 92	8,891,907 80	149,145,925 95	146,291,158 91	9,582,210 90	
1878.	155,151,108 22½	159,134,509 70	726,651 15	5,610,495 66	155,889,759 57½	144,745,005 56	16,019,598 52½	
1879.	156,628,276 70	148,574,184 95	1,721,569 15	4,515,494 69	158,549,645 85	152,889,679 62	8,254,091 77	
1880.	155,612,371 17½	142,880,769 90	14,096,847 44	16,144,607 42	169,709,218 61½	159,025,577 52	12,751,801 27½	
1881.	156,771,924 87	145,774,861 55	15,462,486 97	17,657,007 78	172,254,411 84	165,451,869 51	10,997,065 54	
1882.	161,116,559 51½	149,551,221 29	5,421,575 01	27,751,059 51	164,577,914 52½	177,082,270 60	11,785,118 22½	
1883.	165,241,641 14	151,096,577 15	5,685,679 35	55,965,945 02	168,925,520 49	187,062,522 17	12,145,265 99	
1884.	164,249,550 74½	155,715,678 89	17,264,924 25	52,507,450 69	181,514,254 97½	186,225,129 58	10,555,651 85½	
1885.	169,059,660 28	156,741,911 70	9,047,290 89	52,051,825 01	178,086,951 17	188,795,756 71	12,397,748 58	
1886.	168,841,101 54	165,481,967 11	18,206,576 99	57,724,704 85	187,047,478 55	205,206,671 94	5,559,154 25	
1887.	172,971,952 24	169,700,707 24	50,452,961 18	21,905,608 68	225,404,895 42	191,604,515 92	5,271,225 "	
	4,565,951,705 60	4,529,452,511 22	657,184,220 99	695,489,594 94	5,221,155,924 50	5,222,622,106 16	129,212,857 48	
							34,519,	

clos de 1830 à 1867 inclusivement (suite).

GÉNÉRAL.

EXCÉDANTS.					Observations.
ORDINAIRES	SUR LES SERVICES EXTRAORDINAIRES et spéciaux		SUR LES BUDGETS ET SERVICES réunis		
de dépense.	de recette.	de dépense.	de recette.	de dépense.	
1,478,947 45	"	"	"	1,478,947 45	Réglé définitivement par la loi du 5 mars 1846.
"	78,248 61	"	811,851 52	"	Idem.
6,096,512 78	60,099 80	"	"	6,036,412 98	Idem.
3,901,264 50	54,605 48	"	"	3,846,661 02	Réglé définitivement par la loi du 15 juin 1846.
155,502 55	321,259 55	"	187,756 80	"	Idem.
"	415,891 40	"	3,971,220 74	"	Idem.
"	1,414,796 76	"	5,104,141 45	"	Réglé définitivement par la loi du 5 mai 1847.
5,925,117 65	2,508,656 25	"	"	1,616,481 40	Idem.
"	44,855 50	"	5,511,556 57	"	Idem.
8,510,794 19	151,714 65	"	"	8,559,079 54	Idem.
2,281,564 75	5,745,247 64	"	5,461,882 91	"	Idem.
15,672,812 86	59,052 92	"	"	15,633,759 94	Réglé définitivement par la loi du 24 mai 1848.
1,756,417 61	"	870,555 27	"	2,606,955 55	Idem.
15,102,858 21	16,556,755 56	"	5,455,897 15	"	Réglé définitivement par la loi du 18 juillet 1849.
105,968 90	5,728,820 54	"	5,624,851 44	"	Réglé définitivement par la loi du 50 juillet 1858.
760,554 08	"	5,775,065 81	"	4,555,597 92	Idem.
4,284,262 48	"	4,404,695 44	"	8,688,955 92	Idem.
10,459,572 16	"	5,584,958 99	"	14,044,511 15	Idem.
17,198,256 15	28,255,547 55	"	11,057,291 18	"	Idem.
"	"	922,677 84	1,604,568 45	"	Réglé définitivement par la loi du 18 mai 1859.
"	15,787,755 40	"	14,146,285 10	"	Idem.
"	"	765,860 27	716,191 10	"	Réglé définitivement par la loi du 7 avril 1865.
5,180,128 14	1,782,772 "	"	"	5,597,556 14	Idem.
705,156 26	5,660,519 04	"	4,957,562 78	"	Idem.
1,164,594 42	10,665,569 90	"	9,500,775 48	"	Idem.
"	"	5,227,548 88	"	2,424,045 52	Idem.
"	"	5,646,764 42	"	5,488,458 01	Idem.
"	"	6,529,425 88	2,852,785 02	"	Idem.
"	"	4,885,864 51	11,155,751 01 1/2	"	Idem.
"	"	2,794,125 54	5,459,966 25	"	Idem.
"	"	2,047,959 98	10,685,841 29 1/2	"	Réglé définitivement par la loi du 51 déc. 1866.
"	"	2,194,520 81	8,892,542 55	"	Idem.
"	"	24,529,484 50	"	12,544,566 07 1/2	Réglé définitivement par la loi du 20 juin 1868.
"	"	50,282,265 67	"	18,157,001 68	Réglé définitivement par la loi du 25 fév. 1869.
"	"	15,242,526 46	"	4,708,874 61 1/2	Réglé définitivement par la loi du 20 mars 1869.
"	"	25,004,554 12	"	10,706,785 54	Réglé définitivement par la loi du 12 juin 1870.
"	"	19,518,527 84	"	16,159,195 61	Le règlement en a été soumis à la Chambre le 20 août 1870.
"	28,520,552 50	"	51,800,577 50	"	Le règlement en sera soumis prochainement.
94,695,665 10	119,607,441 05	155,912,814 98	154,624,340 04	156,411,021 61	
192 58	56,505,575 95		1,786,181 57		

ANNEE N° 7.



APERÇU

DES

RECETTES ET DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

COMPRISES DANS LES RÉSULTATS

des Budgets des exercices 1830 à 1870 inclusivement.



APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

RECETTES

Produit des domaines vendus (<i>loi du 27 décembre 1822</i>), versé en certificats de rentes remboursables, dits <i>domaine losrenten</i> , portés en recette pour ordre dans les comptes de l'État		
Autres recettes pour ordre comprises dans les comptes de l'État		
Produits de l'emprunt de 12 millions de florins		
— — de 10 millions de florins		
— — de 48 millions de florins (100,800,000 francs).		
— — du 18 juin 1856 (30 millions de francs de capital, à 4 p. %)		
Subvention de guerre. (<i>Lois des 28 décembre 1834 et 9 août 1835.</i>)		
Produits des ventes de domaines. (<i>Loi du 26 septembre 1835.</i>)		
— de l'emprunt du 25 mai 1858 (50,850,800 francs de capital, à 3 p. %)		
Remboursement du prêt à la Banque de Belgique, en vertu de la loi du 1 ^{er} janvier 1839		
Produit de la négociation des obligations, à 4 1/2 p. %, créées en vertu de la loi du 21 mars 1844		
— de l'emprunt du 26 juin 1840 (86,940,000 francs de capital, à 5 p. %).		
Produits des ventes de domaines.	Loi du 27 mai 1837.	904,488 88
	Loi du 30 juin 1840.	1,122,005 98
	MONTANT DU PRODUIT . . . fr.	2,026,494 86
	Dépenses faites sur le crédit alloué au Budget des dépenses pour ordre de l'exercice 1842	159,072 85
RESTE NET porté en recette dans les comptes de l'État . . . fr.		1,867,422 05
Produit de l'emprunt du 29 septembre 1842 (fr. 28,621,718 40 c ^e du capital, à 5 p. %)		
Ressources spéciales provenant de l'exécution du traité conclu avec les Pays-Bas, le 5 novembre 1842		
Recette pour non-emploi du crédit alloué par la loi du 27 février 1842, pour les intérêts et l'amortissement du capital d'acquisition de la <i>Britisch Queen</i>		
Sommes non employées sur les fonds d'amortissement de l'emprunt du 22 mars 1844, à 4 1/2 p. %		
Produit de l'emprunt du 22 mars 1844, à 4 1/2 p. % (84,656,000 francs de capital).		
— des ventes de domaines, en vertu de la loi du 5 février 1845.		
— des emprunts décrétés par les lois des 26 février et 6 mai 1848.		
— de la réalisation des valeurs mises à la disposition du Gouvernement par la loi du 20 juin 1849, <i>Moniteur</i> n° 174		
Versement des intérêts adjugés à l'état sur l'encaisse de l'ancien caissier général, détenu par la Société Générale (période du 20 octobre 1850 au 8 novembre 1855).		
Produit de l'emprunt du 20 décembre 1851 (26,000,000 de francs de capital nominal, à 5 p. %)		
A REPORTER. . . . fr.		

les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1870 inclusivement.

1867 ET ANNÉES antérieures	1868.	1869.	1870.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.					
33,754,431 95	"	"	"	33,754,431 95	
1,484,212 12	"	"	"	1,484,212 12	
24,615,415 62	"	"	"	24,615,415 62	
21,591,959 "	"	"	"	21,591,959 "	
74,591,462 76	"	"	"	74,591,462 76	
27,555,846 40	10,317 54	"	"	27,564,163 74	
4,549,814 02	"	"	"	4,549,814 02	
160,810 15	"	"	"	160,810 15	
35,778,055 70	"	"	"	35,778,055 70	
5,896,897 40	"	"	"	5,896,897 40	
10,000,106 58	"	"	"	10,000,106 58	
32,000,000 "	"	"	"	32,000,000 "	
1,867,422 05	"	"	"	1,867,422 05	
29,250,000 "	"	"	"	29,250,000 "	
a) 11,818,782 69	"	"	"	11,818,782 69	a) Déduction faite d'une somme de fr 6,422,382 74 c ³ , pour les produits qui se rattachent aux services ordinaires des Budgets.
150,000 "	"	"	"	150,000 "	
495,826 67	"	"	"	495,826 67	
88,042,240 "	"	"	"	88,042,240 "	
10,817,076 89	"	"	"	10,817,076 89	
37,150,035 56	"	"	"	37,150,035 56	
16,562,995 19	"	"	"	16,562,995 19	
1,871,058 79	"	"	"	1,871,058 79	
26,150,000 "	"	"	"	26,150,000 "	
545,729,408 52	10,317 54	"	"	545,739,725 66	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES RECETTES

REPORT. fr.

Produit de la négociation des titres à 4 1/2 p. %, appartenant au Trésor (placement des fonds des caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires)

Produit de la négociation des titres à 2 1/2 p. %, provenant de la caisse du pilotage

Produit de la négociation de 15,000,000 de francs, à 4 1/2 p. %, autorisée par la loi du 14 juin 1855, y compris les fonds d'amortissement attribués au Trésor par ladite loi, et provenant des emprunts à 5 p. % de 1840 et 1842.

Produit de la négociation d'un capital de 55,700 francs, à 4 1/2 p. %, provenant de la mise à exécution de l'art. 8 de la loi du 31 mars 1852.

Exercice 1850	85,949 75
— 1851	54,426 59
— 1852	129,856 80
— 1853	45,998 25
— 1854	57,922 27
— 1855	44,855 50
— 1856	48,612 05
— 1857	44,715 95
— 1858	59,052 92
— 1859	71,054 77
— 1860	74,296 46
— 1861	60,393 67
— 1862	92,787 53
— 1863	84,606 »
— 1864	82,703 12
— 1865	52,296 69
— 1866	65,588 27
— 1867	88,199 62
— 1868	77,954 52
— 1869	68,455 87
— 1870	70,416 65
— 1871	75,786 55
— 1872	54,542 02
— 1873	29,188 01
— 1874	18,000 65
— 1875	41,195 60
— 1876	55,472 82
— 1877	25,457 92
— 1878	54,453 78
— 1879	71,411 46
— 1880	68,514 59
— 1881	59,178 30
— 1882	54,602 05
— 1883	56,148 87
— 1884	24,901 98
— 1885	14,481 50

Produit à titre de dépenses
périmées

2,089,294 52

A REPORTER. fr.

des résultats des Budgets des exercices 1830 à 1870 inclusivement.

1867 ET ANNÉES antérieures.	1868.	1869.	1870.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.					
545,729,408 52	"	"	10,317 54	545,750,725 06	
55,248 20	"	"	"	55,248 20	
205,645 75	"	"	"	205,645 75	
19,699,440 47	"	"	"	19,699,440 47	
55,178 55	"	"	"	55,178 55	
1,995,762 17	24,901 98	56,148 87	14,481 50	2,089,294 52	
565,714,683 24	24,901 98	56,148 87	24,798 84	565,820,552 93	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES RECETTES

	REPORT. fr.
Produit de l'emprunt du 8 septembre 1839 (45,000,000 francs, à 4 1/2 p. %).	43,000,000 »
Partie de l'emprunt transférée à l'exercice 1871	599,148 16
Reste pour la partie renseignée aux comptes des exercices 1859 à 1870	41,600,851 84
Part contributive de la ville d'Anvers dans les travaux d'agrandissement de cette ville et la continuation des travaux de défense (art. 2 de la loi du 8 septembre 1859). Premier et second terme.	
Quotes-parts à payer par les puissances maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut, en vertu des traités conclus en exécution de la loi du 15 juin 1865	
Produit de l'emprunt à 4 1/2 p. %, contracté en vertu de la loi du 28 mai 1865, savoir :	
Capital effectif applicable aux dépenses spéciales autorisées par la loi du 8 juillet 1865 (art. 1 ^{er})	60,000,000 »
Excédant du produit au profit du Trésor	295 05
	60,000,295 05
Portion de l'emprunt transférée à 1871	11,934,859 70
RESTE pour la partie renseignée aux comptes des exercices 1865 à 1870.	48,065,435 55
Produit de la réalisation de 4,000 actions du chemin de fer rhénan, acquises en vertu de la loi du 1 ^{er} mai 1840	
Produit de la fabrication de monnaies divisionnaires d'argent en vertu de la loi du 7 mars 1867	
Produit de l'emprunt à 4 1/2 p. % contracté en vertu de la loi du 10 juin 1867	60,000,000 »
Excédant au profit du Trésor.	5,500 »
	fr. 60,005,500 »
Fonds d'amortissement des dettes à 4 1/2 p. %, attribués au Trésor par l'article 4 de la loi du 12 juin 1869	
Produit de l'émission de titres à 4 1/2 p. %, pour couvrir le prix de la rétrocession à l'État des embranchements du canal de Charleroi (Loi du 50 juin 1869.)	
Prix de cession de l'entrepôt public d'Anvers à la société anonyme dite : <i>Compagnie des docks, entrepôts et magasins généraux d'Anvers</i> . (Loi du 22 décembre 1869.)	
Produit de la vente des terrains de la citadelle du Sud à Anvers (Loi du 10 janvier 1870)	
Produit de l'émission de titres à 4 1/2 p. % pour couvrir le prix d'acquisition du Jardin Botanique à Bruxelles. (Loi du 7 juin 1870.)	
TOTAL DES RECETTES EXTRAORDINAIRES.	fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1870 inclusivement.

1867 ET ANNÉES antérieures.	1868.	1869.	1870.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.					
565,714,685 24	56,148 87	24,901 98	24,798 84	565,820,532 95	
42,692,519 66	781,292 57	469,447 80	637,791 81	44,600,851 84	
10,000,000 "	"	"	"	10,000,000 "	
16,022,987 02	926,738 44	572,575 84	546,268 88	18,068,570 18	
29,572,669 15	7,590,559 06	5,125,207 19	6,176,999 95	48,065,455 55	
5,993,095 92	"	"	"	5,993,095 92	
750,000 "	10,000 "	810,000 "	"	1,600,000 "	
29,182,540 "	21,258,550 "	4,910,550 "	1,671,880 "	60,005,500 "	
"	"	9,111,755 21	1,681,775 01	10,795,508 22	
"	"	162,096 "	"	162,096 "	
"	"	2,450,000 "	"	2,450,000 "	
"	"	2,200,000 "	"	2,200,000 "	
"	"	"	5,150,285 26	5,150,285 26	
"	"	"	1,000,000 "	1,000,000 "	
697,728,292 97	55,405,268 94	25,866,512 02	14,909,799 75	771,907,875 68	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

DÉPENSES

Certificats de rentes remboursables, dits <i>domein losrenten</i> , portés en dépense pour ordre dans le compte de l'État	
Autres dépenses pour ordre comprises dans le compte de l'État	
Dépenses périmées des exercices apurés	
— extraordinaires pour l'organisation du pays, acquittées avec le produit des emprunts de 12 et 10 millions de florins	
Remboursement des emprunts de 12 et de 10 millions de florins, effectué au moyen du produit de l'emprunt de 48 millions de florins (100,800,000 francs, à 5 p. $\frac{1}{2}$ %)	
Frais de guerre imputés sur l'excédant du produit de l'emprunt de 48 millions de florins.	

Loi du 1 ^{er} mai 1834.	10,000,000 »
— 18 juin 1836.	14,524,163 74
— 26 mai et du 12 novembre 1837.	9,066,448 57
— 25 mai 1838.	25,200,807 82
— 28 décembre 1839	11,051,262 85
— 21 juin 1840.	4,489,877 59
— 26 —	53,951,505 58
— 29 septembre 1842.	24,000,600 »
— 7 mars 1845	500,000 »
— 13 avril 1845	7,960,000 »
— 16 août 1846	5,712,960 »
— 21 avril 1848	5,000,000 »
— 24 mai 1848.	2,005,611 58
— 20 décembre 1851	1,500,000 »
— 25 avril 1855.	4,880,000 »
— 21 mai 1854.	1,000,000 »
— id.	5,500,000 »
— id.	3,500,000 »
— id.	1,000,000 »
— 31 décembre 1856	100,000 »
— id.	5,820,000 »
— 30 mars 1857	70,000 »
— 19 décembre 1857	255,000 »
— 31 mars 1859	121,000 »
— 8 septembre 1859	4,850,000 »
— 2 juillet 1860	7,365,000 »
— 6 —	40,000 »
— 18 —	152,000 »
— 2 juin 1861.	1,000,000 »
— 10 mai 1862.	2,000,000 »
— 27 août 1862.	5,899,000 »
— 14 id.	70,000 »
— id.	5,000,000 »
— id.	5,000,000 »

Construction des chemins de fer

A REPORTER. fr. 218,564,635 15

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1870 inclusivement.

1867 ET ANNÉES antérieures.	1868.	1869.	1870.	RESTANTS disponibles transférés à 1871.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
33,734,434 95	"	"	"	"	33,734,434 95	
1,484,212 12	"	"	"	"	1,484,212 12	
1,993,762 17	56,148 87	24,901 98	14,481 50	"	2,089,294 52	
46,205,354 62	"	"	"	"	46,205,354 62	
46,879,425 28	"	"	"	"	46,879,425 28	
27,713,040 48	"	"	"	"	27,713,040 48	
158,030,227 62	56,148 87	24,901 98	14,481 50	"	158,125,759 97	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

	REPORT. fr.	REPORT. fr.
		218,564,655 15
Loi du 21 avril 1864		1,075,000 »
— 14 septembre 1864.		6,000,000 »
— 30 décembre 1864.		2,000,000 »
— 8 juillet 1865		2,800,000 »
— id.		8,000,000 »
— id.		5,000,000 »
— id.		5,000,000 »
— id.		4,000,000 »
— id.		600,000 »
— id.		500,000 »
— id.		5,000,000 »
— 15 février 1866		9,000,000 »
— id.		1,060,000 »
— 11 mai 1866.		150,000 »
— 31 mars 1868		1,000,000 »
— id.		500,000 »
— id.		500,000 »
— id.		700,000 »
— id.		400,000 »
— id.		200,000 »
— id.		500,000 »
— id.		250,000 »
— 5 juin 1868.		560,000 »
— id.		520,000 »
— id.		550,000 »
— id.		55,000 »
— id.		45,000 »
— 12 juin 1869.		500,000 »
— id.		5,500,000 »
— 30 juin 1869.		1,500,000 »
— 5 juin 1870.		500,000 »
— id.		500,000 »
— id.		500,000 »
	A REPORTER. fr.	280,447,635 15

Construction des chemins de fer (suite).

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1869 inclusivement.

1867 ET ANNÉES antérieures.	1868.	1869.	1870.	RESTANTS disponibles transférés à 1871.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
138,030,227 62	56,148 87	24,901 98	14,481 50	»	138,125,759 97	
138,030,227 62	56,148 87	24,901 98	14,481 50	»	138,125,759 97	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

	REPORT. fr.	
	REPORT. fr.	280,447,055 15
Loi du 5 juin 1870		500,000 »
— id.		900,000 »
— id.		550,000 »
— id.		550,000 »
— id.		550,000 »
— id.		200,000 »
— id.		150,000 »
Construction des che- mins de fer (suite). (		500,000 »
— id.		1,500,000 »
		285,047,655 15
	510 02	
	1,996,527 15	
	665 55	
A DÉBITER Excédants de crédits annulés dans la comptabilité de 1862, de 1865, de 1864, de 1867, de 1868 et de 1870.	» 60	2,001,757 96
	185 09	
	555 01	
	2,915 55	
	601 21	
		285,045,877 17
	Loi du 8 septembre 1859. {	500,000 »
		500,000 »
Travaux de raccordement de routes, tant au chemin de fer de l'État qu'aux chemins de fer concédés	Loi du 12 juin 1869 . .	400,000 »
	— 3 juin 1870 . .	500,000 »
	— 31 décembre 1870. .	1,000,000 »
		2,900,000 »
Acquisition de l'hôtel Torrington (Ministère de l'Intérieur)		
	A REPORTER. fr.	

les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1870 inclusivement.

1867 ET ANNÉES antérieures.	1868.	1869.	1870.	RESTANTS disponibles transférés à 1871.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
158,050,227 62	56,148 87	24,901 98	14,481 50		158,125,759 97	
249,565,660 66	4,459,527 25	4,824,590 75	9,005,102 95	15,195,195 60	283,045,877 17	
992,000 »	4,000 »	111,157 20	554,629 87	1,258,212 95	3,900,000 »	
80,000 »	»	»	»	»	180,000 »	
408,665,888 28	4,519,476 10	4,960,649 91	9,572,214 52	16,453,408 55	444,251,657 14	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

		REPORT. fr.
Rachat de la Sambre canalisée. (Loi du 26 septembre 1855, approuvant la transaction du 18 avril et le contrat du 3 août de la même année.)	Loi du 26 septembre 1855	1,490,000 »
	— 18 juin 1856 (réserve en vertu de l'art. 10 de la transaction du 16 avril 1836).	1,000,000 »
	— 17 avril 1845	4,466,426 60
	— 27 mai 1856 (intérêts dus à la Société Générale pour favoriser l'industrie nationale).	62,504 47
	Payements du Gouvernement actuel	7,018,751 07
	— — — — — précédent	5,919,082 89
Créance de la dame veuve Thirionnet (fl. 65,091 86 c)		155,527 78
DÉPENSE TOTALE. fr.		15,071,541 74
Dépenses imputées sur la subvention de guerre, pendant le cours de l'exercice 1855		
Rachat du canal de Charleroi. (Loi du 1 ^{er} juin 1859, approuvant la convention du 6 novembre 1854.)	Arrêté du Gouvernement provisoire du 15 décembre 1850 fl. 100,000 »	211,640 21
	— — — — — du 14 avril	2,116,402 11
	Loi du 1 ^{er} juin (période du 20 juin 1859 au 1 ^{er} août 1846)	4,760,067 55
	— 20 décembre 1851 (élargissement du canal)	1,000,000 »
	— 12 mars 1856 (id.)	214,000 »
	— 12 juillet 1865 (id.)	165,000 »
Payements faits par le Gouvernement actuel		8,465,109 87
— — — — — précédent (2,900,000 florins)		6,137,566 15
DÉPENSE TOTALE. fr.		14,602,676 »
Construction de routes pavées et empierrées	Loi du 18 juin 1856	550,000 »
	— 12 novembre 1857	955,551 45
	— 25 mai 1858	2,577,225 88
	— 28 décembre 1859	968,757 15
	— 21 juin 1840	510,122 61
	— 26 id.	2,660,562 95
Montant de la dépense fixée par les lois des 2 mai 1856 et 1 ^{er} juin 1858		8,000,000 »
Acquisition de la bibliothèque de feu M. Van Hulthem. (Loi du 13 mars 1837.)		515,000 »
— de feu M. Müller. (Loi du 2 juin 1861.)		40,000 »
		555,000 »
Réendiguement des polders de Borgerweert, Lillo et Liefkenshoek. (Loi du 25 mai 1837.)		
Prêt à la Banque de Belgique. (Loi du 1 ^{er} janvier 1839.)		
Achat de 4,000 actions de la Société rhénane des chemins de fer. (Lois des 1 ^{er} mai et 26 juin 1840.)		
A REPORTER. fr.		

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1870 inclusivement.

1867 ET ANNÉES antérieures.	1868.	1869.	1870.	RESIDU disponibles transférés à 1871.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
408,765,888 28	4,519,476 10	4,960,649 91	9,572,214 52	16,455,408 53	444,251,657 14	
7,008,415 73	"	"	10,517 54	"	7,018,731 07	
4,555,716 62	"	"	"	"	4,555,716 62	
8,456,458 74	"	"	5,858 71	22,812 42	8,465,109 87	
8,000,000 "	"	"	"	"	8,000,000 "	
555,000 "	"	"	"	"	555,000 "	
2,979,899 15	"	"	"	"	2,979,899 15	
5,896,897 40	"	"	"	"	5,896,897 40	
5,549,600 "	"	"	"	"	5,549,600 "	
447,324,855 90	4,519,476 10	4,960,649 91	9,588,590 57	16,456,220 95	482,850,591 25	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

Report. fr.

		MONTANT des recettes.	MONTANT des dépenses.
Acquisitions de biens avo- sinants ou enclavés dans le domaine de Laeken. . .	Loi du 27 mai 1857	100,000 »	89,651 82
	— 30 juin 1840	660,000 »	659,415 57
		760,000 »	749,077 39
	— 4 juin 1842 (<i>Budget des dépenses pour ordre</i>)	500,000 »	159,072 85
	Montant des acquisitions		908,150 22
Crédits non consommés par les dépenses			551,349 78
		1,260,000 »	1,260,000 »
Acquisition du bateau à vapeur <i>Britisch Queen</i> . (<i>Loi du 28 février 1842</i>)			1,520,000 »
Complément de la dépense imputée sur l'article 2 du chapitre XIV du Budget du Département de l'Intérieur de l'exer- cice 1841			327,552 48
			1,847,552 48
Intérêts et amortissement du capital d'acquisition de la <i>Britisch Queen</i> . (<i>Loi du 22 février 1842</i>)			
Création et amélioration des voies de communication dans le Luxembourg. {	Loi du 29 septembre 1842		2,000,000 »
	— 8 juillet 1865		(¹) 2,000,000 »
(¹) Ce crédit est en même temps applicable à des routes affluentes au chemin de fer de l'État et aux chemins de fer concédés.			
			4,000,000 »
Parachèvement de l'entre- pôt d'Anvers	Loi du 25 septembre 1842.		1,500,000 »
	— 15 mai 1847.		540,000 »
	— 10 juin 1851.		108,000 »
			2,148,000 »
A DÉDUIRE : excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1851			4 57
RESTE pour dépense réelle			2,147,995 65
			A REPORTER. fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1870 inclusivement.

1867 ET ANNÉES antérieures	1868.	1869.	1870.	RESTANTS disponibles transférés à 1871.	Résultat GÉNÉRAL	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
147,525,855 90	4,519,476 10	4,960,049 91	9,588,390 57	16,456,220 95	182,850,591 25	
749,077 59	"	"	"	"	749,077 59	
1,847,552 48	"	"	"	"	1,847,552 48	
150,000 "	"	"	"	"	150,000 "	
5,402,551 65	588,050 51	144,451 71	56,986 46	28,179 87	4,000,000 "	
2,147,995 65	"	"	"	"	2,147,995 65	
455,622,611 05	4,907,506 41	5,105,101 62	9,625,376 85	16,484,400 82	491,744,906 75	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

		REPORT.	fr.
Canal du Ruppel au canal de Bois-le-Duc, ou canal de la Campine. (Loi du 18 février 1843.)	Loi du 29 septembre 1842	1,750,000	»
	— 24 juillet 1844.	1,110,000	»
	— 24 septembre 1845	950,000	»
	— 18 juin 1846	200,000	»
	— 15 mai 1847	280,000	»
	— 17 avril 1848	154,000	»
	— 7 juin 1855	500,000	»
	— 1 juillet 1858.	50,000	»
	— 8 septembre 1859	1,400,000	»
	— 17 février 1860 (solde). fr.	1,545 75	
A DÉDUIRE : excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1862		88 12	
			1,257 65
			7,095,257 65
A DÉDUIRE : excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1870.			11,485 56
			7,083,774 07
Canal de Selzaete	A la mer du Nord. { Loi du 26 juin 1842	1,250,000	»
	— 18 juillet 1846	350,000	»
	Première section. { — 28 mars 1847	650,000	»
	— 17 avril 1848	100,000	»
	Deuxième section. { — 28 mars 1847.	720,000	»
	— 17 avril 1848	455,000	»
	— 17 juillet 1849	400,000	»
	A la mer du Nord, entre Saint-Laurent et Damme. (Loi du 4 juin 1850.)	150,000	»
	Construction de la 4 ^{me} et dernière section (première moitié de la dépense). (Loi du Budget du 1 ^{er} janvier 1854.)	425,000	»
	Complément de la dépense qui précède. (Loi du Budget du 1 ^{er} janvier 1855.)	555,000	»
A DÉDUIRE : excédant annulé dans la comptabilité de 1855.		254,706 85	
			500,293 15
			4,740,293 15
A DÉDUIRE : excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1862.		275 06	
id. id. id. 1868.		8,557 75	
			8,832 81
			4,751,460 34
		A REPORTER.	fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1870 inclusivement.

1867 ET ANNÉES antérieures.	1868.	1869.	1870.	RESTANTS disponibles au 1 ^{er} janvier 1871	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
455,622,611 05	4,907,506 41	5,105,101 62	9,625,376 85	10,484,400 82	491,741,996 73	
7,085,774 07	•	•	•	•	7,085,774 07	
4,751,460 54	•	•	•	•	4,751,460 54	
467,437,845 46	4,907,506 41	5,105,101 62	9,625,376 85	10,484,400 82	505,560,251 14	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

REPORT. fr.

Payements faits en exécution du traité conclu avec les Pays-Bas, le 5 novembre 1842. (*Loi du 21 mai 1845.*)

Rachat du capital de 80,000,000 de florins, à 2 1/2 p. 0/0, dont il est fait mention au n° 7 de l'article 63 du traité conclu avec les Pays-Bas le 5 novembre 1842

	Loi du 9 juillet 1845.	977,563 66
	— 22 avril 1864.	718,437 50
Acquisition, location et réparation de bateaux à vapeur, à l'effet d'établir entre la Belgique et l'Angleterre un service de transport des voyageurs et des dépêches	— 5 mars 1866.	635,000 »
	— 25 mai 1868.	625,000 »
	— 28 juin 1869.	625,000 »
	— 30 mars 1870.	1,250,000 »

4,850,801 16

A DÉDUIRE : excédant de crédit annulé dans la comptabilité de	1865 1 81	
	1869 20 »	401 45
	1870 579 64	

4,850,399 71

	Loi du 6 avril 1845.	1,040,000 »
Canal de navigation destiné à mettre la ville de Turnhout en communication avec le canal de la Campine, et canal de Turnhout à Anvers, par St-Jobin't Goor	— 15 mai 1847.	580,000 »
	— 2 juin 1861.	1,000,000 »
	— 14 août 1862.	1,000,000 »
	— 8 juillet 1865.	1,000,000 »

4,420,000 »

Propriétés acquises de M. Duchastel, sises près du domaine de Tervueren. (*Loi du 17 avril 1854.*)

Construction du canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc	Loi du 16 mai 1845.	5,500,000 »
	— 22 mars 1848	2,000,000 »
	— 18 mai 1848	800,000 »
	— 17 juillet 1849	800,000 »
	— 4 juin 1850.	590,000 »
	— 5 mars 1858	8,371 56
	— 8 septembre 1859.	210,000 »
	— 2 juin 1861	1,400,000 »
	— 12 id.	1,510 52
	— 14 août 1862.	600,000 »
	— 14 septembre 1864.	195,000 »
	— 12 juillet 1865	40,000 »

10,144,881 88

A REPORTER. fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1870 inclusivement.

1867 ET ANNÉES antérieures	1868.	1869.	1870.	RESTANTS disponibles transférés à 1871.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
407,437,845 46	4,907,506 41	5,105,101 62	9,625,376 85	16,484,400 82	505,560,251 14	
a) 605,174 60	"	"	"	"	605,174 60	a) Deduction faite d'une somme de 2,948,084 fr. 70 c., pour les dépenses qui se rattachent aux services ordinaires des Budgets.
84,656,000 "	"	"	"	"	84,656,000 "	
2,506,551 71	504,500 "	650,182 "	944,566 "	655,000 "	4,850,599 71	
5,807,654 "	4,895 82	5,214 75	516,206 51	286,049 12	4,420,000 "	
59,402 65	"	"	"	"	59,402 65	
10,110,460 53	15,124 "	"	"	21,297 55	10,144,881 88	
563,960,868 75	5,250,026 25	5,760,498 37	10,855,949 14	17,446,747 49	608,254,089 98	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

		Report. fr.
Mesures relatives aux subsistances.	Loi du 24 septembre 1845	2,000,000 »
	— 20 septembre 1846	1,500,000 »
	— 6 mai 1847	500,000 »
	— 31 décembre 1847.	500,000 »
		4,500,000 »
	Credits non consommés par les dépenses	16,159 90
	RESTE. fr.	4,283,840 10
Acquisition d'un hôtel rue de la Loi, n° 10, à Bruxelles (<i>Ministère des Finances</i>)		
Canal de Deynze à Schipdonck et écoulement des eaux de l'Escaut.	Loi du 18 juin 1846	800,000 »
	— 28 mars 1847	250,000 »
	— 17 avril 1848	400,000 »
	— 17 juillet 1849	500,000 »
	— 4 juin 1850	550,000 »
	— 20 décembre 1851.	2,500,000 »
	— id.	1,500,000 »
	— 7 juin 1855	1,200,000 »
	— 12 mars 1856	1,754,000 »
	— 5 mars 1858	1,500,000 »
	— 8 septembre 1859.	900,000 »
	— id.	525,000 »
	— id.	550,000 »
	— id.	550,000 »
	— 14 août 1862	400,000 »
	— 12 juillet 1865	50,000 »
	— 3 juin 1870.	450,000 »
		13,759,000 »
Réendiguement du polder de Lillo.	Loi du 18 juillet 1846	508,000 »
	— 17 avril 1848.	12,000 »
		520,000 »
	A REPORTER. fr.	

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1870 inclusivement.

1867 ET ANNÉES antérieures	1868.	1869.	1870.	RESTANTS disponibles transférés à 1871.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
508,960,868 75	5,230,026 25	5,760,498 37	10,833,949 14	17,446,747 49	608,254,089 98	
4,283,840 10	"	"	"	"	4,283,840 10	
262,500 "	"	"	"	"	262,500 "	
12,454,184 57	351,072 72	325,951 19	160,849 34	446,962 38	13,739,000 "	
520,000 "	"	"	"	"	520,000 "	
586,481,593 22	5,581,098 95	6,086,429 36	11,016,798 48	17,893,709 87	627,059,430 08	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

		REPORT. fr.
Mesures relatives aux irrigations, aux défrichements, à la colonisation, ainsi qu'au drainage.	Loi du 29 décembre 1846	150,000 »
	— 25 mars 1846.	550,000 »
	— 6 juin 1851. fr. 600,000 »	
	Excédant de ce crédit annulé 4 15	599,995 85
	Loi du 25 mars 1855.	75,000 »
		1,174,995 85
Hôtel du Nord, à Bruxelles, acquis de M. Haumann. (Loi du 8 mars 1847.)		
Amélioration du régime des eaux du sud de Bruges. (Loi du 28 mars 1847.)		
Acquisitions des deux hôtels, n° 12 et 14, rue de la Loi, et d'une maison, n° 5, rue de l'Orangerie. (Loi du 8 mai 1847.)		
Maintien du travail industriel, agricole et artistique; exportation des fabricats et des produits belges et toutes autres mesures prises dans l'intérêt des classes ouvrières	Loi du 20 décembre 1846	500,000 »
	— 18 avril 1848	2,000,000 »
	— 21 juin 1849	500,000 »
	— 50 décembre 1855	500,000 »
		1,500,000 »
		4,800,000 »
Dépenses extraordinaires du Département de la Guerre	Loi du 15 avril 1848.	9,000,000 »
	Excédant de ce crédit, annulé	2,200,000 »
	Montant des dépenses.	6,800,000 »
	Loi du 5 avril 1852.	4,700,000 »
	— 11 juin 1853 (démolition des forteresses) 5,500,600 »	
	Excédant de ce crédit, annulé 11,600 »	
		3,489,000 »
	Loi du 18 mars 1854 (amélioration du matériel de l'artillerie et du génie).	1,756,000 »
	— 4 juin 1855 (dépenses diverses) 2,455,000 »	
	Transfert à l'exercice 1856. (Loi du 11 mars 1856) 77,570 »	
		2,557,430 »
	Loi du 4 juin 1855 (matériel et constructions)	280,000 »
	— (id. id.)	74,900 »
	— (id. id.)	756,750 »
	— (id. id.)	288,061 86
A REPORTER. fr.		20,482,141 86

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1870 inclusivement.

1867 ET ANNÉES antérieures.	1868.	1869.	1870.	RESTANTS disponibles transférés à 1871.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
586,481,595 22	5,581,098 95	6,086,429 56	11,016,798 48	17,895,709 87	627,039,430 08	
1,174,995 85	"	"	"	"	1,174,995 85	
165,000 "	"	"	"	"	165,000 "	
580,000 "	"	"	"	"	580,000 "	
490,000 "	"	"	"	"	490,000 "	
4,800,000 "	"	"	"	"	4,800,000 "	
595,491,589 07	5,581,098 95	6,086,429 56	11,016,798 48	17,895,709 87	654,069,425 93	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

		REPORT fr.
		REPORT. fr. 20,482,141 86
Dépenses extraordinaires du Département de la Guerre (suite).	Loi du 4 juin 1855 (matériel et constructions)	2,560,388 14
	— 8 mars 1856 (matériel du génie et de l'artillerie)	2,359,760 »
	— 11 mars 1859 (matériel du génie)	77,570 »
	— 21 mai 1859 (matériel et constructions)	6,954,400 »
	— — (id. id.)	889,200 »
	— — (id. id.)	1,158,270 »
	— 8 mai 1861 (matériel du génie et de l'artillerie)	1,142,146 44
	— — (id. id. id.)	700,000 »
	— — (id. id. id.)	1,800,000 »
	— — (id. id. id.)	2,251 40
	— — (id. id. id.)	500,000 »
	— — (id. id. id.)	1,200,000 »
	— 9 août 1862 (matériel de l'artillerie)	115,000 »
	— — (id. id.)	150,000 »
	— 8 mai 1861 (id. id.)	2,500,000 »
	— — (id. du génie)	42,548 »
	— — (id. de l'artillerie)	411,000 »
	— 9 août 1862 (id. id.)	40,000 »
	— 8 mai 1861 (id. id.)	1,000,000 »
	— — (id. id.)	1,000,000 »
	— — (id. id.)	700,000 »
	— 9 août 1862 (id. id.)	55,910 »
	— 21 avril 1864 (id. id.)	100,000 »
	— 8 mai 1861 (id. id.)	6,000 »
	— — (id. du génie)	1,061 40
	— — (id. de l'artillerie)	500,000 »
	— — (id. id.)	205,000 »
	— — (id. id.)	500,000 »
	— 21 avril 1864 (id. id.)	110,000 »
	— 8 mai 1861 (id. du génie)	3,717 »
	— — (id. de l'artillerie)	550,000 »
	— 21 avril 1864 (id. id.)	50,000 »
		A REPORTER. fr. 47,402,064 24

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1870 inclusivement.

1867 ET ANNÉES antérieures.	1868.	1869.	1870.	RESTANTS disponibles transférés à 1871.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
595,491,589 07	5,581,098 95	6,086,429 56	11,016,798 48	17,895,709 87	654,069,425 95	
595,491,589 07	5,581,098 95	6,086,429 56	11,016,798 48	17,895,709 87	654,069,425 95	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

	REPORT. fr.	
	REPORT. fr.	47,402,064 34
Dépenses extraordinaires du Département de la Guerre (suite).	Loi du 8 mai 1861 (matériel du génie)	795,475 76
	— (id. de l'artillerie)	157,000 »
	— (id. id.)	18,754 54
	— 21 avril 1864 (id. id.)	100,000 »
	— (id. id.)	59,450 »
	— 8 mai 1861 (id. id.)	100,000 »
	— (id. id.)	150,000 »
	— et du 10 mars 1866 (matériel de l'artillerie)	40,500 »
	— 21 avril 1864 (matériel de l'artillerie).	100,000 »
	— 5 juin 1867 (transformation de l'armement de l'infanterie, crédit extraordinaire de 8,400,000 francs). Dépensé en 1867	942,977 17
	— (idem idem) Dépensé en 1868	4,322,507 54
	— (idem idem). Dépensé en 1869	5,068,521 40
	— (idem idem). Dépensé en 1870	77,945 70
	— 8 mai 1861 (matériel de l'artillerie).	47,518 40
	— 2 sept. 1870 (mesures extraordinaires).	15,220,000 »
	— (crédit).	9,956,850 »
		82,557,124 55
	Loi du 14 juin 1850 fr.	450,000 »
	A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1855.	» 81
		449,999 19
	Loi du 20 décembre 1851	600,000 »
	A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1854.	509 27
		599,499 75
Travaux d'amélioration de la voirie vicinale; tra- vaux d'assainissement dans les villes et com- munes, et travaux d'uti- lité communale dans les localités atteintes par la crise de l'industrie co- tonnière	Loi du 7 mars 1859.	1,000,000 »
	— id.	1,000,000 »
	— 2 juin 1861	150,000 »
	— 26 décembre 1862	500,000 »
	— 8 juillet 1865	2,000,000 »
	— 6 juin 1867	100,000 »
	— 31 décembre 1870	1,000,000 »
		6,799,489 92
	A REPORTER. fr.	

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1870 inclusivement.

1867 ET ANNÉES antérieures.	1868.	1869.	1870.	RESTANTS disponibles transférés à 1871.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
595,491,580 07	5,581,098 95	6,086,429 56	11,016,798 48	17,895,709 87	654,069,435 95	
40,844,181 51	4,522,507 54	5,146,467 10	25,224,168 40	"	82,337,124 35	
5,601,518 27	85,929 50	65,927 "	"	1,046,115 15	6,799,489 92	
648,957,088 85	9,989,535 99	9,298,825 66	56,240,966 88	18,959,825 02	725,406,040 40	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

		Report. fr.
Établissement des télégraphes électriques sur les lignes des chemins de fer de l'État	Loi du 4 juin 1850	250,000 »
	— 20 décembre 1851	150,000 »
	— 7 avril 1854	170,000 »
	— 31 décembre 1856	180,000 »
	— 27 mai 1859	226,000 »
	— 6 août 1862	525,000 »
	— 21 avril 1864	100,000 »
	— 22 mars 1865	500,000 »
	— 9 mai 1866	650,000 »
	— 12 juin 1869	160,000 »
		2,511,000 »
Prolongement jusqu'à Anvers du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut	Loi du 20 décembre 1851	4,500,000 »
	— 1 ^{er} juillet 1858	110,000 »
	— 6 juillet 1860	350,000 »
	— 14 août 1862	510,000 »
	— 12 juillet 1865	140,000 »
		5,610,000 »
Canalisation de la Meuse. — Communication du bassin houiller de Chokier avec le canal de Bois-le-Duc à l'Escaut, et amélioration de l'écoulement des eaux de la Meuse dans la traverse de la ville de Liège, etc.	Loi du 20 décembre 1861	8,000,000 »
	— 2 juin 1861	1,600,000 »
	— id.	225,000 »
	— 14 août 1862	1,400,000 »
	— 1 ^{er} juin 1863	1,400,000 »
	— 14 septembre 1864	2,000,000 »
	— 8 juillet 1865	2,000,000 »
	— 5 juin 1868	11,718 »
	— 5 juin 1870	350,000 »
		16,986,718 »
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité	De 1862 50 98	
	De 1869 10 76	56 90
	De 1870 15 16	
		16,986,661 10
		A REPORTER. fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1869 inclusivement.

1867 ET ANNÉES antérieures	1868.	1869.	1870.	RESTANTS disponibles transférés à 1871.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
648,937,088 83	9,989,335 99	9,298,823 66	36,240,966 88	18,939,825 02	723,406,040 40	
2,183,506 94	115,480 03	28,459 82	162,414 52	21,158 69	2,511,000 »	
5,533,869 40	»	»	»	76,130 60	5,610,000 »	
14,513,079 50	30,223 17	423,585 17	100,334 72	1,919,638 45	16,986,661 10	
671,167,544 78	10,133,039 19	9,750,668 65	36,503,716 12	20,956,732 76	748,513,701 50	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

		REPORT. fr.
Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Demer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut.	Loi du 20 décembre 1851	2,650,000 »
	— 1 ^{er} juillet 1858	450,000 »
	— 6 juillet 1860.	10,000 »
	— 27 août 1862	13,013 78
		3,123,013 78
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1870		1,263 28
		3,121,750 50
Approfondissem ^{ts} du canal de Gand à Bruges, etc.	Loi du 20 décembre 1851	1,000,000 »
	— 12 mars 1856	1,000,000 »
	— 5 mars 1858	700,000 »
	— 8 septembre 1859.	1,540,000 »
	— —	765,000 »
	— 14 août 1862	500,000 »
	— 12 juillet 1865	59,000 »
	— 5 juin 1868.	8,670 »
	— 3 juin 1870.	250,000 »
		5,602,670 »
Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1870.		420 53
		5,602,249 47
Amélioration des ports et côtes	Loi du 20 décembre 1851 (port d'Ostende).	400,000 »
	— 7 juin 1855 (id.).	300,000 »
	— 12 mars 1856 (id.).	640,000 »
	— 5 mars 1858 (id.).	700,000 »
	— 8 septembre 1859 (id.).	650,000 »
	— — (id.).	595,000 »
	— 2 juin 1861 (port de Blankenberghe).	1,500,000 »
	— 2 juin 1861 (port de Nieuport).	200,000 »
	— 14 août 1862 (id.).	300,000 »
	— 1 ^{er} juin 1865 (port d'Ostende, ses abords et ses côtes)	550,000 »
A REPORTER fr.		5,855,000 »

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1870 inclusivement.

1867 ET ANNÉES antérieures.	1868.	1869.	1870.	RESTANTS disponibles transférés à 1871.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
671,167,544 78	10,135,059 19	9,750,668 65	36,503,716 19	20,956,752 76	748,513,701 50	
3,121,750 50	"	"	"	"	5,121,750 50	
3,931,915 96	10,881 70	"	1,023,000 "	656,453 81	5,602,249 47	
678,221,209 24	10,145,920 89	9,750,668 65	37,526,716 12	21,593,186 57	757,237,701 47	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

	REPORT. fr.	
	REPORT. fr.	5,835,000 »
Amélioration des ports et côtes (suite)	Loi du 8 juillet 1865 (port d'Ostende, ses abords et ses côtes)	300,000 »
	— — (port de Blankenberghe)	300,000 »
	— — (port de Nieuport)	1,000,000 »
	— 8 mars 1867	250,000 »
	— 5 juin 1868 (port de Blankenberghe).	240,000 »
	— — (id.)	100,000 »
	— — (port d'Ostende)	150,000 »
	— 5 juin 1870 (id.)	75,000 »
	— — (id.)	138,500 »
	— — (port de Blankenberghe).	55,000 »
	— — (port de Blankenberghe et de Heyst)	175,000 »
	— — (défense des côtes)	500,000 »
		8,918,500 »
Amélioration de l'écoulement des eaux de la Sambre, et approfondissement de la Sambre dans la partie comprise entre Marimont et la frontière de France	Loi du 20 décembre 1851.	650,000 »
	— 8 septembre 1859.	1,000,000 »
	— 5 juin 1868.	600,000 »
	— 12 juin 1869.	40,000 »
		380,000 »
		2,670,000 »
Construction de prisons. (Loi du 20 décembre 1851.).		
Amélioration de la Dendre.	Loi du 20 décembre 1851.	500,000 »
	— 5 mars 1858	65,148 39
	— 8 septembre 1859.	1,500,000 »
	— —	1,000,000 »
	— 1 ^{er} juin 1863	2,000,000 »
	— 8 juillet 1865.	2,500,000 »
	— 5 juin 1868	1,800,000 »
		9,365,148 39
	A REPORTER. fr.	

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1870 inclusivement.

1867 ET ANNÉES antérieures.	1868.	1869.	1870.	RESTANTS disponibles transférés à 1871.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
678,221,209 24	10,145,920 89	9,750,668 65	37,526,716 12	21,593,186 57	757,257,701 47	
5,411,572 75	595,066 18	400,756 41	558,739 70	1,952,564 96	8,918,500 »	
2,226,405 14	55,585 56	80,421 75	68,980 51	258,611 24	2,670,000 »	
1,200,000 »	»	»	»	»	1,200,000 »	
7,550,418 47	1,035,251 72	265,025 41	17,743 38	492,729 41	9,563,148 59	
694,615,603 60	11,829,802 55	10,494,872 22	58,172,170 51	24,276,892 18	770,389,549 86	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUIITE DES DÉPENSES

	REPORT.	fr.
	Loi du 20 décembre 1851.	500,000 »
	— 12 juillet 1865 . .	17,000 »
Subsides aux provinces pour l'amélioration de la Senne, de l'Yser et des Nèthes	— 5 juin 1868 . .	16,267 »
	— — . .	60,000 »
	— 3 juin 1870 . .	40,000 »
	— — . .	400,000 »
		853,267 »
A DÉDUIRE : Excédant de crédit à annuler dans la comptabilité de	{ 1866. 269 45 }	269 95
	{ 1868. 48 }	
		852,997 07
Acquisition de l'hôtel d'Assche, place des Palais, à Bruxelles. (Loi du 14 décembre 1852)		
Construction, à Anvers, d'embarcadères destinés au service des bateaux à vapeur transatlantiques. (Loi du 7 juin 1855.)	120,000 »	
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1862	119,885 »	
		117 »
Port d'Anvers	Loi du 5 juin 1868	120,000 »
	— id.	260,000 »
	— 12 juin 1869	50,000 »
	— 3 juin 1870	500,000 »
		950,117 »
Part contributive de la Belgique dans les frais des travaux à exécuter sur le territoire français, dans le but d'obvier aux inondations de la vallée de la Haine. (Loi du 6 juin 1855.)		
Indemnité due en vertu d'un arrêt de la Cour d'appel de Bruxelles, concernant la concession d'un chemin de fer de Manage à Erquelinnes, et d'un canal de Mons à la Sambre	Loi du 27 mai 1856	327,693 53
	— 5 mars 1858	804 69
		528,500 22
Amélioration, au double point de vue de la navigation et de l'écoulement des eaux, du régime de la grande Nèthe, de l'Yser et du canal de Plasschendaale et de Nieuport, par Furnes, à la frontière de France	Loi du 8 mars 1858	500,000 »
	— 8 septembre 1859. . . .	900,000 »
	— id.	550,000 »
		1,950,000 »
A REPORTER.		fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1870 inclusivement.

1867 ET ANNÉES antérieures.	1868.	1869.	1870.	RESTANTS disponibles transférés à 1871.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
694,615,005 60	11,829,803 55	10,494,872 22	38,172,179 51	24,270,892 18	770,389,540 86	
516,750 55	56,266 52	20,000 "	"	410,000 "	832,907 07	
215,000 "	"	"	"	"	215,000 "	
117 "	678 52	179,786 65	198,512 50	551,222 55	950,127 "	
17,000 "	"	"	"	"	17,000 "	
528,500 22	"	"	"	"	528,500 22	
955,505 10	145,299 61	583,621 "	556,175 18	111,601 11	1,950,000 "	
606,446,254 47	12,032,047 00	11,078,279 85	38,726,667 19	25,579,715 64	785,662,961 15	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

	REPORT. fr.
Travaux de l'église de Laeken	Loi du 3 juin 1859. 400,000 »
	— 9 janvier 1861. 50,000 »
	— 1 ^{er} juin 1866 150,000 »
	— 30 mai 1868 350,000 »
	950,000 »
Construction et ameublement d'écoles.	Loi du 20 décembre 1851. 1,000,000 »
	— 31 mai 1859 1,000,000 »
	— 14 mars 1865 1,000,000 »
	— 15 juillet 1864 1,000,000 »
	— 7 avril 1865 1,000,000 »
	— 8 juillet 1865. 5,000,000 »
	— 29 juin 1869 1,000,000 »
	— 3 juin 1870 1,000,000 »
	12,000,000 »
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1869 et 1870.	1,087 »
	229 61
	38 79
	1,555 40
	11,998,644 60
Acquisition de l'hôtel Trazegnies, rue Ducale, à l'angle de la rue Latérale du Parc, à Bruxelles. (Loi du 1 ^{er} juillet 1860).	20,000,000 »
Travaux d'agrandissement de la ville d'Anvers et continuation des travaux de défense.	Loi du 8 septembre 1859 18,025,000 »
	10,000,000 »
	— 12 id. 1864 5,575,000 »
	— 5 juillet 1869. 1,500,000 »
	— 10 janvier 1870 14,000,000 »
	— 2 septembre 1870 2,150,000 »
	72,150,000 »
	A REPORTER. fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1870 inclusivement.

1867 ET ANNÉES antérieures.	1868.	1869.	1870.	RESTANTS disponibles transférés à 1871.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
696,446,251 47	12,032,047 »	11,078,279 85	38,720,667 19	25,579,715 64	783,662,964 15	
337,423 45	246,885 27	145,693 28	»	»	950,000 »	
8,113,328 10	1,375,545 »	1,434,749 59	950,167 11	124,855 »	11,998,644 60	
275,000 »	»	»	»	»	275,000 »	
54,320,388 10	168,588 30	10,830 »	2,939,279 15	14,710,914 45	72,150,000 »	
759,714,394 12	13,821,065 57	12,669,552 52	42,616,113 45	40,215,485 09	869,036,608 75	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

REPORT. fr.

Canalisation de la Lys et de la Mandel	Loi du 8 septembre 1859.	300,000 »
	— 14 — 1864.	350,000 »
	— — —	250,000 »
	— 8 juillet 1865 . .	250,000 »
	— 30 mai 1866 . .	100,000 »
	— 5 juin 1868 . .	500,000 »
	— — — . .	14,000 »
	— 3 juin 1870 . .	140,000 »
	— — — . .	75,000 »

1,785,000 »

A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1870. . . . 736 58

— — — — — 2,537 71

— — — — — 1,432 59

4,706 88

1,780,295 12

Transfert, rue de la Loi, des Ministères de la Justice et des Travaux publics	Loi du 8 septembre 1859.	700,000 »
	— 14 — 1864.	550,000 »
	— 30 mai 1866 . .	160,000 »
		150,000 »

1,540,000 »

A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1868

0 05

1,539,999 97

Part de l'État dans les frais de construction d'un nouveau Palais de justice à Bruxelles.	Loi du 8 septembre 1859.	1,200,000 »
	— 8 juillet 1865 . .	800,000 »
	— 31 mars 1868 . .	3,000,000 »
		1,000,000 »

6,000,000 »

A REPORTER. fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1870 inclusivement.

1867 ET ANNÉES antérieures.	1868.	1869.	1870.	RESTANTS disponibles transférés à 1871.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
759,714,594 12	15,821,065 57	12,669,552 52	42,616,115 43	40,215,485 09	869,056,608 75	
875,767 52	57,672 50	535,606 17	526,444 99	184,712 54	1,780,295 12	
1,527,575 64	12,424 35	•	•	•	1,539,999 97	
4,525,030 59	598,741 57	994,297 81	66,465 40	15,464 63	6,000,000 •	
766,642,767 67	14,289,901 77	13,999,546 50	45,009,023 84	40,415,662 06	878,356,901 84	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

REPORT. fr.

Agrandissement du Palais royal, à Bruxelles	Loi du 8 septembre 1859.	675,000 »
	— 8 juillet 1865 . .	1,100,000 »
	— 30 mai 1866 . .	1,000,000 »
	— 31 mars 1868 . .	180,000 »
	— 5 juin 1868 . .	500,000 »
	— 29 juin 1869 . .	90,000 »
	— 5 juin 1870 . .	700,000 »
		300,000 »
		4,545,000 »
Restauration intérieure des habitations royales et ameublement. (Loi du 25 décembre 1865.)		
Travaux de restauration et d'appropriation du Palais de Liège	Loi du 8 septembre 1859.	500,000 »
	— 8 juillet 1865 . .	400,000 »
	— 30 mai 1866 . .	450,000 »
	— 5 juin 1868 . .	250,000 »
	— 5 juin 1870 . .	200,000 »
		1,600,000 »
Travaux d'appropriation du Palais ducal pour les expositions générales des beaux-arts, etc., à Bruxelles. (Loi du 8 septembre 1859.) . .		
Subsides destinés à des travaux d'amélioration du régime de la Vesdre et de la Mandel, dans un intérêt industriel et hygiénique	Loi du 8 septembre 1859.	500,000 »
	— 14 août 1862 . .	1,000,000 »
	— 8 juillet 1865 . .	1,000,000 »
	— — . .	3,250,000 »
		5,750,000 »
Établissement d'un pont définitif sur la Sambre, à Oignies. (Loi du 6 juillet 1860.)		
		105,000 »
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1862.		8,508 75
		96,601 25

A REPORTER. fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1870 inclusivement.

1867 ET ANNÉES antérieures.	1868.	1869.	1870.	RESTANTS disponibles transférés à 1871.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
766,642,767 67	14,289,901 77	15,999,546 50	43,009,025 84	40,415,662 06	878,556,901 84	
1,752,555 15	690,161 90	219,965 84	648,509 50	1,254,207 85	4,545,000 *	
700,000 »	•	»	»	»	700,000 »	
809,852 48	94,741 88	180,815 07	155,945 57	378,669 »	1,600,000 *	
524,995 46	•	»	»	»	524,995 46	
1,555,158 85	352,576 15	138,149 58	514,422 50	5,589,695 52	5,750,000 *	
96,691 25	»	»	»	•	96,691 25	
771,661,800 84	15,427,381 70	14,558,476 79	44,107,699 01	45,658,252 21	891,575,588 55	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

		REPORT. fr.
Acquisitions d'œuvres d'art anciennes	Loi du 2 juin 1861	250,000 »
	A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1866.	47 09
		249,952 91
	Loi du 30 juin 1865	200,000 »
		449,952 91
Acquisitions pour la galerie des plâtres du Musée royal de peinture et de sculpture. (Loi du 2 juin 1861.)		
Acquisitions pour les collections de paléontologie, etc., du Musée royal d'histoire naturelle. (Loi du 2 juin 1861.)		
Création d'une section ethnologique belge au Musée royal d'antiquités, d'armures et d'artillerie	Loi du 2 juin 1861	50,000 »
	A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1866.	16 00
		49,985 91
	Loi du 30 juin 1865	100,000 »
		149,985 91
Agrandissement et restauration du monument de la porte de Hal, servant au Musée royal d'antiquités, d'armures et d'artillerie. (Loi du 2 juin 1861.)		
Acquisitions de terrains et dépenses de construction d'un établissement pour le tir national; subsides pour l'établissement d'autres tirs	Loi du 2 juin 1861	300,000 »
	— 14 août 1862	99,779 51
		399,779 51
	EXCÉDANT DE CRÉDIT, annulé dans la comptabilité de { 1864. 61 22 } 1865. 3 99 }	65 21
		399,714 30
Reconstruction partielle d'un mur de quai s'étendant sur la rive gauche de l'Ourthe, depuis le pont de Longdoz jusqu'au pont d'Amercœur, à Liège, et consolidation de la partie à conserver de ce mur de quai. (Loi du 5 août 1862.)		
EXCÉDANT DE CRÉDIT, annulé dans la comptabilité de 1870		24,493 26
Amélioration et complément de l'armement de la garde civique	Loi du 8 août 1862.	160,040 »
	— 8 septembre 1871	500,000 »
		660,040 »
	A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1866.	26 04
		660,013 96
		A REPORTER. fr.

les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1870 inclusivement.

1867 ET ANNÉES antérieures.	1868.	1869.	1870.	RESTANTS disponibles transférés à 1871.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
771,661,800 84	15,427,381 70	14,538,474 79	44,107,699 01	45,658,252 21	891,575,588 55	
444,432 91	"	5,500 "	"	"	449,952 91	
15,000 "	"	"	5,000 "	7,000 "	25,000 "	
25,000 "	"	"	"	"	25,000 "	
141,085 91	4,051 "	5,250 "	600 "	1,019 "	149,985 91	
2,500 "	500 90	85,505 86	112,629 54	49,065 90	250,000 "	
599,714 59	"	"	"	"	599,714 59	
205,506 74	"	"	"	"	205,506 74	
160,015 96	"	"	50,980 "	469,020 "	660,015 96	
773,055,972 66	15,451,915 60	14,652,528 65	44,254,908 55	46,164,337 11	895,558,760 57	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

REPORT. fr.

Remboursement à la caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée, d'avances faites depuis 1830 jusqu'au 31 décembre 1852, pour le paiement des pensions accordées par le Gouvernement des Pays-Bas aux veuves et orphelins des officiers belges décédés à l'armée des Indes. (Loi du 9 août 1862)

Subside pour la souscription d'actions de la société concessionnaire d'un canal à grande section, formant jonction de la Lys à l'Yperlée. (Loi du 14 août 1862, art. 2).

Exécution de divers travaux d'amélioration et d'ornementation à la salle des { Loi du 1^{er} juin 1865. 120,000 »
séances du Sénat. { — 21 avril 1864. 17,000 »

A DÉBOUTER : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1866 2 19

16,997 81

136,997 81

Prix de rachat du péage de l'Escaut, intérêts et frais y relatifs { Loi du 15 juin 1865 58,400,000 »
— 18 mars 1866 22,595 10

58,422,595 10

Exécution de travaux d'amélioration que réclame la navigation de la Zuidleede. (Loi du 14 septembre 1864.) 40,000 »

A DÉBOUTER : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1868 1,145 56

58,854 64

Exécution des travaux stipulés dans le traité conclu entre la Belgique et les Pays-Bas, { Loi du 14 septembre 1864. 1,200,000 »
le 12 mai 1865, pour régler le régime des prises d'eau à la Meuse { — 8 juillet 1865 600,000 »

1,800,000 »

Acquisition d'un immeuble destiné à l'installation d'une partie des bureaux de l'administration centrale des chemins de fer, postes et télégraphes. (Loi du 14 septembre 1864.) 210,000 »

A DÉBOUTER : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1868 • 17

209,999 85

Avances des sommes nécessaires pour couvrir les frais du premier établissement de la { Loi du 16 mars 1865 50,000 »
caisse d'épargne { — 26 mars 1866 75,000 »

125,000 »

A REPORTER. fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1870 inclusivement.

1867 ET ANNÉES antérieures.	1868.	1869.	1870.	RESTANTS disponibles transférés à 1871.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
775,055,072 60	15,431,915 60	14,032,528 65	44,254,908 35	46,164,337 11	893,558,760 37	
180,766 15	" "	" "	" "	" "	180,766 15	
800,000 "	800,000 "	400,000 "	600,000 "	200,000 "	2,800,000 "	
156,997 81	" "	" "	" "	" "	156,997 81	
38,422,595 10	" "	" "	" "	" "	38,422,595 10	
38,854 64	" "	" "	" "	" "	38,854 64	
932,249 91	286,776 96	165,741 85	215,210 02	210,021 26	1,800,000 "	
208,893 48	1,106 35	" "	" "	" "	209,999 85	
125,000 "	" "	" "	" "	" "	125,000 "	
815,890,227 75	16,519,796 91	15,198,270 50	45,070,118 37	46,574,358 37	937,252,771 90	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

	REPORT.	fr.
Exhaussement et renforcement de la digue du comte Jean. (<i>Loi du 8 juillet 1865.</i>)		
Part de l'intervention de l'État dans les travaux d'assainissement de la Seine	Loi du 8 juillet 1865 . . .	3,000,000 »
	— 4 juin 1866. . .	3,000,000 »
		6,000,000 »
Agrandissement du bassin d'échouage des bateaux pêcheurs, à Ostende	Loi du 8 juillet 1865 . . .	550,000 »
	— 5 juin 1868. . .	480,000 »
	— 5 juin 1870. . .	300,000 »
		1,330,000 »
Installation pour le service des établissements maritimes, à Anvers. (<i>Loi du 8 juillet 1865.</i>)		
Éclairage de l'Escaut	Loi du 8 juillet 1865 . . .	500,000 »
	— 29 mai 1868 . . .	250,000 »
		750,000 »
Construction d'un manège. (<i>Loi du 8 juillet 1865.</i>)		200,000 »
Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1870		» 62
		199,999 38
Acquisition de l'ancien hôtel de la Tour et Taxis. (<i>Loi du 12 juillet 1865.</i>)		163,500 »
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1868.		2,857 50
		160,662 70
Acquisition et appropriation d'immeubles destinés notamment au service de la poste aux lettres et au bureau central des petites marchandises, à Mons et à Namur	Loi du 12 juillet 1865 . . .	80,000 »
	— 8 juin 1867 . . .	75,000 »
		155,000 »
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1868		161 »
		154,839 »
Dépenses résultant de la participation des producteurs belges à l'exposition universelle de Paris en 1867. (<i>Loi du 6 mars 1866.</i>)		
	A REPORTER.	fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1869 inclusivement.

1867 ET ANNÉES antérieures.	1868.	1869.	1870.	RESTANTS disponibles transférés à 1871.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
813,890,227 75	10,519,796 91	15,198,370 50	45,070,118 37	40,574,358 37	937,252,771 90	
305,752 56	58,104 07	"	"	106,053 37	450,000 "	
166,666 67	500,000 "	500,000 "	2,000,000 "	2,853,353 53	6,000,000 "	
142,255 52	222,465 30	570,000 "	120,978 14	274,523 24	1,550,000 "	
1,026,077 12	4,710 99	20,526 90	"	2,948,684 99	4,000,000 "	
472,069 21	166,600 91	47,149 22	53,454 55	9,846 31	730,000 "	
112,730 95	71,848 25	14,778 98	641 22	"	199,999 38	
160,662 70	"	"	"	"	160,662 70	
133,399 15	10,543 05	9,193 45	"	1,903 37	154,839 "	
103,367 70	310,000 "	"	186,632 30	"	600,000 "	
816,514,089 09	17,843,957 48	16,559,919 05	47,411,804 38	52,748,502 98	950,878,272 98	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

	REPORT.	fr.
Érection d'un monument à feu S. M. le Roi Léopold I ^{er} . (Loi du 1 ^{er} mai 1866.)		
Frais des funérailles de S. M. Léopold I ^{er} , ainsi que quelques dépenses relatives à l'inauguration de S. M. Léopold II. (Loi du 29 mai 1866.)	275,753	50
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1869.	5,501	24
	270,252	12
Dépenses relatives au legs fait à l'État des œuvres artistiques de feu Wiertz. (Loi du 29 mai 1866.)		
Frais du recensement général effectué au 31 décembre 1866	Loi du 29 mai 1866	555,000 "
	— 29 juin 1869	155,000 "
	710,000	"
Reconstruction du pont en charpente établi à Waelhem, sur la Nèthe, pour le passage de la route de 1 ^{re} classe de Bruxelles à Anvers. (Loi du 30 mai 1866.)		
Reconstruction du pont de Dinant sur la Meuse et construction de nouveaux ponts sur le même fleuve	Loi du 50 mai 1866	200,000 "
	— 5 juin 1868	500,000 "
	— 12 juin 1869	500,000 "
	1,200,000	"
Part de l'État dans les frais d'érection, par la ville de Bruxelles, d'une salle d'exposition des beaux-arts et des fêtes et cérémonies publiques. (Loi du 4 juin 1866.)		
Frais des expériences de raffinage de sucre effectuées à Cologne, en exécution de l'article 2 de la convention signée à Paris, le 4 juillet 1866 (Loi du 28 décembre 1866.)	185,000	"
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1867	812	75
	182,187	25
Fabrication de nouvelles monnaies divisionnaires d'argent et retrait des anciennes. (Loi du 7 mars 1867.)	500,000	"
Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1870.		96
Acquisition d'un immeuble destiné au logement et aux bureaux du directeur des contributions, à Namur. (Loi du 9 mars 1867.)		
Construction de bâtiments militaires destinés à remplacer la caserne du pont Maghin, à Liège. (Loi du 28 décembre 1867.)		
Frais de confection et d'émission des titres de l'emprunt de 60 millions de francs autorisé par la loi du 10 juin 1867		
Crédit destiné au service de la caisse générale d'épargne et de retraite. (Loi du 28 décembre 1867.)		
	A REPORTER.	fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1870 inclusivement.

1867 ET ANNÉES antérieures	1868.	1869.	1870.	RESTANTS disponibles transférés à 1871.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
816,514,089 09	17,843,957 43	16,559,919 05	47,411,801 58	52,748,302 98	950,878,272 98	
"	858,700 07	67,177 25	62,521 87	11,800 81	1,000,000 "	
268,610 12	1,642 "	"	"	"	270,252 12	
54,913 26	12,012 50	8,571 14	9,151 59	551 71	83,000 "	
75,424 95	61,020 24	177,494 76	185,924 65	210,153 42	710,000 "	
54,889 90	100,881 60	1,046 42	"	43,182 08	200,000 "	
184,598 52	105,821 41	451,060 04	595,926 79	82,595 24	1,200,000 "	
"	"	"	"	1,000,000 "	1,000,000 "	
182,187 25	"	"	"	"	182,187 25	
555,593 72	97,616 95	59,812 41	27,175 96	"	499,999 04	
57,318 27	53,040 55	15,586 97	7,282 45	6,971 96	120,000 "	
"	81,765 16	10,254 84	"	"	92,000 "	
26,004 "	54,558 85	20,796 78	18,840 57	"	120,000 "	
"	20,000 "	"	"	55,000 "	75,000 "	
817,753,420 06	19,270,816 61	17,131,299 66	48,118,427 86	54,158,738 20	956,452,711 39	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

	REPORT. fr.
Transaction conclue avec les ayants droit du sieur Rouserez, à l'occasion de l'entreprise du déplacement de la digue du polder de Ruypenbroek. (Loi du 8 juillet 1867.)	510,000 »
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1867	5 16
	509,994 84
Construction d'un hôpital militaire à Bruges, appropriation des bâtiments destinés à celui de Termonde et amélioration de divers établissements hospitaliers. (Loi du 27 mai 1868	
Travaux de démolition et de nivellement pour la mise en valeur de terrains militaires de la place de Charleroi	Loi du 30 mai 1868 500,000 » — 3 octobre 1870 200,000 »
Construction à Ostende, sur le nouveau quai des bateaux à vapeur, d'un bâtiment destiné au service de la douane et du chemin de fer. (Loi du 5 juin 1868.)	
Frais résultant du remboursement des titres de l'emprunt de 50 millions de francs, à 4 p. %, et de la modification du régime de l'amortissement des dettes, à 4 1/4 p. %. (Loi du 12 juin 1869.)	
Frais relatifs aux obsèques du Duc de Brabant. (Loi du 14 juin 1869.)	69,495 74
A DÉDUIRE : Excédant de crédit à annuler dans la comptabilité de 1869	1,205 51
	68,292 43
Achat d'immeubles : a. à Bruges et à Arlon pour le service des directions provinciales des contributions directes, etc.; b. à Bruxelles pour l'agrandissement du Ministère de la Guerre. (Loi du 12 juin 1869.)	
Agrandissement des locaux du palais de la Nation. (Lois du 12 juin 1869.)	85,000 »
EXCÉDANT DE CRÉDIT annulé dans la comptabilité de 1870	» 75
Appropriation des locaux du Jardin Botanique pour l'exposition des beaux-arts en 1869. {	Loi du 12 juin 1869 55,000 » — 3 juin 1870 49,000 »
	104,000 »
EXCÉDANTS DE CRÉDIT annulés dans la comptabilité de 1870	1,667 74
	102,332 26
Construction de deux locaux aux Musées de Bruxelles, pour l'agrandissement des galeries de tableaux et d'histoire naturelle	Loi du 12 juin 1869 125,000 » — 3 juin 1870 125,000 »
Raccordement du nouveau pont-barrage établi sur le canal de Bruges à Ostende avec le bassin du commerce à Ostende. Construction de maisons pour les agents préposés au service de l'écluse de ce bassin. Construction de deux embarcadères au nouveau quai des bateaux à vapeur, à Ostende. (Loi du 12 juin 1869.)	
Travaux à la Trouille, à Mons. (Loi du 12 juin 1869.)	
Organisation de quatre nouvelles écoles normales de l'État. (Loi du 29 juin 1869.)	
	A REPORTER. fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1870 inclusivement.

1867 ET ANNÉES antérieures.	1868.	1869.	1870.	RESTANTS disponibles transférés à 1871.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
817,753,420 06	10,370,816 61	17,151,290 66	48,118,437 86	54,158,758 20	956,152,711 59	
509,094 84	"	"	"	"	509,094 84	
"	"	98,461 01	82,025 54	126,515 65	507,000 "	
"	20,096 60	255,104 69	157,865 41	286,955 50	700,000 "	
"	"	1,792 "	88,659 20	59,568 80	150,000 "	
"	"	5,000 "	5,000 "	27,000 "	35,000 "	
"	"	68,292 45	"	"	68,292 45	
"	"	100,546 64	555,743 45	15,709 95	470,000 "	
"	"	71,056 50	11,942 95	"	82,999 25	
"	"	52,075 02	50,359 24	"	102,552 26	
"	"	"	112,949 70	137,050 30	250,000 "	
"	"	8,910 86	52,117 51	18,971 65	80,000 "	
"	"	"	15,646 94	534,355 06	550,000 "	
"	"	"	"	500,000 "	500,000 "	
818,063,423 90	19,290,913 21	17,770,556 61	49,048,613 58	55,664,842 87	959,838,359 17	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

REPORT. fr.

Solde dû au conseil de fabrique de l'église cathédrale de Gand pour l'acquisition de deux volets. (Loi du 29 juin 1869.)	
Remboursement du capital restant de l'emprunt de 50 millions de francs, à 4 p. %o. (Loi du 12 juin 1869.)	
Rachat des embranchements du canal de Charleroi. (Loi du 30 juin 1869.)	
Acquisition et appropriation d'un dépôt de mendicité agricole. (Loi du 28 mars 1870.)	
Transformation en pièces de 5 francs de l'excédant de l'argent fin provenant de la refonte d'une partie de nos anciennes monnaies divisionnaires retirées de la circulation. (Loi du 15 mai 1870.)	17,249 63
Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1870.	» 15
Construction et reconstruction de ponts appartenant à des routes. (Loi du 3 juin 1870.)	
Agrandissement du Sénat, des Ministères des Affaires Étrangères, de l'Intérieur, de la Guerre et des Travaux publics. (Loi du 3 juin 1870.)	
Travaux d'appropriation d'un des bâtiments pour l'installation des collections entomologiques et achèvement de la salle de lecture à la Bibliothèque royale. (Loi du 3 juin 1870.)	
Construction de bâtiments pour le service de la douane à Nieupoort et à Beveren. (Loi du 3 juin 1870.)	
Reconstruction du pont de Tamines sur la Sambre. (Loi du 3 juin 1870.)	
Amélioration du régime du canal de Gand à Terneuzen au point de vue de la navigation maritime. (Loi du 3 juin 1870.)	
Frais de premier établissement de la caisse de la milice ainsi que de la caisse du remplacement. (Loi du 3 juin 1870.)	
Dépenses résultant de la participation des artistes, industriels et horticulteurs à l'exposition universelle de Londres en 1871. (Loi du 8 juin 1870.)	
Acquisition du Jardin Botanique de Bruxelles. (Loi du 7 juin 1870.)	

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1870 inclusivement.

1867 ET ANNÉES antérieures.	1868.	1869.	1870.	RESTANTS disponibles transférés à 1871.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
818,063,423 90	19,290,915 21	17,770,550 61	49,018,615 58	55,604,812 87	959,838,550 17	
"	"	10,000 "	"	30,000 "	40,000 "	
"	"	7,269,000 "	"	"	7,269,000 "	
"	"	2,450,000 "	"	"	2,450,000 "	
"	"	"	1,106 80	798,895 20	800,000 "	
"	"	"	"	"	"	
"	"	"	17,249 48	"	17,249 48	
"	"	"	47,916 62	252,085 38	300,000 "	
"	"	"	92,054 55	457,965 47	550,000 "	
"	"	"	55,802 14	55,197 56	69,000 "	
"	"	"	2,924 45	29,075 57	32,000 "	
"	"	"	"	140,000 "	140,000 "	
"	"	"	1,357 75	2,998,412 25	3,000,000 "	
"	"	"	10,000 "	40,000 "	50,000 "	
"	"	"	"	100,000 "	100,000 "	
"	"	"	1,000,000 "	"	1,000,000 "	
818,063,423 90	19,290,915 21	27,499,556 61	50,255,205 65	60,546,500 50	975,655,579 65	

ANNEXE N° 8.



APERÇU GÉNÉRAL

DE

LA DETTE CONSTITUÉE.

**APERÇU GÉNÉRAL de la dette constituée, à la date du 1^{er} août
pour les dettes à 4 1/2 p. 0/0, et à celle du 1^{er} jan**

NATURE ET ORIGINE DE LA DETTE.	TAUX DE L'INTÉRÊT.
DETTE ORDINAIRE.	
Avantages de navigation et de commerce assurés à la Belgique par le traité du 3 novembre 1812	»
Cession faite à l'État par la ville de Bruxelles, de divers immeubles, collections scientifiques et objets d'art.	»
Dette dérivant de l'exécution de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1812.	2 1/2 p. 0/0.
— provenant de l'exécution de la loi du 1 ^{er} mai 1842, sur la réparation des pertes causées par les événements de guerre de la révolution	3 p. 0/0.
— résultant de la conversion, autorisée par la loi du 21 mars 1844, de l'emprunt de 100,800,000 francs, à 5 p. 0/0, contracté, en 1831 et 1832, pour les besoins du service ordinaire. (Frais de premier établissement)	4 1/2 p. 0/0. (Conversion de 1844.)
L'emprunt de 84,656,000 francs a produit une somme effective de 88,042,240 francs, qui a été employée de la manière suivante :	
1 ^o fr. 34,656,000 » au rachat du capital de 169,512,000 francs (80,000,000 de florins) de dette à 2 1/2 p. 0/0, dont il est fait mention au n° 7 de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1812;	} 4 1/2 p. 0/0. (Emprunt.)
2 ^o » 5,386,940 » ont été portés en recette au profit du Trésor, dans le compte de l'exercice 1844.	
La dette à 4 1/2 p. 0/0, 3 ^e série, résultant de la conversion décrétée par la loi du 1 ^{er} décembre 1832, des emprunts à 5 p. 0/0 de 1810, 1812 et 1848, et de l'émission autorisée par la loi du 14 juin 1853, s'élève à fr. 187,615,500 »	
De ce capital, il faut déduire, comme appartenant à la dette extraordinaire	133,753,272 71
La différence imputée sur la dette ordinaire, soit fr. 25,862,027 29	
se compose :	
1 ^o de fr. 8,862,005 29 restant de la somme de 9,000,000 de francs, allouée par la loi du 15 avril 1848 (Monit. n° 109), pour les dépenses extraordinaires du Département de la Guerre jusqu'au 1 ^{er} septembre 1848, et prélevée sur le capital primitif de 37,515,940 francs des emprunts de 1848, à 5 p. 0/0;	
2 ^o de » 15,000,000 » capital dont la négociation a été autorisée par la loi du 14 juin 1853, pour le produit venir en déduction de la dette flottante, et couvrir ainsi divers crédits extraordinaires alloués pour des travaux de défense du pays;	} 4 1/2 p. 0/0, 3 ^e série. (Conversion de 1833.)
3 ^o de » 24 » dont l'émission a été autorisée par cette dernière loi, afin d'arrondir le capital total de la dette à 4 1/2 p. 0/0, 3 ^e série.	
TOTAL ÉGAL. fr. 25,862,027 29	
La dette à 4 1/2 p. 0/0, 4 ^{me} série, se compose :	
1 ^o d'un capital de fr. 24,582,000 » provenant de la conversion décrétée par la loi du 28 mai 1856. (Dette extraordinaire);	
2 ^o de l'emprunt de » 45,000,000 » autorisé par la loi du 8 septembre 1859 et négocié aux conditions déterminées par l'arrêté royal du 12 janvier 1860.	
ENSEMBLE. fr. 69,582,000 »	
	} 4 1/2 p. 0/0, 4 ^{me} série.
Le capital de l'emprunt de 45,000,000 de francs, réalisé au pair, a été affecté, jusqu'à concurrence de 23,700,000 francs, aux travaux d'agrandissement de la ville d'Anvers et à la continuation des travaux de défense du pays, ainsi qu'à des frais de construction et d'agrandissement de bâtiments civils, à des travaux hygiéniques, etc.	
Le restant, soit 21,300,000 francs, figure à la dette extraordinaire.	
TOTAL DE LA DETTE ORDINAIRE (A REPORTER). fr.	

1870 pour la dette à 5 p. %, à celle du 1^{er} novembre 1870
 vier 1871 pour la dette à 2 1/2 p. %.

CAPITAL			DOTATION ANNUELLE.		FRAIS	Observations.
PRIMITIVE.	AMORTI.	A AMORTIR.	INTÉRÊTS.	AMORTISSEM ¹ .	ANNUELS.	
			816,860			
			300,000			
589,417,651 71	169,512,000	220,105,651 71	5,502,640 78		1,000	
7,624,000	3,777,000	3,847,000	228,720	76,340	3,520	
84,541,652	55,416,999 48	18,924,652 52	(1) 2,203,585 06	(1) 215,065 01	7,955 20	(1) Le montant des intérêts et de la dotation d'amortissement des quatre premières séries de la dette à 4 1/2 p. % est établi sur le capital restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869, conformément à l'art. 2 de la loi du 12 juin 1869 (Moniteur n° 164).
84,636,000	17,175,000	67,463,000	(1) 3,057,882 50	(1) 537,542 80	8,000	
25,862,027 29	2,472,526 29	21,589,701	(1) 965,708 54	(1) 107,078 70	2,119 32	
23,700,000	1,054,808	22,645,192	(1) 1,019,792 01	(1) 115,510 25	2,591 10	
613,601,291 03	229,206,135 77	584,395,157 26	44,104,888 72	879,256 44	24,983 82	

*Suite de l'APERÇU GÉNÉRAL de la dette constituée, à la date du
pour les dettes à 4 1/2 p. 0/0, et à celle du 1^{er}*

NATURE ET ORIGINE DE LA DETTE.	TAUX DE L'INTÉRÊT.
DETTE ORDINAIRE. — REPORT.	 fr.
DETTE EXTRAORDINAIRE	
CRÉÉE POUR CONSTRUCTION DES CHEMINS DE FER, ROUTES, CANAUX, ETC.	
L'emprunt de 80,850,800 francs, à 3 p. 0/0, a produit une somme effective de fr. 35,778,033 70 c^t, qui a été spécialement affectée :	
1^o Au remboursement d'un capital de 10,000,000 de francs en bons du Trésor, émis pour travaux de chemins de fer et de routes pavées et ferrées; 2^o A la continuation des travaux du chemin de fer.	3 p. 0/0.
La seconde partie de la dette à 4 1/2 p. 0/0, 1^{re} série, de 1844, provient :	
1^o De la conversion du capital non amorti de l'emprunt de fr. 1,481,481 48 c^t, créé en 1829, pour l'érection de l'entrepôt d'Anvers, montant à fr. 1,380,200 " 2^o De l'émission d'un capital nominal de 9,721,000 " qui a été effectuée pour la conversion de 10,000,000 de francs de la dette flottante.	4 1/2 p. 0/0. (Conversion de 1844.)
La seconde partie de la dette à 4 1/2 p. 0/0, 3^e série, s'élevant à fr. 133,783,272 71 c^t, créée pour travaux de chemins de fer, de routes pavées et de canaux, pour matériel de locomotion, pour parachèvement de l'entrepôt d'Anvers, pour achat de 4,000 actions du chemin de fer rhénan, etc., provient :	
A. Du capital restant de l'emprunt de 86,940,000 francs, à 5 p. 0/0 (de 1840), dont la conversion a été autorisée par la loi du 1^{er} décembre 1852, soit fr. 79,107,123 " B. Du capital restant de l'emprunt de fr. 28,621,718 40 c^t, à 5 p. 0/0 (de 1842), converti en vertu de ladite loi, soit. 26,569,408 " C. Du capital restant (pour la part entrant dans la dette extraordinaire) des emprunts à 5 p. 0/0 de 1848, soumis à la conversion en vertu de la même loi 28,076,736 71	4 1/2 p. 0/0, 3 ^e série. (Conversion de 1852.)
TOTAL ÉGAL. fr. 133,783,272 71	
La seconde partie de la dette de 69,382,000 francs, à 4 1/2 p. 0/0, 4^{me} série, comprend :	
1^o Un capital de fr. 24,382,000 " provenant de la conversion, autorisée par la loi du 28 mai 1856, de l'emprunt de 26,000,000 de francs, à 5 p. 0/0, contracté en 1852 pour les divers travaux d'utilité publique mentionnés à l'article 8 de la loi du 20 décembre 1831; 2^o — de " 21,300,000 " prélevé sur l'emprunt de 45,000,000 de francs, autorisé par la loi du 8 septembre 1859, pour des travaux de chemins de fer, de routes pavées et de canaux, décrets par cette loi et par celle du 2 juin 1861.	4 1/2 p. 0/0, 4 ^e série.
ENSEMBLE. . fr. 45,682,000 "	
Emprunt au capital nominal de 59,325,000 francs, à 4 1/2 p. 0/0 (5^e série), autorisé par la loi du 28 mai 1863, pour travaux d'utilité publique	4 1/2 p. 0/0, 5 ^e série.
Dette de 61,990,000 francs, à 4 1/2 p. 0/0, 6^{me} série, composée :	
1^o De l'emprunt au capital nominal de 58,540,000 francs, autorisé par la loi du 10 juin 1867, pour l'exécution de travaux publics décrétés 2^o De la dette de 2,450,000 francs, émise en vertu de la loi du 30 juin 1869, pour acquitter le prix de rétrocession à l'État des embranchements du canal de Charleroi 3^o De la dette de 1,000,000 de francs, émise en vertu de la loi du 7 juin 1870, pour payer le prix d'acquisition du Jardin Botanique de Bruxelles	4 1/2 p. 0/0, 6 ^e série.
TOTAL DE LA DETTE EXTRAORDINAIRE.	 fr.
TOTAL GÉNÉRAL.	 fr.

1^{er} août 1870 pour la dette à 3 p. %, à celle du 1^{er} novembre 1870
janvier 1871 pour la dette à 2 1/2 p. %.

CAPITAL			DOTATION ANNUELLE.		FRAIS	Observations.
PRIMITIVE.	AMORTI.	A AMORTIR.	INTÉRÊTS	AMORTISSEM ¹ .	ANNUELS.	
615,601,291 03	220,206,135 77	384,595,157 26	14,101,888 72	379,256 44	24,985 82	(1) Le montant des intérêts et de la dotation d'amortissement des quatre premières séries de la dette à 4 1/2 p. %, est établi sur le capital restant en circulation au 1^{er} mai 1869, conformément à l'art. 2 de la loi du 12 juin 1869 (Moniteur n° 163). a) Voir le tableau de développement ci-après (annexe n° 9).
50,850,800 "	42,511,800 "	8,506,000 "	1,525,521 "	508,508 "	25,480 "	
11,101,200 "	4,661,650 50	6,439,549 70	(1) 290,303 14	(1) 52,255 90	1,016 80	
155,753,272 71	15,858,075 71	119,895,199 "	(1) 5,401,832 16	(1) 600,205 80	11,880 48	
45,682,000 "	2,480,792 "	43,201,208 "	(1) 1,945,500 96	(1) 216,166 77	1,608 90	
50,525,000 "	714,000 "	58,581,000 "	2,669,625 "	296,625 "	6,000 "	
61,990,000 "	127,200 "	61,862,800 "	2,789,550 "	509,950 "	6,500 "	
562,702,272 71	64,216,516 01	298,485,756 70	14,622,355 26	1,965,711 47	55,516 18	
976,303,565 74	a) 203,422,649 78	682,880,915 96	28,727,245 98	2,842,947 91	78,500 "	
TOTAL. . . . fr.			31,570,191 89			

ANNEXE N° 9.



ÉTAT

indiquant les sommes appliquées à l'amortissement partiel des divers emprunts et dettes de l'État actuellement existants, et qui sont mentionnés dans l'aperçu général qui précède, ainsi que les capitaux rachetés ou remboursés au moyen de ces fonds d'amortissement, depuis la date de la création des emprunts et dettes jusqu'aux époques fixées dans ledit aperçu général.



*ÉTAT indiquant les sommes appliquées à l'amortissement partiel des divers emprunts et dettes de
les capitaux rachetés ou remboursés au moyen de ces fonds d'amortissement, depuis la date*

EXERCICES	EMPRUNT et dette rous à 3 p. 0/0. (fr. 58,471,800)		DETTE CONVERTIE à 4 1/2 p. 0/0, de 1844 (fr. 95,442,832)		EMPRUNT à 4 1/2 p. 0/0, de 1844. (fr. 84,656,000)		DETTE CONVERTIE à 4 1/2 p. 0/0, de 1853 (fr. 187,618,300.)	
	SOMMES dépendes pour l'amortissement	CAPITAL nominal amorti	SOMMES dépendes pour l'amortissement	CAPITAL nominal amorti	SOMMES dépendes pour l'amortissement	CAPITAL nominal amorti	SOMMES dépendes pour l'amortissement	CAPITAL nominal amorti
1859	522,592	740,421 15	"	"	"	"	"	"
1860	514,667	758,517 93	"	"	"	"	"	"
1861	816,507 85	1,156,211 20	"	"	"	"	"	"
1862	612,547	859,146 15	"	"	"	"	"	"
1863	629,050 50	856,569 04	"	"	"	"	"	"
1864	655,709 50	851,079 02	159,556 66	156,152 26 (a)	"	"	"	"
1865	682,552	871,967 64	977,908 75	972,469 51 (b)	214,540	214,195 41	"	"
1866	710,202	949,508 97	1,043,192 50	1,046,037 40	447,977 59	448,629 63	"	"
1867	819,692	1,181,519 94	1,090,455 57	1,153,165 15	469,712 50	487,910 42	"	"
1868	859,069 50	1,578,410 14	1,144,981 56	1,408,488 61	495,517 50	676,912 27	"	"
1869	512,112	791,422 94	979,575 95	1,097,571 81	424,517 71	488,090 51	"	"
1870	911,217	1,596,461 44	1,251,162 70	1,545,555 09	555,925 76	575,990 85	"	"
1871	955,112	1,479,616 45	1,291,855 01	1,580,551 80	560,091 26	598,980 65	"	"
1872	997,652	1,452,874 24	1,574,247 76	1,575,754 71	587,147 50	597,882 99	"	"
1873	1,059,752	1,581,509 58	1,416,595 08	1,486,406 49	614,192 50	610,585 05	594,058 25	408,889 96
1874	1,082,897	1,555,762 19	1,484,704 98	1,617,025 55	645,957 50	704,550 24	816,494	895,590 80
1875	1,128,962	1,520,951 76	1,557,698 58	1,654,668 48	675,752 50	712,245 87	856,904	902,429 16
1876	1,174,727	1,574,580 05	1,651,525 06	1,647,516 12	707,857 50	718,219 02	897,516 50	909,621 14
1877	1,222,687	1,651,264 98	1,706,250 06	1,728,982 84	740,507 50	750,516 99	958,894	950,709 59
1878	1,272,712	1,688,489 28	1,784,696 51	1,798,905 67	774,617 50	780,460 58	982,026 50	982,822 52
1879	1,555,902	1,756,285 76	1,866,810 06	1,881,945 59	810,280	822,942 20	1,027,071 50	1,042,711 14
1880	1,575,907	1,766,025 92	1,952,757 56	1,984,164 46	847,742 50	859,957 15	1,074,411 50	1,088,050 58
1881	1,429,097	1,762,485 75	2,042,445 06	2,029,756 49	886,600	878,150 11	1,125,715 50	1,117,289 29
1882	1,481,687	1,775,592 79	2,154,897 56	2,127,195 22	926,760	918,555 20	1,174,617 50	1,171,795 04
1883	1,554,422	1,822,565 58	2,251,445 06	2,215,908 54	968,520	959,251 75	1,227,762 50	1,218,548 58
1884	1,590,717	1,925,774 26	2,552,555 06	2,522,651 06	1,012,015	1,005,454 61	1,285,292 50	1,277,665 60
1885	1,648,797	1,955,457 76	2,425,957 56	2,427,797 60	1,054,557 50	1,055,659 01	1,555,985	1,551,942 15
1886	1,707,087	1,985,728 77	2,548,762 56	2,544,582 90	1,105,975	1,106,576 46	1,402,555 50	1,405,802 22
1887	1,767,177	2,056,626 52	2,665,906 51	2,658,248 56	1,156,054 57	1,146,115 10	1,465,920 50	1,455,571 54
1888	1,829,137	2,070,572 51 (c)	605 99	605 57 (c)	80 49	80 15 (c)	41 11	40 91
1889	1,891,092	2,062,518 50	"	"	"	"	"	"
1890	{d) 968,766 {e) 45 05	{1,028,616 45 {180 20	{f) 96,728 75	{100,000	{f) 25,421 18	{25,500	{f) 165,624 92	{172,000
TOTAUX.	55,695,179 56	46,121,800	59,150,815 86	40,078,619 78	16,685,288 77	17,175,000	16,164,667 28	16,350,400

A ajouter -

Au capital nominal amorti, le capital de 169,512,000 francs, en dette à 2 1/2 p. 0/0, inscrit au grand-livre de Belgique au
l'article 65 du traité du 5 novembre 1842. — Le prix de ce rachat a été prélevé sur le produit de l'emprunt de

a) La somme de fr. 282,186 67 c², formant la dotation d'amortissement pour le service du 1^{er} mai au 31 décembre 1844, n'a pas été employée à cause du cours trop élevé des titres en circulation. Cette somme a été attribuée au trésor, conformément à la loi d'emprunt, et portée en recette au compte du Budget de l'exercice 1844.

b) Non compris la somme de 214,640 francs, formant la dotation du 1^{er} semestre 1845, non employée pour le motif exprimé ci-dessus, et portée en recette au compte du Budget de l'exercice 1845.

c) A compte du semestre d'amortissement échu le 1^{er} mai 1868

d) Semestre d'amortissement échu le 1^{er} février 1870

e) A compte du semestre d'amortissement échu le 1^{er} août 1870

f) Id. id. échu le 1^{er} mai 1870

g) Id. id. échu le 1^{er} novembre 1869

l'État actuellement existants, et qui sont mentionnés dans l'aperçu général qui précède, ainsi que de la création des emprunts et dettes jusqu'aux époques fixées dans ledit aperçu général.

DETTE à 4 1/2 p. 0/0, 4 ^{me} série. (fr. 60,582,000.)		EMPRUNT à 4 1/2 p. 0/0, de 1868. (fr. 59,525,000.)		DETTE à 4 1/2 p. 0/0, 6 ^{me} série. (fr. 61,990,000.)		TOTALS.	
SOMMES dépensées pour l'amortissement	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement	CAPITAL nominal amorti	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti
"	"	"	"	"	"	522,592 "	740,421 15
"	"	"	"	"	"	544,067 "	738,547 95
"	"	"	"	"	"	816,507 85	1,156,211 20
"	"	"	"	"	"	612,547 "	859,146 15
"	"	"	"	"	"	649,050 50	856,560 04
"	"	"	"	"	"	815,246 16	987,211 28
"	"	"	"	"	"	1,874,580 75	2,058,652 56
"	"	"	"	"	"	2,201,572 "	2,445,996 02
"	"	"	"	"	"	2,580,189 87	2,804,595 51
"	"	"	"	"	"	2,499,568 56	3,665,841 02
"	"	"	"	"	"	1,916,205 66	2,576,885 26
"	"	"	"	"	"	2,676,503 46	3,515,817 58
"	"	"	"	"	"	2,805,056 27	3,458,928 88
"	"	"	"	"	"	2,959,027 26	3,406,511 94
"	"	"	"	"	"	3,464,577 85	3,900,188 88
"	"	"	"	"	"	4,024,055 48	4,770,928 78
"	"	"	"	"	"	4,219,517 08	4,770,555 27
"	"	"	"	"	"	4,411,406 06	4,849,756 31
"	"	"	"	"	"	4,608,558 56	5,081,274 40
125,352 50	125,505 79	"	"	"	"	4,957,554 81	5,574,181 64
128,950 "	129,855 61	"	"	"	"	5,156,955 56	5,615,758 10
247,547 50	248,851 50	"	"	"	"	5,498,146 06	5,947,000 48
575,685 "	570,686 57	"	"	"	"	5,855,540 56	6,157,928 19
590,587 "	589,451 62	"	"	"	"	6,108,519 06	6,582,277 87
408,227 "	404,512 56	"	"	"	"	6,571,176 56	6,618,581 41
426,654 50	424,607 57	"	"	"	"	6,645,014 06	6,955,775 80
445,187 50	445,900 15	"	"	"	"	6,906,264 56	7,197,756 65
466,270 25	467,054 90	500,022 50	500,956 76	"	"	7,550,470 81	7,808,482 01
487,588 75	485,508 25	515,628 25	511,622 56	"	"	7,851,075 18	8,089,021 91
e) 688 98	685 81	c) 41 06	40 88	"	"	1,850,644 65	2,071,825 81
"	"	"	"	"	"	1,891,092 "	2,062,518 50
f) 47,161 40	49,000 "	g) 150,750 57	151,400 "	g) 127,200 07	127,200 "	1,562,085 92	1,654,196 65
5,545,410 58	5,555,600 "	744,422 58	744,000 "	127,200 07	127,200 "	112,108,984 10	124,110,649 78
profit du Gouvernement des Pays-Bas, et dont le rachat a été effectué au cours de 50 p. 0/0, en vertu du § 8 de 84,656,000 francs, à 4 1/2 p. 0/0, créé en vertu de la loi du 22 mars 1844 (<i>Bulletin officiel</i> , n° 44), ci							160,512,000 "
ENSEMBLE fr.							295,422,649 78
Capital racheté ou remboursé sur les emprunts à 5 et à 4 p. 0/0 (Voir le tableau suivant, annexe n° 10).							64,622,115 96
TOTAL GÉNÉRAL fr.							558,044,765 74

ANNEXE N° 10.



ÉTAT

indiquant : 1° les sommes appliquées à l'amortissement partiel des emprunts à 5 p. %, qui ont été convertis en rente 4 1/2 p. %, ainsi que les capitaux rachetés ou remboursés au moyen de ces fonds d'amortissement, depuis la date de la création de ces emprunts jusqu'à l'époque de leur conversion ;

2° les sommes appliquées à l'amortissement et au remboursement de l'emprunt de 50,000,000 de francs, à 4 p. %, ainsi que les capitaux rachetés ou remboursés au moyen de ces fonds, depuis la date de la création de cet emprunt jusqu'à l'époque de son remboursement.



ÉTAT indiquant : 1° les sommes appliquées à l'amortissement partiel des emprunts à 5 p. %, moyen de ces fonds d'amortissement, depuis la date de la

2° les sommes appliquées à l'amortissement et au remboursement de l'emprunt au moyen de ces fonds, depuis la date de la création

EXERCICES.	EMPRUNT de fr. 100,800,000, de 1852, à 5 p. %.		EMPRUNT de fr. 1,481,481 48 c., de 1829, à 5 p. %.		EMPRUNT de fr. 86,940,000, de 1840, à 5 p. %.		EMPRUNT de fr. 98,621,718 40 c., de 1812, à 5 p. %.	
	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.
1852.	788,616 60	1,008,517 96	"	"	"	"	"	"
1853.	1,095,276 80	1,180,877 08	"	"	"	"	"	"
1854.	1,158,975 20	1,169,512 96	"	"	"	"	"	"
1855.	1,190,952 "	1,190,695 05	"	"	"	"	"	"
1856.	1,250,928 "	1,241,614 01	"	"	"	"	"	"
1857.	1,297,598 40	1,297,598 40	"	"	"	"	"	"
1858.	1,516,245 "	1,546,859 88	"	"	"	"	"	"
1859.	1,447,712 80	1,447,976 08	14,814 81	14,814 81	"	"	"	"
1860.	1,485,596 "	1,551,962 22	14,814 81	14,814 81	"	"	"	"
1861.	1,661,927 20	1,656,955 56	17,142 85	16,609 45	"	"	"	"
1862.	1,662,555 60	1,662,159 92	17,142 85	17,151 92	"	"	"	"
1863.	1,725,680 90	1,725,680 90	17,989 41	17,989 41	"	"	"	"
1864.	"	"	20,226 91	20,226 91	"	"	"	"
1865.	"	"	"	"	47,119 27	46,916 67	"	"
1866.	"	"	"	"	875,662 20	868,275 40	"	"
1867.	"	"	"	"	959,191 40	956,221 45	157,622 67	148,754 14
1868.	"	"	"	"	995,690 60	1,241,610 11	304,248 58	586,579 50
1869.	"	"	"	"	859,479 60	896,995 16	264,012 72	282,786 45
1870.	"	"	"	"	1,082,457 20	1,092,588 72	551,248 58	552,974 65
1871.	"	"	"	"	1,137,521 80	1,154,557 51	548,045 58	546,271 04
1872.	"	"	"	"	a) 5,654,855 55	5,652,008 28	b) 1,706,969 05	1,705,926 55
1873.	"	"	"	"	650,141 17	624,505 44	194,551 21	192,594 18
1874.	"	"	"	"	"	"	"	"
1875.	"	"	"	"	"	"	"	"
1876.	"	"	"	"	"	"	"	"
1877.	"	"	"	"	"	"	"	"
1878.	"	"	"	"	"	"	"	"
1879.	"	"	"	"	"	"	"	"
1880.	"	"	"	"	"	"	"	"
1881.	"	"	"	"	"	"	"	"
1882.	"	"	"	"	"	"	"	"
1883.	"	"	"	"	"	"	"	"
1884.	"	"	"	"	"	"	"	"
1885.	"	"	"	"	"	"	"	"
1886.	"	"	"	"	"	"	"	"
1887.	"	"	"	"	"	"	"	"
1888.	"	"	"	"	"	"	"	"
TOTAL.	16,105,692 50	16,458,568 "	102,151 64	101,587 29	12,200,096 57	12,475,272 58	3,286,475 97	3,595,686 09

a) Y compris la somme de fr. 4,610,400 58 c. tenue en réserve, conformément à la loi, sur les fonds d'amortissement des exercices 1841, 1842, 1843, 1844, 1845 et 1852, et employée aux remboursements qui ont été effectués en vertu de la loi du 1^{er} décembre 1852, décrétant la conversion dudit emprunt.

b) Y compris la somme de fr. 1,545,375 69 c. tenue en réserve, conformément à la loi, sur les fonds d'amortissement des exercices 1842 à 1847, et qui a été employée de la même manière.

(160)

TABLE DES MATIÈRES.

	Pages.
Situation générale du Trésor public, au 1 ^{er} janvier 1871. — Exposé	3—9
Tableau de la situation générale du Trésor, au 1 ^{er} janvier 1871	11—17
ANNEXE N° 1. — État de la situation du Budget général des recettes de l'exercice 1869, au 31 octobre 1870	19—28
— N° 2. — État de la situation du Budget général des dépenses de l'exercice 1869, au 31 octobre 1870, comprenant les transferts des exercices 1865 à 1868	29—36
— N° 3. — État de la situation du Budget général des recettes de l'exercice 1870, au 31 décembre 1870	37—47
— N° 4. — État de la situation du Budget général des dépenses de l'exercice 1870, au 31 décembre 1870, comprenant les transferts des exercices 1866 à 1869	49—55
— N° 5. — État des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique. (Services spéciaux.) — Situation au 1 ^{er} janvier 1871.	57—81
— N° 6. — Tableau des résultats des Budgets des exercices clos de 1850 à 1867 inclusivement.	85—89
— N° 7. — Aperçu des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1870 inclusivement	91—143
— N° 8. — Aperçu général de la dette constituée, à la date du 1 ^{er} août 1870 pour la dette à 5 p. %, à celle du 1 ^{er} novembre 1870 pour les dettes à 4 1/2 p. %, et à celle du 1 ^{er} janvier 1871 pour la dette à 2 1/2 p. %.	147—151
— N° 9. — État indiquant les sommes appliquées à l'amortissement partiel des divers emprunts et dettes de l'État actuellement existants, et qui sont mentionnés dans l'aperçu général qui précède, ainsi que les capitaux rachetés ou remboursés au moyen de ces fonds d'amortissement, depuis la date de la création des emprunts et dettes jusqu'aux époques fixées dans ledit aperçu général	153—155
— N° 10. — État indiquant : 1° les sommes appliquées à l'amortissement partiel des emprunts à 5 p. %, qui ont été convertis en rente 4 1/2 p. %, ainsi que les capitaux rachetés ou remboursés au moyen de ces fonds d'amortissement, depuis la date de la création de ces emprunts jusqu'à l'époque de leur conversion; 2° les sommes appliquées à l'amortissement et au remboursement de l'emprunt de 50,000,000 de francs, à 4 p. %, ainsi que les capitaux rachetés ou remboursés au moyen de ces fonds, depuis la date de la création de cet emprunt jusqu'à l'époque de son remboursement	157—159